

RISQUES TECHNOLOGIQUES ET STRATEGIES DE COMMUNICATION

Une gigantesque bataille sur le terrain des médias

L'affaire des 41 fûts de déchets de Seveso

(Septembre 1982 - juin 1983)

P A R T I E I

OCTOBRE 1982
Une alerte sans grand effet

Tome 1

pp. 1-16

P A R T I E II

25 MARS 1983
La bombe Science et Vie

Tome 2

17-32

P A R T I E III

25 MARS - 18 MAI 1983

L'Europe aux prises avec ses 41 fûts, ses médias, ses déchets

33-602

25 mars - 5 avril

Tome 3

33-122

6 avril - 17 avril

Tome 4

123-252

18 avril - 29 avril

Tome 5

253-436

30 avril - 18 mai

Tome 6

437-602

P A R T I E IV

APRES LE 19 MAI 1983

D'Anguilcourt à Bâle, ou la difficile résorption de la crise

602-888

19 mai - 4 juin

Tome 7

602-834

5 juin - 3 août

Tome 8

834-888

Samedi 30 avril 1983

D Y N A M I Q U E

L'effervescence ne veut pas retomber. Ainsi à Saint-Quentin : la rencontre entre le juge d'instruction et le Dr Schenker (le spécialiste d'Hoffmann-La Roche qui avait supervisé la mise en fût des déchets à Seveso) suscite commentaires, hypothèses, doute qu'était venu faire à Saint-Quentin le même Dr Schenker fin décembre 1982 ?). Les déclarations de Me Maurin, la publication du Point sur la piste allemande, un autre article de VSD faisant état de 43 fûts et non de 41 alimentent aussi les écrits de presse. La presse locale commence à opposer la filière institutionnelle de l'instruction judiciaire à la voie obscure des tractations que suivrait Me Maurin.

Effervescence aussi à Roumazières : malaise larvé, psychose naissante, affairement autour du départ des fûts, et toujours le problème de la dalle de béton.

Agitation à Bellegarde, en réponse à la "journée portes ouvertes" organisée par France-Déchets. On notera l'attitude d'ouverture de la direction de l'entreprise qui marque aussi bien la décision d'organiser cette journée que les propos tenus à cette occasion. Le PDG de France-Déchets ne nie pas qu'il y ait problème de fond, au contraire : il réclame d'autres décharges, de meilleurs comportements, des contrôles plus efficaces, de la lucidité sur les "600 000 tonnes de déchets toxiques qui disparaissent" chaque année en France. Mais d'après Le Provençal, l'ambiance locale est surchauffée. On réclame le retour de la décharge à sa vocation première (les seules ordures ménagères et urbaines) ; on demande une enquête sur des déchets en provenance d'Italie reçus en mai 1980 (malgré les précisions apportées à ce sujet par le gestionnaire de la décharge) ; la suspicion se fait jour également : qui peut assurer qu'il n'y a pas eu entrée clandestine ?

On voit ici les ingrédients d'une crise : un tableau général (les décharges, les sociétés exploitantes suspectées), des coïncidences (une livraison en provenance d'Italie, par l'intermédiaire de la même Mannesmann), des démonstrations qui ne peuvent apporter de preuves définitives (qui peut en effet assurer de façon absolue qu'il n'est pas physiquement possible de faire une dépose clandestine ?), des options sur lesquelles il n'y a pas eu choix collectif (la transformation de la mission de la décharge). Une attitude fermée et défensive de l'exploitant serait le catalyseur assuré : d'un seul coup, tous les doutes deviendraient des certitudes, les suspicions se transformeraient en conviction : le pire serait tenu pour certain. France-Déchets réussit ici à en rester à la simple confusion.

Effervescence encore dans le Var : des associations de défense désignent des galeries de mine désaffectées, en se fondant sur "certaines informations". L'idée-clé, ici, est qu'il y a eu un "faux camion" vers Saint-Quentin, tandis que le "vrai camion" venait déposer sa cargaison dans le Var.

Effervescence partout, finalement, comme le note Le Nouvel Observateur : "C'est un peu comme les OVNI ; la dioxine, beaucoup de Français ont cru en sentir l'odeur près de chez eux et ont alerté maires, gendarmes, secrétariat d'Etat à l'Environnement et journaux. Même - et surtout - par lettres anonymes."

L'Humanité revient sur les propos tenus par le député communiste de Charente à l'Assemblée Nationale, la veille : critique des multinationales qui utilisent la nature comme exutoire, dénonciation du "cynisme de la droite" qui demande une commission d'enquête après avoir couvert de telles pratiques, proposition de créer pour la chimie un organisme similaire à l'Institut de Protection Nucléaire, suggestion visant à s'appuyer sur le secteur public pour mettre en oeuvre une "grande politique de prévention et de retraitement des déchets", suggestion de création d'une taxe parafiscale frappant les "grands pollueurs", et demande de traitement rapide de l'affaire de Roumazières.

Les dépêches du jour reprennent largement les développements liés aux 21 tonnes de déchets arséniés à Roumazières : annonce rapide de leur départ par la préfecture (0 h. 57) ; précisions sur les multiples précautions prises et exigées (démontrant une autre approche de la gestion des déchets) ; attente en région nantaise, après acceptation de l'entreprise productrice des déchets (qui néanmoins ne reconnaît pas sa responsabilité dans "l'anomalie" de Roumazières).

L'AFP reprend aussi un communiqué de la CGT exigeant une information large du public, dénonçant la discrétion de l'administration, dénonçant aussi le patronat uniquement soucieux de rentabilité financière à court terme ; le syndicat demande de nouvelles conditions d'entreposage des déchets.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (4)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (7)2. THEMES1° **Saint-Quentin**

- a) L'audition du Dr Schenker (Hoffmann-La Roche)
- b) Instruction / tractations

2° **Roumazières : l'effervescence et la peur**

- a) Tableau de la commune et de ses habitants confrontés à l'effervescence autour de la décharge
- b) Psychose
- c) Le départ des fûts
- d) Les développements attendus
- e) Le problème du béton

3° **Bellegarde : ouverture et agitation**

- a) Une journée porte-ouverte voulue par France-Déchets
- b) Une réponse houleuse
- c) Encadré : beaucoup de déchets à porter "disparus"

4° **Effervescence dans le Var**5° **Effervescence partout**6° **Intervention du député communiste de Charente à l'Assemblée : "La sécurité ne saurait être abandonnée au privé"**III - DEPECHEES D'AGENCES1° **Roumazières : départ et suivi des déchets arseniés**

- a) L'annonce du départ
- b) Précisions sur les précautions prises
- c) Arrivée dans la région nantaise et attente d'un nouveau départ

2° **Déclarations de la CGT**

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Presse-Océan : Déchets de la Grande-Paroisse : vers un retour à l'envoyeur ?
2. Le Moniteur : Les suites de Seveso.
3. France-Soir : Le responsable des 41 fûts de Seveso entendu à Saint-Quentin.
4. Loire-Matin : Un des principaux acteurs stéphanois.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Courrier Picard : Nouvelle audition, hier, d'un dirigeant d'Hoffmann-La Roche.
2. La Voix du Nord : Un chimiste d'Hoffmann-La Roche entendu par le juge d'instruction.
3. Sud-Ouest : Le printemps pourri de Roumazières. L'arsenic est parti sous escorte vers la Loire-Atlantique.
4. L'Humanité : Arsenic et vieilles poubelles. La sécurité ne saurait être abandonnée au privé.
5. Le Provençal : Bellegarde, allez polluer ailleurs. Le PDG de France-Déchets affirmatif : les fûts de Seveso ne sont pas ici.
6. Var-Matin : Inquiétude des écologistes varois.
7. Le Nouvel Observateur : On voit la dioxine partout.

2. THEMES

1° Saint-Quentin

a) L'audition du Dr. Shenker (Hoffmann-La Roche)

Le Courrier Picard

Comme d'habitude, rien n'a filtré de cet entretien qui, selon toute vraisemblance, n'a pu porter que sur la partie amont de l'affaire, c'est-à-dire de l'enlèvement des fûts à Séveso jusqu'à leur passage à la frontière italo-française à des-

tinuation de Saint-Quentin, puisque la Société Hoffmann - La Roche affirme tout ignorer quant à la destination finale de la dioxine contenue dans les quarante et un fûts.

Le doute s'installe toutefois sur cette affirmation car, selon une source bien informée, M. Fausto Schenker est venu à Saint-Quentin en décembre 1982. Qu'était-il venu faire, sinon vérifier que les fûts avaient quitté l'entrepôt de la Société provençale d'élimination de déchets chimiques (SPELIDEC) ?

b) Encore des commentaires sur les déclarations de Me Maurin

Le Courrier Picard

Toujours selon l'avocat, la solution serait française, ce qui laisse penser que la dioxine pourrait se trouver encore en France, mais dans des fûts qui ne seraient pas forcément son emballage d'origine.

Dans son numéro de cette semaine, « V.S.D. » qui, lui aussi, s'est assuré la collaboration de Jacqueline Denis-Lempereur, auteur de l'article de « Sciences et Vie », indique en effet que les fûts étaient au nombre de quarante-trois et non plus quarante et un lorsqu'ils ont quitté l'entrepôt de la rue de La Fère à Saint-Quentin.

Les déclarations de M^e Maurin étant aussi limpides que l'ensemble de l'affaire, une éventuelle piste allemande retient toujours l'attention. Elle est basée sur des correspondances révélées lundi par « Le Point », entre Paringaux, d'une

part, et un certain Juergen Weber, propriétaire d'une déchèterie spécialisée dans le Bade-Wurtemberg, d'autre part, le propriétaire à Strasbourg de la Société française d'éloignement des déchets industriels (S.O.C.E.D.I.) qui, curieuse coïncidence, a également pour nom Weber.

Les recherches pourraient donc fort bien reprendre en Allemagne, tandis qu'elles se poursuivent dans certaines déchètries agréées du nord de la France.

c) Instruction, tractations

La Voix du Nord

M. Régis Vanhasbrouck s'emploie depuis, à remonter la filière qu'a pu suivre le camion venu à Saint-Quentin, récupérer les quarante et un fûts pour les stocker dans une déchèterie encore inconnue à ce jour. Les commissions rogatoires délivrées au Service régional de la police judiciaire, tant dans l'Est que dans le Nord - Pas-de-Calais depuis hier, lui ont vraisemblablement permis d'avancer un peu, tandis que les avocats de Bernard Paringaux s'emploient à mettre en œuvre leur mystérieuse solution.

Il est permis de penser que des tractations sont en cours pour récupérer, quelque part sur le territoire national, voire à l'étranger, la dangereuse cargaison. Certains n'hésitent pas à penser que la localisation des fûts pourrait intervenir d'ici mardi, compte tenu que la Chambre d'accusation de la cour d'appel d'Amiens doit prononcer ce même jour sur la demande de mise en liberté formulée par M. Bernard Paringaux et que le juge d'instruction lui avait refusée. Evidemment, cette hypothèse peut toujours être envisagée. Il faudrait toutefois que M. Bernard Paringaux ait véritablement fourni à ses avocats, les précieuses informations qu'il a toujours refusées à M. Régis Vanhasbrouck.

2° ROumazières : l'effervescence et la peur

a) Tableau de la commune et de ses habitants, confronté à l'effervescence autour de la déchèterie

Sud-Ouest

A la suite d'un article de « Science et Vie » et d'une information de « Sud-Ouest », Roumazières-Loubert eurent, un beau matin, un pré-concurrence sur les déchets industriels dont le monde entier s'est longtemps aussi peu soucier que de sa première chemise. Un nom qui leur n'ose prononcer à haute voix, eût sur toutes les lèvres : Seveso. Il a les résonances morbides et tragiques des bandes d'Égypte Lévite.

C'est d'abord la colère, la panique. Aux premiers jours, certains parlent de « tout faire partir » avec des charges de plastite, de « provoquer un feu d'artifice » à caractère politique.

Il a fallu calmer les gens

Dans le village, des jeunes s'interrogeaient, proposaient de réagir. Ils ont la loi et des idées. Ils hésitent sur la méthode à suivre. Ils se confient aux anciens.

Le directeur de l'école de Roumazières, Jean Everhard, est consulté. Avec plusieurs habitants de sa génération, il canalise les énergies, s'efforce de délimiter les modalités de la lutte. Le 16 avril, l'Association locale de protection de l'environnement de Roumazières-Loubert et de ses environs (cinq cents adhérents le 28 avril) naît dans le brouhaha de la salle des fêtes. « Au départ, nous voulions sensibiliser les gens, pensant à tort qu'ils n'avaient pas conscience de la gravité de l'affaire. Or, il y avait plus de mille personnes dans la salle des fêtes. Des dizaines de débris. La colère grondait. Nous percevions un profond désarroi. A ce moment-là, certains parlaient de mettre sur pied des commandos vengeurs. Ils annonçaient qu'ils démoliraient des déchets devant la sous-préfecture de Compiègne, aux portes de la préfecture d'Amiens et qu'ils traînaient beaucoup plus loin, beaucoup plus fort s'il le fallait. Nous entendions mobiliser les gens : nous avons été obligés de les calmer. »

Dans la classe des grands, de 10 à 12 ans, les questions s'additionnent aux questions. Tous les jours, un gamin demande quels sont les produits dangereux. Un autre s'informe sur les moyens de protection. Un autre, encore, interpelle le maître : « Comment l'empoisonnement se manifeste-t-il ? Comment l'éliminer ? »

Des mois de mauvais augure

Les conversations du repas familial débordent sur la classe du lundi, du mardi, du jeudi.

Le mal s'empoisonnement a, commencé par un gamin, dans les débats du village. La vie de chaque jour est, en effet, empoisonnée.

Sur le site de l'AFIS, un grillage sépare les employés de la société, les agriculteurs et les gardiens qui maintiennent la garde, des autres. De tous les autres : journaliers hétéroclites et impoisonnés, ouvriers qui agissent aux machines, étrangers des établissements industriels qui arrivent

en voiture et en famille, munis de binelles et d'appareils photographiques, comme on va en pèlerinage à Lourdes, ou en excursion au Mont-Saint-Michel.

Le dimanche 24 avril, un comptable bénévole repère plus de cinq cents véhicules à la lisière du site. Pour les voyeurs de tous horizons, on joue « Arsonic » et simule « phobettes ». Quelques visiteurs adressent peut-être une prière au ciel : « Faites en sorte que la maman de Seveso soit affaiblie ».

Pour l'instant, il ne manque que les marchands de filles et de souvenirs.

Les gens de Roumazières-Loubert observent ce mariage d'un œil indifférent.

Les plus marqués d'entre eux estiment qu'il faut se méfier de tous les excès. Sous la tutelle de l'Association en défense, ils discutent

avec attention mais dans la légèreté. « Au-delà de la déchèterie de Roumazières, il faut apprendre à poser le problème des déchets industriels, de leur récupération, de leur destination et des conséquences qui peuvent découler de l'absence de politique globale de tous les pays de la Communauté européenne ». Nobles intentions.

Dans les villages, celui de Roumazières et celui de Louviers, les discussions du coin de la rue, les propos de la boulangerie et de l'épicerie rampent au ras du « coup par coup ». Des mots savants et barbares se transmettent de bouche à oreille : dioxine, pyralène, anneaux de rasage, etc. Des fantômes. Des mois de mauvais augure.

À la Maison de la Presse, les piles d'invendus évaluent. Tous les jours, sur la piste, M. et M^{me} Delage affichent la une de « Sud-Ouest » et celle de « La Charente libre ». Ils photocopient aussi les reportages des deux quotidiens régionaux ainsi que ceux des journaux parisiens qui décrivent leurs envoyés spéciaux sur place.

De l'eau minérale S.V.P.

Ce n'est plus l'explosion. Un malade touché se répand sur les bouges et sur la campagne environnante. L'autre jour, des chiens pérorant dans un Mobilissimo de Roumazières ont commandé un pastel. Le serveur a porté la carafe d'eau sur la table. Les visiteurs se sont vêtus, évitant une bouteille d'eau minérale.

La rivière est passée de morte.

La peur continue à sourdre (1/2).

Beaucoup de gens ont exprimé souhaité de participer à partager la charge devant à cette commune de 3 000 habitants. « Pour vivre mieux, vivons calmes ».

b) Psychose ?

Sud-Ouest

Pendant qu'on s'activait autour de ces fûts, une réunion de la commission d'enquête avait lieu à la mairie. Michel

Barral, conseiller général qui la préside, a d'entrée de jeu pris un air mystérieux. Il a enfilé les gants dont il se sert pour jardiner et sorti d'un sac-poubelle un objet bizarre. De la taille de deux tablettes de chocolat, entourée d'une pellicule de papier plastique, semblant contenir une feuille de plomb enroulée, cette « chose » étrange a été déposée devant le domicile de l'Élu charentais par une main anonyme. De façon tout aussi discrète, M. Barral a été informé que cette plaquette avait été ramassée de la décharge il y a deux ans par un

enfant qui avait pris l'habitude d'y jouer avec des camarades. Depuis, un membre de la famille serait atteint d'une « maladie très grave ». Sans que le conseiller général cite de nom, chacun a compris qu'il s'agissait d'un cancer. Psychose, une fois de plus ? On le saura rapidement puisqu'une analyse sera pratiquée dès aujourd'hui.

Et chacun espère que l'échantillon sera transmis plus rapidement au laboratoire que ceux qui ont été prélevés le 6 avril dernier et ne sont arrivés au laboratoire spécialisé de Montpellier que le 26 avril !

c) Le départ des fûts

Sud-Ouest

Ceci étant, la semaine prochaine devrait être particulièrement chargée à Roumazières. Le géologue, ayant effectué l'étude d'impact précédant l'ouverture de la carrière, sera entendu, de même qu'un membre du bureau régional de géologie et des mines. On attend également avec impatience l'audition de M. Rocher par la commission d'enquête; une lettre recommandée lui a été adressée hier, l'invitant à se présenter à l'heure, au jour et au lieu qui seront arrêtés avec M. Barral. Une rencontre qui ne manquera sûrement pas d'être houleuse. Enfin, il faudra bien commencer à parler « finances », c'est-à-dire à chiffrer le coût des recherches et ana-

lyses entreprises depuis le début de cette affaire. Qui paiera ? L'exploitant, bien sûr, mais aussi le propriétaire de la carrière, l'importante usine de l'État C.M.P.R., ainsi que les industriels ayant adressé les produits interdits.

Il n'est pas également interdit de penser que plusieurs représentants de la commission d'enquête soient reçus par M. Rouchardeau Gageons que le secrétaire d'État à l'environnement connaît bien aujourd'hui le problème de Roumazières. Au cours d'une question-orale, André Sirey, le député de la circonscription lui a d'ailleurs rappelé hier les tenants et les aboutissants de toute cette affaire.

d) Les développements attendus

Sud-Ouest

GRANDE EFFERVESCENCE, hier soir, dans la décharge de Roumazières où les pompiers des casernes de Saint-Gaud et de Confolens étaient venus épauler leurs collègues locaux, à la dernière minute, en effet, sur ordre du ministère de l'Équipement, il a fallu marquer un à un les soixante-douze fûts contenant les 21 tonnes de boues souillées par une tonne et demie d'arsenic pur. Un fonctionnaire assurant de la D.D.A.S.S. a alors effectué un prélèvement dans chacun des bidons. Ceux-ci au moins seront répertoriés sérieusement.

C'est sous l'œil de nombreux habitants de la commune que se sont déroulées ces opérations précédant le départ. L'adjoint au maire ne pouvait d'ailleurs s'empêcher de leur remarquer que les précautions prises par les manipulateurs des fûts étaient bien minimes eu égard à leur dangerosité.

Après la mise en demeure du commissaire de la République à M. Rocher, faisant suite à la plainte déposée auprès du procureur de la République le 24 avril, un camion quittait la décharge cette nuit à 1 h 45 avec 72 fûts de boues arsénisées vers le centre de traitement de la S.A.R.F., situé route de Plessis-Bauchet, à Saint-Hilaire, en Loire-Atlantique.

Les déchets ne quitteront pas ce centre avant que les analyses aient indubitablement prouvé qu'il s'agit bien de produits arsénisés.

Notons que le camion qui a amené ces boues trop « fameuses » était suivi d'une voiture de garde dans laquelle avait pris place un officier de la police judiciaire.

L'arsenic sera donc renvoyé un an après à son point de départ. Même s'il n'était pas attendu par les responsables de la Grande Paroisse...

e) Le problème du béton

L'Humanité

Hier soir, la commission d'enquête confiée à Michel Barral, conseiller général communiste, s'est de nouveau réunie. Devant cet imbroglio aussi épais que la mystérieuse dalle de béton qui couvre le fond de carrière de Roumazières, la commission estime que l'heure est largement venue d'en finir « avec les moyens artisanaux », et qu'il faut « casser le béton ». Le conseil général étant disposé à débloquer les crédits nécessaires pour cette opération de « salut public ».

3° Bellegarde : ouverture et agitation

a) Une journée porte-ouverte voulue par "France-Déchets"

Le Provençal

La journée portes-ouvertes hier à la décharge de Bellegarde posaient deux questions : que contenaient les fûts italiens stockés au printemps 1980, et quelles étaient les chances d'y trouver les 41 fûts de dioxine devenus introuvables ?

À ces deux questions le directeur national de la société « France-déchets » a bien voulu répondre. Il éclaire cette affaire qui reste encore bien mystérieuse !...

La Mannesmann Italiana (le transporteur italien) est bien venu à Bellegarde. Mais c'était en 1980. À cette époque la population a vu circuler dans le village plusieurs camions italiens chargés de fûts de déchets industriels. L'expertise conclura au stockage d'un produit toxique totalement différent de la dioxine. Inquiètes après les rebondissements dus aux fûts introuvables, les habitants ont exigé d'autres explications d'autant que l'usine italienne d'où provenaient les déchets reste introuvable.

Hier le directeur technique de « France-déchets », M. Laurent, arrive spécialement d'Italie à tenu à éclaircir cette sombre affaire. « Ces déchets de mai 80 a-t-il expliqué provenaient d'une usine, « la Rimar » installée à Trissino à quelques kilomètres de Venise. Elle était spécialisée dans la fabrication de produits organiques. Les déchets provisoirement stockés dans un entrepôt italien sur la commune de

San Giulano, appartenait à l'entreprise « OFT ». Ils ont ensuite été acheminés à Bellegarde par l'intermédiaire de la Mannesmann Italiana. Mais il n'y a pas d'autres mystères... »

Qu'on interroge le chauffeur !

Et depuis mai 80, que s'est-il passé ?

La réponse du P.-D.G. de France-déchets, également président national de l'UNED (Union nationale des entreprises de déchets) coupe court à toute investigation : « depuis 1980, nous n'avons plus entreposé de déchets étrangers sur la décharge de Bellegarde. Nous respectons ainsi un arrêté préfectoral ».

Pourtant plusieurs questions intriguent encore la population. Et si la dioxine était passée en fraude ?

Pourquoi les pistes françaises s'arrêtaient-elles à Bellegarde ?

Descendu spécialement de Paris M. Simon le P.-D.G. a tenté d'apporter quelques éléments aux mystères qui entourent les fûts de Seveso.

« Le monde des déchets est très fermé a-t-il indiqué. Les sociétés fidèles à leurs engagements et pour conserver leur clientèle se montrent très discrètes. C'est la règle du jeu. Mais derrière ces barrières des certitudes demeurent. À l'origine poursuit M. Simon, les fûts de dioxine, d'après un document de douane officiel, que j'ai vu, devaient se diriger vers Port-de-Bouc. Or depuis on a perdu leur trace, c'est impensable car le transporteur (au moins lui) est au courant de leur destination... qu'on l'interroge il n'est pas tenu du secret... Visiblement irrité par cette affaire de Seveso et désireux d'apporter des éléments

de réponses, le P.-D.G. a précisé que les fûts de Seveso ne cachèrent qu'une infime partie du véritable problème des déchets industriels.

Dans une décharge sauvage ?

Il y a, a-t-il indiqué (d'après un rapport du ministère de l'Environnement daté de 1974) 32 millions de tonnes de déchets banals et 18 millions de tonnes de déchets spéciaux stockés chaque année en France. Et sur les 18 millions, deux millions sont toxiques et dangereux. Où les entreposer et qu'en faire a-t-il questionné ?

Enfin il a eu deux petites phrases assez révélatrices en lançant : « je connais un cocu dans l'assistance... » et encore « cherchez un peu du côté des décharges sauvages » interrogé sur ces affirmations M. Simon a ajouté : « il y a eu entre 1975 et 1981, 1 500 décharges brutes sauvages fermées. Mais en 78 il subsistait 25 000 décharges sauvages. Je ne sais pas où sont les 41 fûts de dioxine mais je chercherais dans cette direction si j'avais à le faire ».

Peut-être une indication. En tout cas le mystère s'épaissit. Et la dioxine contenue dans les réacteurs et la matière de l'usine de Seveso risque bien de dépasser celle enterrée dans les 41 fûts introuvables. Les déchets s'enlisent.

Jean-Paul VESPINI.

b) Une réponse houleuse

Le Provençal

Sous un ciel qui menace d'éclater, la colère gronde. Un homme entouré, questionné, pris à partie, se débat pour se faire entendre, pour passer son message, pour rassurer et calmer les esprits. M. Simon, PDG de « France Déchets », baptisée en la circonstance « France Décès », ne parvient pas à convaincre. Diablo ! la population de Bellegarde n'est pas venue ici pour se satisfaire de mots et d'assurances. Elle ne souhaite, ne veut, n'exige qu'une seule chose : que les déchets industriels disparaissent, qu'ils ne soient plus traités ici.

L'ombre des 41 fûts de dioxine plane sur la décharge « contrôlée » de Picheguy, à mi-chemin entre Bellegarde et Saint-Gilles. Seveso fait bouler de neige. Les fûts sont signalés un peu partout en France. « Alors, pourquoi pas ici ? », lance à la cantonade un agriculteur.

« Allez polluer ailleurs » !

« Allo, docteur ? Je me sens très mal. Je suis certain que c'est à cause de la dioxine ! ». Les médecins de Bellegarde ont entendu ces derniers temps, certains patients attribuer un coup de fatigue, une baisse de tension, aux déchets italiens. Dans les ruelles étroites et sinueuses du village, les bruits les plus fous circulent. Des rumeurs sans fondement assure M. Alain Lagarde, membre du comité de dé-

fense. « Bien des gens craignent que ces fûts soient actuellement enfouis sur le site ». C'est peu probable, dit-il.

« Ils ne sont pas ici, comme ils ne sont sur aucun des neuf sites que nous avons à charge », rétorque M. Simon. Hier après-midi, à l'occasion d'une journée portes ouvertes qu'il a provoquée, il l'a dit et redit. Mais lorsqu'il y a psychose, lorsque la population est alarmée, on ne croit pas, on pense « mensonge ».

Les questions ont fusé de toutes parts. « Pourquoi ces mauvaises ordures ? ».

« Quels déchets industriels traitez-vous ? ». « Y a-t-il des risques, de danger ? ». L'inquiétude se lisait sur tous les visages, la colère se dessinait sur toutes les lèvres.

« Bien sûr qu'il y a des produits polluants mais ils sont

dans la norme d'acceptation et dans les seuls tolérés par la loi ! » répondait M. Simon. Mais rien n'y faisait. « La France est un vrai paillasson, une poubelle. Partez, allez polluer ailleurs, on ne vous veut plus ! ». C'était on ne peut plus clair, net et précis.

Une demande d'extension

« La politique n'a rien à voir dans notre démarche. La population est unie » du simple citoyen au membre du Comité de défense, en passant par les élus, on tient aujourd'hui le même discours. Entreprendre tout d'abord une fouille systématique et minutieuse du site pour voir si les 41 fûts de dioxine n'y sont pas ensevelis. Ensuite, que les déchets industriels soient traités ailleurs et ne conserver uniquement que le traitement des ordures mé-

nagères.

Or, voici que le préfet du Gard M. Gyllet demande que les élus se prononcent sur une extension de « France Déchets ». « Un comble ! » clame-t-on ici et là.

Hier soir des élus, en séance du Conseil municipal, et se sont prononcés « contre ». A l'unanimité. Un vote qui n'aura surpris personne. N'empêche, une question demeure. Lorsque le trou où sont déversés les déchets sera rempli d'ici à sept-huit ans, et la surface recouverte de deux mètres de terre (stipulé sur un contrat) qu'advient-il du terrain ? Y placera-t-on une pancarte « Attention, terrain fertile en déchets » ou y plantera-t-on des pommes-de-terre ?

Tout le monde se le demandait. La demande hier, et n'a pas obtenu de réponse hier.

ALAIN GUTTADAURO

c) Encadré : beaucoup de déchets à porter disparus

Le Provençal

28.000 tonnes seulement !

En 1982, le site de Picheguy a traité 28.000 tonnes de déchets industriels (français) et de la région. Ce site « contrôlé » est le seul qui existe sur le sud de la France.

Le seul ! rien sur Lyon, rien sur Toulouse, rien sur Marseille, rien sur Nice, rien nulle part, juste Hellegarie.

Et toutes les industries régionales auraient fournies seulement 28.000 tonnes de déchets en 1982 ?

Question à deux sous : où sont passés tous les déchets qui manquent officiellement à l'appel ? Ensevelis sous des... dépôts sauvages ?

A. G.

10

3° Effervescence dans le Var

Var-Matin

Les associations de défense de la nature du haut-Var, dans un télégramme adressé, hier, au préfet du Var, demandent de bien vouloir « entreprendre l'exploration immédiate de nombreuses galeries de mines désaffectées qui existent dans l'Ouest du département ».

Leur demande est motivée à leur avis par « certaines informations selon lesquelles les fûts de dioxine de Seveso pourraient avoir été déposés dans l'une de ces galeries ». Selon ces mêmes sources, le camion portant les fûts authentiques aurait passé la frontière française à Vintimille, le 10 septembre 1982 et serait arrivé à Marseille le 11.

Les vrais fûts de dioxine auraient ensuite été chargés sur un camion qui aurait pris la direction de l'Ouest varois, tandis qu'un autre véhicule aurait pris à son bord des fûts chargés de sable, avant de gagner St-Quentin.

N.D.L.R.

Dès la réception, hier dans la soirée, de cette dépêche A.F.P., nous avons interrogé la préfecture du Var qui nous a déclaré n'avoir reçu aucun télégramme et ne posséder aucune information à ce sujet.

4° Effervescence partout

Le Nouvel Observateur

C'est un peu comme les O.V.N.I : la dioxine, beaucoup de Français ont cru en sentir l'odeur près de chez eux et ont alerté maires, gendarmes, secrétaires d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie et journaux. Même-

et surtout — par lettres anonymes. Contrôlant toutes les pistes qui peuvent mener à la dioxine de Seveso, les services des Mines ont commencé un grand ménage de printemps dans les poubelles industrielles du pays. Grâce à la fièvre de la dioxine, les P.V. préfectoraux s'alignent chez les procureurs de la République, et quelques affaires vont trouver un peu plus vite que prévu un épilogue heureux.

5° Intervention du député communiste de Charente à l'Assemblée : la sécurité ne saurait être abandonnée au privé

L'Humanité

L'affaire des fûts de dioxine de Seveso, avec ses prolongements à Romazières en Charente (découverte que d'autres produits dangereux, venant de Rhône-Poulenc, y avaient été déposés), « a révélé, déclarait le député communiste de ce département, André Soury, la responsabilité des pouvoirs publics et du législateur dans une question qui intéresse la sécurité des populations. Les multinationales, mettant leur profit au-dessus de l'intérêt public, utilisent la nature comme un moyen bon marché d'évacuer leurs déchets. Il faut aujourd'hui à la droite une certaine dose de cynisme pour demander une commission d'enquête alors que c'est elle qui, au nom du fameux credo libéral, a couvert de telles pratiques ! »

Des moyens nouveaux doivent être engagés pour riposter à un tel péril : « Face aux progrès de la chimie, ne pourrions-nous pas nous inspirer de ce

qui se fait dans le domaine nucléaire et notamment créer un organisme similaire de l'Institut technique de protection nucléaire ? » De façon générale, la sécurité est trop importante pour être confiée à des sociétés privées : « Ne devrait-on pas plutôt s'appuyer sur le secteur public pour mettre en œuvre une grande politique de prévention et de retraitement des déchets ? »

« Trois principes guident mon action, répondait Huguette Bouchardeau, renforcer la responsabilité du producteur à l'égard de ses déchets ; donner une information complète, notamment aux travailleurs et élus locaux ; augmenter l'efficacité des moyens de contrôle et de sanction dont disposent les pouvoirs publics. »

Reprenant la parole, André Soury suggérerait la création d'une taxe parafiscale qui frapperait les grands pollueurs. Enfin, il insistait « pour que le dossier de Romazières soit traité avec célérité ».

III - DEPECHE D'AGENCES

1° Roumazières : départ et suivi des déchets arséniés

a) L'annonce du départ

AFP, Angoulême, 0 h. 57

LES 21 TONNES DE PRODUITS ARSENIÉS ENTREPOSÉS ILLÉGALEMENT DANS LA DÉCHARGE DE ROUMAZIÈRES (CHARENTE) SONT PARTIS SAMEDI PEU APRÈS MIDI EN DIRECTION DE LA DÉCHARGE DE LA GAP A ST-HERBLAIN (LOIRE ATLANTIQUE), A-T-ON APPRIS DE SOURCE OFFICIELLE.

ILS ONT ÉTÉ CHARGÉS A BORD D'UN CAMION AFFRÉTÉ PAR LE GESTIONNAIRE DE LA DÉCHARGE DE ROUMAZIÈRES ET SONT ACCOMPAGNÉS PAR UNE VOITURE DE GENDARMERIE.

b) Précisions sur les précautions prises

AFP, Angoulême, 1 h. 27, 1 h. 29

DES PRÉLÈVEMENTS AVAIENT ÉTÉ EFFECTUÉS AUPARAVANT DANS CHACUN DES 72 FUSILS CONTENANT LES DÉCHETS, PAR LA DIRECTION DES SERVICES SANITAIRES ET SOCIAUX DE LA CHARENTE. CES PRÉLÈVEMENTS ONT ÉTÉ ENTREPOSÉS A LA GENDARMERIE DE ST-CLAUD (CHARENTE) EN ATTENDANT QUE SOIT OPÉRÉE UNE ANALYSE POUR ÉVITER TOUTE CONFUSION QUANT À LEUR CONTENU.

ON INDIQUE À LA PRÉFECTURE DE LA CHARENTE QUE LEUR ADMISSION AU CENTRE DE DÉTRAIEMENT DE ST-HERBLAIN, OÙ ILS SONT CONVOYÉS PAR UNE VOITURE DE GENDARMERIE A BORD DE LAQUELLE A PRIS PLACE UN OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE, A ÉTÉ AUTORISÉE PAR UN ARRÊTÉ DU PRÉFET DE LOIRE-ATLANTIQUE.

CET ARRÊTÉ, EN DATE DU VENDREDI 29 AVRIL PRÉSCRIT QUE "DANS L'ATTENTE D'UNE SOLUTION RÉPONANT AUX CONDITIONS RÉGLEMENTAIRES", LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE DE "LA GRANDE PAROISSE" EST "TENUE D'ACCEPTER" LE TRANSIT DES DÉCHETS DANS L'ENCEINTE DE SON USINE DE MONTOIRE OU DANS UN CENTRE DE TRANSIT AUTORISÉ ET SOUS SA PROPRE RESPONSABILITÉ.

ON PRÉCISE ENFIN QUE LES DÉCHETS NE QUITTERONT PAS CE CENTRE AVANT QUE LES ANALYSES AIENT PROUVÉ QU'IL S'AGIT BIEN DE PRODUITS ARSENIÉS. CES ANALYSES DEMANDERONT PEU DE TEMPS ET L'ON ESTIME QUE SI TEL EST LE CAS, LES DÉCHETS SERONT TRANSPORTÉS DANS LA SEULE DÉCHARGE POUVANT LES ACCUEILLIR EN EUROPE, UNE MINE DE SEL SITUÉE A HERFA-NEURODE (HEESSE, R.F.A.).

c) Arrivée dans la région nantaise et attente d'un nouveau départ

AFP, Nantes, 9 h. 28

CETTE SOCIÉTÉ, TOUT EN DÉCLARANT NE PAS RECONNAÎTRE SA RESPONSABILITÉ DANS "L'ANOMALIE DE ROUMAZIÈRES", DONT LA FAUTE "NE LUI INCOMBE PAS", S'ÉTAIT DÉCLARÉE VENDREDI SOIR PRÊTE À RÉPONDRE À L'INJONCTION DES POUVOIRS PUBLICS ET S'ASSOCIER À LA RECHERCHE D'UNE "DESTINATION FINALE" DES DÉCHETS DÉPOSÉS.

ARRIVÉE À SAINT-NERBLAIN EN PRÉSENCE DE REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE ET DE LA POLICE URBAINE VENUE RELAYER LA GENDARMERIE ET S'ACQUERIR DU REÇU ET DE L'ARRETE PRÉFECTORAL, LE CHARGEMENT POURRAIT QUITTER LA RÉGION NANTAISE DANS LA NUIT DE DIMANCHE À LUNDI OU LUNDI MATIN. LE CAMION NE PEUT EN CE CAS PAS CIRCULER LE WEEK-END. LA PRÉFECTURE DE LOIRE-ATLANTIQUE A PAR ALLIURE PRÉCISÉ ATTENDRE DES INDICATIONS PRÉCISES DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT SUR LA DIRECTION QUE DEVRAIT PRENDRE CE CHARGEMENT.

2° Déclaration de la CGT

AFP, Paris, 16 h. 36

- LA CGT, ÉVOQUANT L'AFFAIRE DES DÉCHETS TOXIQUES DE SVEVO, LIGNÉ QUE "LE PUBLIC DOIT ÊTRE LARGEMENT INFORMÉ DES A PRÉSENT DU CONTENU DES DÉCHARGES CONTENANT DES DÉCHETS TOXIQUES EN FRANCE" ET AFFIRME QUE "LA DISCRETION DE L'ADMINISTRATION SUR CE SUJET N'EST PLUS TOLÉRABLE".

DANS UNE DÉCLARATION, MME LYDIA BROVELLI, SECRÉTAIRE DE LA CGT, DÉNONÇE "LE PATRONAT, QUI DANS L'INDUSTRIE A LA FACHEUSE HABITUDE DE N'ENVIERGER SES PRODUCTIONS QUE DANS UNE OPTIQUE DE PROFIT ET DE RENTABILITÉ DU CAPITAL À COURT TERME EN IGNORANT VOLONTAIREMENT LE CÔTÉ SOCIAL DES RISQUES QU'IL FAIT COURIR À LA POPULATION ET AUX TRAVAILLEURS DES ENTREPRISES".

"SVEVO EN EST UN DES EXEMPLES LES PLUS CRIGNES", AFFIRME LA CGT QUI SOULÈNE QUE "LE GOUVERNEMENT DE GAUCHE DONT S'EST DOTÉ LA FRANCE EN 1981 NE PEUT PLUS ACCEPTER LE COMPORTEMENT DU PATRONAT CONTINUANT À AGIR COMME SI RIEN NE S'ÉTAIT PASSÉ".

AUSSI LA CGT PROPOSE-ELLE "DANS L'IMMÉDIAT" QUE "LE STOCKAGE DE CES DÉCHETS NE DOIVE PLUS SE FAIRE PRÈS DES LIEUX HABITÉS MAIS DANS DES DÉCHARGES CONNUES DU PUBLIC, RÉFÉRENCIÉES ET AYANT DES GARANTIES D'ÉTANCHÉITÉ ET DE PROTECTION NÉCESSAIRE CONTRÔLÉES EFFICACEMENT PAR DES ÉQUIPES ADMINISTRATIVES RENFORCÉES".

EN OUTRE, POUR ELLE, "LE TRANSPORT, DU LIEU DE DÉPART À L'ARRIVÉE, AU LIEU DE STOCKAGE DOIT ÊTRE VÉRIFIABLE À TOUT MOMENT".

Dimanche 1er mai 1983

D Y N A M I Q U E

La journée n'est marquée que par deux dépêches concernant Roumazières : la préfecture ne relâche ni ses efforts ni sa pression. Les analyses effectuées sur les déchets italiens ont montré que ces derniers ne sauraient provenir de Seveso ; on rappelle la mise en demeure concernant l'évacuation de ces déchets entrés illégalement. L'exploitant s'élève contre cette décision et met en cause le service des Mines qui, selon lui, avait autorisé ce dépôt de déchets phéno-chlorés. La bataille continue.

III - DEPECHEs D'AGENCES**1° Roumazières**

- a) Les déchets en provenance d'Italie n'ont rien à voir avec ceux de Seveso
- b) L'évacuation des déchets

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° Roumazières

- a) Les déchets en provenance d'Italie n'ont rien à voir avec ceux de Seveso
AFP, Angoulême, 23 h. 28

Les 141,2 tonnes de déchets phéno-chlorés déposés fin mars dans la décharge de Roumazières en provenance du nord de l'Italie "n'ont rien à voir avec ceux de Seveso", a-t-on affirmé dimanche soir à la préfecture de Charente.

Ces déchets, présentés comme provenant de l'incendie d'une usine, ont été soumis, sur demande du préfet de la Charente, à des analyses scientifiques à La Rochelle et à la Faculté des Sciences de Montpellier (service du professeur Mestre).

Selon les premières indications reçues à la Préfecture de la Charente, ils contiennent des pesticides organichlorée proches de la famille du 2.4.5. T. utilisés couramment en agriculture et des produits chlorés dans lesquels ne pourrait se présenter qu'en quantité insignifiante une des 75 formes de la dioxine.

b) L'évacuation de ces déchets

AFP, ANgoulême, 23 h. 30

On rappelle d'autre part à la Préfecture de la Charente qu'une mise en demeure a été faite auprès de M. Jacques Rocher, le gestionnaire de la décharge, pour qu'il évacue ces déchets "entrés illégalement, toutes les formalités requises n'ayant pas été accomplies" avant le 3 mai à minuit.

Toutes les dispositions ont été prises pour pallier son éventuelle délotion par une évacuation d'office dans une direction non encore précisée, ajoute-t-on à la Préfecture.

M. Jacques Rocher s'est élevé dans un communiqué contre cette décision, protestant de sa bonne foi et affirmant que le dépôt des déchets phéno-chlorés avait été "autorisé par l'inspection départementale des Mines de la Charente".

Lundi 2 mai 1983

D Y N A M I Q U E

Une demi-douzaine de quotidiens reviennent sur le départ de l'"arsenic" de Roumazières. D'autres complètent les informations à disposition. L'Alsace annonce (le journal avait en réalité déjà fait état de cela le samedi 30 avril) qu'une destination a été trouvée pour ces déchets arséniés : le centre de traitement de Hombourg, puis, après conditionnement, les mines de sel près de Kassel (RFA). Une nouvelle fois, on observe à cette occasion ce que peut être la gestion souhaitée en matière de déchets (transparence, précautions, contrôle des autorités). A Roumazières, l'affrontement semble prévaloir entre l'exploitant et l'administration, M. Rocher refusant d'évacuer les déchets phéno-chlorés, arguant d'un accord verbal obtenu du service des Mines à ce sujet - ce que dément le responsable du service. La préfecture reste ferme : en cas de refus, elle fera exécuter les travaux au frais de l'exploitant. Pour tous ces travaux, on commence à poser la question de la prise en charge financière.

A Saint-Quentin, les journaux continuent à s'interroger sur les propos de Me Maurin et la "solution" qu'il avait annoncée. Une solution "discrète" qui, rappelle le Courrier Picard, ne serait "certainement pas du goût du secrétariat d'Etat à l'Environnement où l'on déclarait la semaine précédente que l'opération devrait obligatoirement se dérouler au grand jour". Ultérieurement, les journaux régionaux identifieront largement cette idée de solution discrète à la politique suivie par l'Environnement dans cette affaire. On le voit, au 2 mai, Le Courrier Picard ne réagit pas encore de cette façon.

Par ailleurs, la réflexion sur la gestion des déchets se poursuit. La région Midi-Pyrénées voudrait voir ses dossiers avancer sur ce problème. Le Monde revient sur les propos de Mme Bouchardeau au Sénat (29 avril) : elle avait aussi, à cette occasion, jugé "inadmissible", une opération de sous-traitance ayant pour but d'éviter que l'on ne sache où se trouvent les déchets toxiques.

L'AFP reprend le thème des "pourparlers" et "tractations qui se jouent en coulisses", en se posant la question de savoir qui peut libérer B. Paringaux du secret. Une autre dépêche précise la politique du secrétariat d'Etat à l'Environnement en matière de "fouilles" : ne pas confondre vitesse et précipitation, ne pas creuser partout, sans vérification préalable ; on ne peut suivre toutes les lettres anonymes. Il ne s'agit donc pas, commente l'AFP, d'imiter l'action à grand spectacle des Allemands à Münchenhagen. Enfin, sur le front de Roumazières, trois points retiennent l'attention : l'inculpation du gérant de la décharge ; les problèmes techniques que l'on va rencontrer pour extraire les 14 tonnes de résidus phéno-chlorés et leur trouver une destination finale ; la question, toujours, de la dalle de béton : la commission d'enquête pourrait demander sa destruction.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (8)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (7)

2. THEMES

1° Roumazières

- a) Les déchets arséniés : destination Alsace -RFA
- b) Les déchets phéno-chlorés : le refus de l'exploitant qui met en cause les Mines
- c) La charge financière des opérations

2° Saint-Quentin

- a) Scénario pour la piste "tractation"
- b) "Solution" discrète contre épilogue au grand jour, ou Me Maurin contre le secrétariat d'Etat à l'Environnement

3° Gestion des déchets industriels : le dossier en Midi-Pyrénées

4° Retour sur les propos de Mme Bouchardeau

III - DEPECHEES D'AGENCES

1° Saint-Quentin : "pourparlers" et "tractations en coulisse"

2° Les fouilles en Fance : le secrétariat d'Etat à l'Environnement veut éviter de confondre vitesse et précipitation

3° Roumazières

- a) Inculpation du gérant de la décharge
- b) Problèmes techniques
- c) La question de la dalle de béton

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Point : Poisons d'avril
2. Le Quotidien de Paris : Arsenic, les déchets de Roumazières vont à Saint-Herblain.
3. Sud-Ouest : L'Arsenic de Roumazières : retour à l'envoyeur sous escorte.
4. France-Soir : Roumazières, c'était des pesticides.
5. L'Humanité : L'arsenic en transit à Saint-Herblain.
6. Ouest-France : Arsenic, l'escale nantaise.
7. Presse-Océan : L'arsenic de retour en Loire-Atlantique.
- 8° Le Quotidien de Paris : Déchets industriels, l'inquiétude se répand.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. L'Alsace : L'Arsenic de Roumazières sera traité à Hombourg (Haut-Rhin), puis évacué près de Kassel (RFA).
2. Sud-Ouest : Roumazières-Louhert, l'ACODEC ne répond plus des déchets phéno-chlorés.
3. Le Parisien : Les 21 tonnes de boues toxiques évacuées de Roumazières.
- 4° L'Union : La solution négociée pourrait aboutir cette semaine.
- 5° Le Courrier Picard : Une semaine décisive ?
6. La Dépêche du Midi : Une poubelle de 1 000 tonnes.
- 7° Le Monde : Mme Bouchardeau veut assurer une totale "transparence dans les importations des déchets toxiques.

2. THEMES

1° Roumazières

a) Les déchets arséniés : destination Alsace-RFA

L'Alsace

«Une affaire banale»: ainsi est qualifiée par la direction du centre de traitement des déchets industriels de Hombourg le problème de l'arsenic de Roumazières (* * *)

Le centre est en effet habilité à traiter le carbonate arsénié. Celui-ci arrive par camions sous forme de boues et l'opération consiste à la solidifier, c'est-à-dire à le mélanger à du ciment. Une fois conditionnés ces blocs solides sont ensuite

transportés — également par fûts chargés sur des camions — en RFA dans les mines de Kali und Salz au sud de Kassel, près de la frontière entre les deux Allemagne. Ils sont enfouis dans des galeries. «Une opération de routine» pour la société d'Ottmarshheim qui a traité 300 tonnes de solution arséniée en 1982 à raison de 2300 F la tonne. Un camion par semaine est envoyé, en moyenne, outre-Rhin.

«Les fûts sont parfaitement identifiables et portent des numéros de codes», précise le directeur du centre, M. Jean-Pierre Lachèvre. Qui ajoute: «C'est dans le cadre de cette activité normale que se greffe la demande venue de Roumazières.» J'ai accepté à deux conditions: recevoir des fûts parfaitement conditionnés et obtenir l'autorisation de la direction interdépartementale de l'industrie (DII) à Strasbourg. Les négociations ont duré plusieurs jours. Après d'ultimes conversations avec la direction de l'usine de Grande Paroisse, M. Lachèvre a eu sa double garantie samedi matin par télex. D'une part, l'autorisation de la DII, d'autre part, la certitude d'une livraison conforme. «Ce n'est qu'à ce moment-là que nous avons donné notre accord définitif.

b) Les déchets phénochlorés : le refus de l'exploitant, qui met en cause les Mines

Sud-Ouest

Le problème de l'évacuation des déchets enterrés illégalement à l'Atfil n'est pas réglé : M. Rocher refuse en effet d'assurer le départ des quatorze tonnes de résidus phénochlorés (arrivés de Belgique en février 1982) qui doivent quitter Roumazières mardi à minuit.

Dans un message adressé à la préfecture de la Charente, le P.D.G. de l'A.C.O.D.E.C. s'explique : « Le service des Mines d'Angoulême, écrit-il, a effectivement demandé le départ de ces déchets. Mais au cours d'un entretien, début mars 1982, M. Ponce, responsable de ce service, a, en fin de compte, accepté que ces produits soient laissés sur place, compte tenu de la modestie du lot et de sa toxicité moindre... ».

Toutes choses que la préfecture, comme M. Ponce démentent. Mais cette grosse pierre dans le jardin de l'administration fait apparaître que le déroulement des opérations ne sera pas simple. Et déjà la préfecture indique qu'elle prendra des « mesures de substitution ». C'est-à-dire qu'elle fera exécuter les travaux aux frais de l'A.C.O.D.E.C.

Dès ce matin, donc, les opérations devraient reprendre à l'Atfil pour en extraire les déchets phénochlorés.

c) La charge financière des opérations

Le Parisien

On commence, par ailleurs, à évoquer la question du financement de tous les travaux et fouilles actuellement engagés sur le terrain incriminé et dont il va falloir chiffrer le coût. Sans doute la reparti-

tion se fera-t-elle entre l'exploitant, le propriétaire de la carrière et tous les industriels qui y ont déversé des produits interdits.

2° Saint-Quentin

a) Scénario pour la piste tractations

L'Union

Bien entendu, on ignore tout pour le moment des modalités de la solution envisagée. Le fait que M. Olivier Maurin ait déclaré qu'il pourrait s'agir d'une « solution française » permet de penser que les 41 fûts sont bel et bien entreposés en France. Mais à partir de ses propos parfois originaux, voire même contradictoires, on peut émettre différentes hypothèses.

Ainsi, il ne serait pas vraiment surprenant que la firme Hoffmann-La Roche publie un communiqué dans quelques jours pour annoncer qu'elle est rentrée en possession du dangereux chargement. Les 41 fûts seraient alors convoyés au grand port vers l'usine d'élimination des déchets chimiques de Saint-Vulbas (Jura) pour y être traités sous le contrôle du secrétariat d'Etat à l'Environnement. Il ne s'agit bien sûr que d'une hypothèse, la plus plausible peut-être. Elle aurait au moins l'avantage de permettre de rassurer l'opinion publique, de faire sortir M. Bernard Pa-

ringaux de sa prison et de ne pas révéler le lieu où furent entreposés les déchets durant six mois.

b) Solution discrète contre épilogue au grand jour, ou Me Maurin contre le secrétariat d'Etat à l'Environnement

Le Courrier Picard

A l'évidence, le conseil de M. Paringaux souhaite que la « solution » soit appliquée rapidement, et discrètement : ce qui ne sera certainement pas du goût du secrétariat d'Etat à l'Environnement où l'on déclarait la semaine dernière que l'opération devrait obligatoirement se dérouler au grand jour.

3° Gestion des déchets industriels : le dossier en Midi-Pyrénées

La Dépêche du Midi

La rocambolesque disparition des déchets de Sévès aura peut-être un effet positif. Elle amènera les pouvoirs publics à prendre conscience de la difficulté de se débarrasser des déchets industriels.

Une question qui se pose avec acuité dans la région Midi-Pyrénées, qui ne compte aucun centre de retraitement. Une seule décharge agréée fonctionne à Lapeyrouse-Fossal, entre Toulouse et Albi.

Cette situation n'est pas une découverte. Depuis décembre 1981, la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Garonne a été investie d'une mission de recensement. Une première étude a paru à la fin de l'an dernier. Et un

groupe de travail, que préside Robert Sanègre, planche depuis quelques mois sur le sujet. Ceci avec la bénédiction de la région, de l'agence de bassin et de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets (A.n.r.e.d.).

Comment sont traitées les quelque 20.000 tonnes de déchets industriels et commerciaux produits par mois par les entreprises de Haute-Garonne ?

Quelques 5.700 tonnes ne seraient pas récupérées. Elles seraient stockées provisoirement dans les entreprises ou pris en compte par des sociétés de prélèvement. A moins qu'elles ne soient tout simplement incinérées ou épar-

gues, comme c'est le cas pour les boues de décantation.

Tout ce qui concerne les déchets de première catégorie bois, papiers et cartons, textile, métaux ferreux et non ferreux, les gravats divers, ne pose qu'un problème d'organisation et de site à trouver. Les 400 tonnes de matières plastiques créent déjà une situation plus complexe.

Pour les déchets organiques d'abattoirs, de sang, de céréales, de légumes, de fruits, de cuirs et de peaux, on envisage une valorisation qui peut même déboucher sur une industrie noble chimie fine, pharmacie, etc... Les déchets toxiques sont plus embarrassants, qu'ils soient solides, pa-

teux ou liquides. Notre seul département produit plus de deux mille tonnes de ces matières, résidus de l'industrie chimique, solvants venant des traitements de surfaces ou, plus simplement, huiles de vidange. A l'heure actuelle, ces matières partent vers les centres de retraitement de Paulhac ou de Bassens en Gironde, de Mourenx dans les Pyrénées-Atlantiques. L'A.p.c. a opté pour Hambourg, en Alsace, où elle possède de son propre centre.

Une solution qui ne peut indéfiniment se prolonger. Il fallait connaître les besoins, dit-on à la chambre de commerce, nous allons maintenant faire des propositions à l'administration et à la région. — G. A.

4° Retour sur les propos de Mme Bouchardeau au Sénat

« Il ne m'appartient pas, a-t-elle ajouté, de me prononcer sur les responsabilités, mais il est inadmissible de monier une opération de sous-traitance ayant pour but d'éviter que l'on ne sache où se trouvent les déchets toxiques, alors qu'un industriel a l'obligation d'assurer la sécurité de leur élimination. »

(... : voir A.F.P., 29 avril)

M. Bonnefous, reprenant la parole, a souhaité que l'on aggrave les sanctions et qu'on interdise à ceux qui sont impliqués dans de telles affaires de continuer à exercer leur activité. De son côté, M. Lederman tient comme seule solution une affirmation des principes selon lesquels la responsabilité des déchets doit revenir aux seuls producteurs, sous réserve d'une condamnation conjointe des intermédiaires dans certains cas.

III - DEPECHEs D'AGENCES

1° Saint-Quentin : Pourparlers et tractations en coulisse

AFP, Paris, 8 h. 41

~~BERNARD PARINGAUX, LE GERANT DE LA "SPELIDEC" ECROUE A SAINT-QUENTIN (AISNE) DEPUIS LE 30 MARS VA-T-IL ENFIN SORTIR DE SON MUTISME ET REVELER OU IL A CONDUIT LES 41 FUTS DE DIOXINE? AU FIL DES JOURS, CETTE EVENTUALITE PREND DE LA CONSISTANCE, TANDIS QU'IL APPARAIT DE PLUS EN PLUS EVIDENT QUE DES TRACTATIONS SE JOUENT EN COULISSES POUR LIBERER LE DETENU DE SA "CLAUSe DU SILENCE".~~

PERSONNE, EN TOUT CAS, NE RECONNAIT OFFICIELLEMENT L'EXISTENCE DE TELS "POURPARLERS" QUI POURRAIENT ETRE MENES, SELON TOUTE VRAISEMBLANCE, PAR L'INTERMEDIAIRE DE L'AVOCAT MARSEILLAIS DE BERNARD PARINGAUX, ME OLIVIER MAURIN. EN QUITTANT MARDI DERNIER LA PRISON OU IL AVAIT RENDU VISITE A SON CLIENT, L'AVOCAT A TENU DES PROPOS PLEINS DE SOUS-ENTENDUS, AFFIRMANT QU'UNE SOLUTION RAPIDE ET "QUI SERA POSITIVE" ETAIT PEUT-ETRE EN VUE, AJOUTANT MEME: "ON A PEUT-ETRE TROUVE LE MOYEN DE SORTIR DE CETTE IMPASSE DANS L'INTERET GENERAL ET DANS CELUI DE PARINGAUX".

CONFORTANT EN QUELQUE SORTE CETTE HYPOTHESE, LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE DE SAINT-QUENTIN, M. LE GOUIC, A DECLARE QUE LA DECISION, EN CE QUI CONCERNE LA DEMANDE DE MISE EN LIBERTE DE BERNARD PARINGAUX, ATTENDUE CETTE SEMAINE PROCHAINE DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION D'AMIENS, "POURRAIT APPORTER DES ELEMENTS NOUVEAUX", UNE REMARQUE INTERPRETEE DANS UN SENS FAVORABLE AU DETENU PAR TOUS LES OBSERVATEURS PRESENTS.

QUI PEUT LIBERER BERNARD PARINGAUX DU SECRET? LA SOCIETE SUISSE "HOFFMANN-LA ROCHE", PROPRIETAIRE DE L'USINE DE SEVESO OU A EU LIEU LA FUITE DE DIOXINE, MAINTIENT QUE CE N'EST PAS ELLE QUI A EXIGE LE "CONTRAT DU SILENCE". AU CONTRAIRE, DIT-ELLE, LE SECRET NOUS A ETE IMPOSE AINSI QU'aux AUTORITES LOMBARDES. IMPOSE, MAIS PAR QUI ? LA FIRME "MANNESMANN-ITALIANA",

CHARGÉE PAR "HOFFMANN-LA ROCHE" DE L'ÉVACUATION DES FUTS, NE S'EST JAMAIS PRONONCÉE SUR LE SUJET. PARINGAUX POUSSE PAR TOUS POUR FAIRE SORTIR LE PLUS VITE POSSIBLE LES DÉCHETS D'ITALIE AURAIT PU, EN FAIT, SOUMETTRE LUI-MÊME CETTE CLAUSE, "EXIGÉE" PAR SES PROPRES SOUS-TRAITANTS ET PAR LE DESTINATAIRE FINAL.

CES DERNIERS ONT-ILS LES MOYENS DE DÉLIER MAINTENANT PARINGAUX DE SON SECRET? RIEN N'EST MOINS CERTAIN, SURTOUT SI L'OPÉRATION NE S'EST PAS FAITE "LÉGALEMENT", AVEC L'ACCORD DES AUTORITÉS CONCERNÉES. LES NÉGOCIATIONS EN COURS, QUE PERSONNE NE RECONNAÎT MAIS QUE PERSONNE NE DÉMENT, POURRAIENT DÉPENDANT ENGAGER LES DIVERS PROTAGONISTES VERS UN DÉBLOCAGE DE LA SITUATION.

LA FIRME "HOFFMANN-LA ROCHE" A D'AILLEURS INDIRECTEMENT ADJURE BERNARD PARINGAUX, LE 22 AVRIL, DE "DONNER TOUTE INDICATION SUR LE LIEU D'ENTREPOSAGE", ASSURANT QU'ELLE RENONÇAIT À L'AVANCE À TOUTE DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENTS FINANCIER.

2° Les fouilles en France : le secrétariat d'Etat à l'Environnement veut éviter de confondre vitesse et précipitation

AFP, Paris, 8 h. 34

LE SECRETARIAT D'ÉTAT À L'ENVIRONNEMENT CONTINUE, EN ATTENDANT, SA QUÊTE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS. À CEUX QUI S'ÉTONNENT DE L'APPARENTE LENTEUR DES RECHERCHES ET DES FAIBLES MOYENS ENGAGÉS SUR LES SITES SOUPÇONNÉS, IL RÉPOND: "IL NE FAUT PAS CONFONDRE VITESSE ET PRÉCIPITATION". "NOUS NE SOMMES PAS CONTRE LES COMPTEURS GEIGERS NI CONTRE LES BULLDOZERS, AFFIRME-T-ON AU MINISTÈRE, MAIS AVANT DE CREUSER IL FAUT D'ABORD ENQUÊTER ET ÉVALUER TOUS LES RENSEIGNEMENTS QUI NOUS PARVIENNENT ET GÉNÉRALEMENT SOUS LA FORME DE LETTRES ANONYMES. ON NE PEUT PAS FAIRE DES TROUS PARTOUT SANS UN MINIMUM DE PREUVES ÉTAYÉES". L'ALLUSION VISE LA TACTIQUE SPECTACULAIRE ALLEMANDE EMPLOYÉE SANS RÉSULTAT DANS LA DÉCHARGE DE MÜNCHENHAGEN APRÈS LES "RÉVÉLATIONS" D'UN EMPLOYÉ ALCOOLIQUE.

3° Roumazières

a) Inculpation du gérant de la décharge

AFP, Angoulême, 21 H. 24

Le gérant de la décharge de Roumazières, M. Jacques Rocher, a été inculpé lundi par le juge d'instruction d'Angoulême, qui l'a laissé en liberté sous contrôle judiciaire.

Interpellé à Buxières-les-Mines (Allier) où il exploite un dépôt de produits pétroliers- Jacques Rocher qui faisait l'objet d'un mandat d'amener a été entendu à Angoulême par le juge d'instruction chargé de l'affaire.

On estime de bonne source, que M. Rocher devrait être amené dans les prochains jours à comparaître à nouveau devant le juge d'instruction. En effet 5 autres plaintes ont été déposées contre lui pour dépôt de produits interdits, mauvaise tenue des livres des entrées et déclarations inexactes quant à la nature des produits, en particulier le dépôt de 207 tonnes d'anneaux de bashing qui contiendraient des boues arséniées.

b) Problèmes techniques

AFP, Angoulême, 21 h. 24

Sur place, à Roumazières, après le départ vendredi soir de 21 tonnes de boues arséniées - déchets dont le dépôt est strictement interdit en France - pour la banlieue nantaise où elles transiteront, les spécialistes chargés d'organiser l'évacuation des déchets interdits s'interrogent en particulier sur les 14 tonnes de résidus phéno-chlorés, qui figurent dans la liste des produits interdits. Celles-ci se trouvent au 3ème niveau au-dessous du niveau actuel de la décharge et paraissent encore plus difficiles à évacuer.

c) La question de la dalle de béton

AFP, Angoulême, 21 h. 30

Parallèlement, plusieurs témoins ont été entendus afin d'établir, si du béton avait été coulé dans la décharge au cours des 12 mois écoulés et si ce béton avait été coulé sur des fûts de déchets dont la présence n'apparaîtrait pas sur les cahiers des entrées de la décharge.

Enfin, la commission d'enquête pourrait demander la "casse" de la dalle de béton qui recouvre une partie de la décharge, celle-ci pouvant recouvrir d'autres produits hautement toxiques.

Mardi 3 mai 1983

D Y N A M I Q U E

Une "solution négociée" avait été annoncée à Saint-Quentin. La chambre d'accusation devait examiner la demande de mise en liberté de B. Paringaux. On attendait donc le dé nouement, d'autant plus que procureur de la République avait semblé le laisser entendre (Libération).

La presse locale, très bien informée, rapporte également la longue audition, "officielle cette fois", du sénateur Noè par le juge d'instruction (non plus à Paris et dans un hôtel comme le 20 avril mais au Palais de Justice de Saint-Quentin).

A Roumazières, selon l'Humanité (bien renseignée par la commission d'enquête), on semble aller encore de découvertes en découvertes. De nouvelles zones d'ombre apparaissent et l'interrogation sur les déchets de Seveso n'est pas close. Au sujet des déchets arséniés, Air Liquide, dont dépend La Grande Paroisse impliquée à Roumazières, proteste de sa bonne fois : pour preuve, on fait remarquer qu'il y a eu, pour cette opération, subvention de l'Agence de bassin ; que l'établissement de Roumazières est agréé, que la société industrielle SARP (Société d'Assainissement Résiduaire et de Pompage, sise à Saint-Herblain près de Nantes) est conventionnée. Cette courte déclaration montre clairement pourquoi le secrétariat d'Etat à l'Environnement est si soucieux de faire porter l'entière responsabilité de la gestion de déchets aux producteurs et d'éviter la procédure d'agrément. Par ailleurs, Roumazières cédant ses déchets arséniés à une autre région, c'est l'Alsace qui s'émeut. Le directeur du centre de traitement alsacien pressenti apporte précisions techniques et assurances.

On apprend aussi que trois journalistes, dans leur chasse à la dioxine, ont été menacés par un habitant de Saint-Cyprien (Loire), armé d'un fusil. Ils étaient pourtant sur une fausse piste.

Deux journaux publient des articles tranchant sur le reste de la presse. Le Quotidien du Médecin s'insurge contre la publication du Bild Zeitung qui avait mis en cause Hoffmann-La Roche : point n'est "besoin d'en rajouter, d'ex-citer des imaginations, de publier pour faire parler de soi". L'information publiée par le Bild est jugée "ridicule" puisque, premièrement, elle contredit les dires d'Hoffmann-La Roche (et d'ailleurs Hoffmann-La Roche a démenti formellement) ; que, deuxièmement, elle exigeait que le contrat passé par Mannesmann ne soit pas respecté. L'article, véhément dans le ton, repose sur deux hypothèses : Hoffmann-La Roche dit vrai, ne s'est jamais trompé ; le contrat doit être respecté, l'a toujours été. On observe, là encore, quelque difficulté de cohérence : l'auteur de l'article juge ainsi "invraisemblable" que les fûts soient en France..., ce qui implique une rupture du même contrat (les autorisations voulues n'ayant pas été délivrées par les autorités françaises). Mais il s'agit sans doute moins ici de convaincre que d'emporter l'adhésion du lecteur sur l'idée qu'il ne faut pas "dépasser les bornes". Mais quelles bornes sont "raisonnables" en situation de déraison ?

De même, le Monde tente de casser le processus de dramatisation autour de la dioxine. Craignant peut-être l'assimilation classique : presse = alarmisme, craignant peut-être aussi de se voir accuser de tomber dans une "opération orchestrée" contre Hoffmann-La Roche, contre l'industrie pharmaceutique et chimique, le journal publie en bonne place un premier article au titre suggestif : "La dioxine, un produit dangereux ?". Un second papier, au titre également suggestif, revient sur l'accident de Seveso : "Du mythe aux réalités" (les résultats d'aujourd'hui rendent surprenante la dramatisation d'hier).

Il faut relever à ce propos un trait caractéristique de la situation de crise : la mouvance. De la psychose, par exemple, on peut revenir à la sagesse ou basculer sans hésitation dans une "rationalisation" âprement élaborée. Dans le cas présent, il semble que l'on soit encore en période d'hésitation. Peu de jours après d'ailleurs, le Monde reviendra sur le cas de Seveso avec un sens moins aigu de la dé-dramatisation de bon aloi.

Par ailleurs, le Monde propose un autre dossier : le problème des déchets et celui des fûts de Seveso vus de Bâle, haut-lieu de la chimie, avec Ciba-Geigy, Sandoz et Hoffmann-La Roche. C'est là une nouvelle avancée dans l'examen des politiques industrielles face à la question des déchets, face aussi à une crise comme celle des 41 fûts.

Les dépêches du jour apprennent que le suspense demeure sur la mise en liberté de B. Paringaux : la chambre d'accusation de la Cour d'Appel d'Amiens n'a pas rendu sa décision immédiatement. En ce qui concerne les "négociations" qui seraient en cours pour libérer l'inculpé de son secret, le procureur de la République à Saint-Quentin déclare que ces éventuelles négociations ne peuvent être menées, de toutes façons, qu'avec l'éliminateur final des déchets. En d'autres termes, il n'y a pas de tractations entre l'inculpé et les pouvoirs publics.

Sur le front de Roumazières, l'AFP rapporte des éléments confirmant les informations publiées par le journal L'Alsace au sujet du transport des fûts de déchets arséniés à Herfa Neurode via Hombourg, après analyse méticuleuse. De même, il est établi que ce chargement de 21 tonnes était bien le 14^e du genre à être acheminé sur Roumazières.

Enfin, on vérifie une nouvelle fois qu'une situation de crise est propice au développement d'autres processus de dérapage. Une autre affaire Spélidec-Mannesmann (Italiana) semble affleurer à propos des déchets de PCB qui aurait transité par Saint-Quentin avant traitement complet ou partiel à Saint-Vulbas. De même, Greenpeace soulève une autre "affaire Noè" : le sénateur se voit accusé de vouloir immerger des déchets nucléaires dans l'Atlantique.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (5)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (9)2. THEMES1° **Saint-Quentin**

- a) L'examen de la demande de mise en liberté par la Chambre d'Accusation d'Amiens
- b) Le sentiment du commissaire responsable de la police d'Amiens
- c) Audition officielle du sénateur Noè et suite de l'enquête

2° **Roumazières**

- a) De plus en plus de problèmes ?
- b) L'appréciation du producteur des déchets arséniés
- c) Emotion en Alsace

3° **Faits divers : escarmouche contre des journalistes**4° **Des journaux à contre-courant**

- a) Le Quotidien du Médecin s'insurge contre Bild Zeitung qui a mis en cause Hoffmann-La Roche
- b) Le Monde s'interroge sur cette dioxine que l'on dit dangereuse

5° **Dossier : la chimie bâloise, ses rejets, et l'"effet Seveso"**III - DEPECHEES D'AGENCES1° **Saint-Quentin**

- a) Décision de la Chambre d'Accusation : reportée
- b) B. Paringaux, son secret et les "négociations"
- c) Audition officielle du sénateur Noè à Paris

2° **Roumazières**

- a) De Roumzières à Herfa Neurode
- b) De 21 tonnes à 207 tonnes

3° **Une autre affaire Spélidec-Mannesmann-Italie-Déchets**4° **Une autre affaire Noè**

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Les Echos : Bernard Paringaux va-t-il parler ?
2. Le Quotidien de Paris : Vers la fin de l'impasse ?
3. France-Soir : Le gérant de Roumazières inculpé.
4. SUD-Ouest : Roumazières-Loubert, Jacques Rocher inculpé.
5. La Croix : Roumazières, le gérant inculpé.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. 1. Libération : L'arsenic de Roumazières retourne à son expéditeur. Le mystère des fûts de Seveso levé aujourd'hui.
2. Le Figaro : Roumazières, le gérant de la décharge inculpé.
3. La Voix du Nord : M. Luigi Noè officiellement entendu à Paris par le juge d'instruction.
4. L'Humanité : Une fosse mystérieuse.
5. Presse-Océan : Les fûts iraient en Alsace.
6. Les Dernières Nouvelles d'Alsace : En attendant l'arsenic de Roumazières.
7. Le Parisien : Roumazières, le gérant de la décharge inculpé.
8. Le Quotidien du Médecin : Seveso, encore de fausses informations.
9. Le Monde : Un produit dangereux ? Du mythe aux réalités. Un pouvoir exceptionnel. La chimie bâloise aux prises avec ses rejets. L'effet Seveso. Trois suisses.

2. THEMES

1° Saint-Quentin

- a) L'examen de la demande de mise en liberté par la chambre de'accusation d'Amiens

Libération

Parlera, parlera pas ? Cette question en forme d'énigme qui domine l'affaire Seveso depuis que Bernard Paringaux est emprisonné pourrait trouver une réponse aujourd'hui. C'est du moins la thèse qui prévalait hier, 24 heures avant que la Chambre d'accusation de la cour d'Amiens ne rende son avis sur la demande de mise en liberté déposée par l'avocat marseillais de Paringaux, M^e Maurin.

Bien sûr, il convient de prendre ce genre de rumeur avec prudence. Depuis que les quarante-et-un fûts ont quitté le territoire italien, les bruits les plus divers ont circulé un peu partout en Europe sans que l'affaire s'en trouve éclaircie pour autant. Ce sont les propos tenus mardi dernier par M^e Maurin

qui ont laissé supposer que l'issue était proche. Après avoir rendu visite à son client, l'avocat expliquait que « on a peut-être trouvé le moyen de sortir de cette impasse, dans l'intérêt général et dans celui de Paringaux ». Une déclaration sibylline qui laissait penser que le secret de Paringaux serait éventé sous peu.

Depuis, il semble que l'avocat marseillais ait pris contact avec le destinataire des déchets. Des pourparlers seraient donc en cours, et Paringaux pourrait finalement être délié de son secret.

Officiellement, bien sûr, personne n'est au courant de telles tractations.

C'est le procureur Le Guic qui a donné corps aux rumeurs annonçant un dénouement rapide, en déclarant que la décision de la chambre d'accusation « pourrait apporter des éléments nouveaux ». Quelques mots suffisants pour relancer l'intérêt et focaliser les regards sur le tribunal d'Amiens.

b) Le sentiment du commissaire responsable de la police d'Amiens

Le Figaro

Les policiers de la P.J. d'Amiens ne s'attendent pas, en revanche, qu'il révèle la cachette. Le commissaire Robert Canonge, qui dirige le service de police d'Amiens l'a précisé à notre correspondant Robert Cressent, en indiquant : « Il nous a donné l'impression d'être un excellent technicien qui ne revient jamais sur une parole donnée ? Ce que nous ne savons pas, c'est s'il a fait l'objet de menaces dans le cas où il serait décidé à faire quelques révélations aux juges »

c) Audition officielle du sénateur Noé et suite de l'enquête

La Voix du Nord

Le 20 avril dernier, M. Régis Vanhasbrouck, le juge d'instruction de Saint-Quentin, chargé du dossier des quarante et un fûts de déchets de Seveso, avait rencontré M. Luigi Noé, le responsable italien du Bureau spécial de Seveso. Les deux hommes s'étaient discrètement entretenus dans un grand hôtel et il avait été convenu entre eux que cette entrevue déboucherait sur une audition plus officielle.

C'est hier au palais de justice de Paris, où un bureau avait été mis à sa disposition, que M. Régis Vanhasbrouck a procédé à l'interrogatoire de M. Luigi Noé, de passage dans la capitale.

L'audition de deux heures du parlementaire, qui a la responsabilité de l'élimination des déchets de Seveso - en particulier le contenu des réacteurs de l'usine I.C.M.E.S.A. - n'a, semble-t-il, pas apporté d'éclairage nouveau sur les circonstances dans lesquelles les fûts sont passés en France, le 10 septembre 1982.

On sait, en effet, que le magistrat instructeur est en possession de toutes les pièces

ayant trait à ce transport, puisque la société Hoffman - La Roche lui en a communiqué un certain nombre les 21 et 29 avril, dans le cadre de l'audition de trois responsables du groupe bâlois.

Le magistrat saint-quentinois attend avec toute l'opinion française que la solution annoncée par les défenseurs de M. Bernard Paringaux, se mette enfin en place pour déboucher sur la découverte des quarante et un fûts... dans une décharge française et, selon toute vraisemblance, agréée, si l'on s'en tient à l'affirmation de l'inculpé et à d'autres informations dignes de foi.

M. Bernard Paringaux, quant à lui, attend que la chambre d'accusation statue ce mardi matin à Amiens, sur sa demande de mise en liberté rejetée par le juge, le 13 avril.

Les enquêteurs du S.R.P.J. de Lille et de son antenne d'Amiens poursuivent leurs investigations de façon à faire progresser le dossier au-delà de la mi-septembre 1982, époque à laquelle les quarante et un fûts se sont littéralement volatilisés.

2° Roumazièresa) De plus en plus de problèmes ?

L'Humanité

La commission d'enquête nous a fait savoir, hier soir, que les examens effectués sur les 164 ou 186 tonnes de déchets de ces anneaux encore dans la décharge ont montré la présence de boues arseniées. En conséquence, il faudra bien tout évacuer. Mais ce n'est pas tout. Renseignements pris auprès d'EDF, il apparaît que la compagnie nationale avait passé un contrat avec l'associé, à l'époque, de M. Rocher, le transporteur de dioxine de Seveso, M. Paringaux, pour que celui-ci débarrasse les 380 tonnes de condensateurs de la pyralène cancéri-

gene qu'elles recèlaient. Il est donc à craindre que celui-ci soit également caché quelque part sous une chape de béton.

D'autre part, la commission se fonde sur plusieurs témoignages émet des réserves quant à la réelle imperméabilité d'une digue en argile qui sépare la partie ordures ménagères de la décharge de celle des déchets industriels. Celle-ci n'aurait pas été compactée.

Enfin, il y a ces révélations de la « Charente libre » sur l'existence de cette fosse dont on ignore encore ce qu'elle peut bien contenir. Il est peu probable qu'elle ait été creusée pour le plaisir.

L'épais rideau de fumée qui entoure le lieu d'entreposage de la dioxine de Seveso serait-il enfin dissipe ? Il est bien prématuré de l'espérer.

b) L'appréciation du producteur des déchets arséniés

Presse-Océan

A Paris, chez Air-Liquide dont dépend la Grande Paroisse, M. Marinet a notamment déclaré : « Nous ne pensons pas être en faute. Nous sommes tombés sur des gens qui n'ont pas fait le nécessaire. La preuve de notre bonne foi, c'est que nous avons bénéficié d'une subvention de l'agence de bassin Loire-Bretagne pour le transport et l'entreposage à Roumazières. Établissement agréé, la S.A.R.P. est conventionné ».

c) Emotion en Alsace

Les Dernières Nouvelles d'Alsace

Depuis ce week-end, une petite révolution secoue Hombourg. L'arsenic découvert dans la décharge de Roumazières sera transféré et traité par la société Tredi, centre de traitement des déchets industriels implanté sur la commune ont appris les habitants. La nouvelle de cette arrivée a provoqué une brutale agitation dans le petit village tout proche de la frontière allemande. Le conseil municipal s'est réuni en séance extraordinaire pour entendre le directeur du centre, M. Lachèvre, expliquer la procédure envisagée pour le traitement des déchets.

C'est donc dans une atmosphère tendue que les 21 tonnes de carbonate arsénié à 7% retrouvés à Roumazières dans le cadre de l'enquête sur la disparition des fûts de dioxine de Seveso sont attendus à Hombourg. Pourtant la situation n'est pas originale pour les 34 employés et le directeur de la société Tredi (anciennement Per Engineering). « L'opération est banale » explique M. Lachèvre. En fait si elle est considérée comme tellement normale par les responsables de Tredi, c'est que le centre de traitement est parfaitement équipé pour traiter des produits tels que l'arsenic.

3° Fait divers : escarmouche contre des journalistes

Le Parisien

• Trois journalistes — dont deux Allemands de l'hebdomadaire « Stern » et une Française de « Science et Vie » — enquêtant sur l'affaire de la dioxine, ont été violemment frappés par un habitant

de Saint-Cyprien (Loiret), M. Bourcier, qui les avait d'abord menacés de son fusil, en tirant en l'air. La « découverte » des journalistes devait simplement s'avérer n'être que de simples fûts contenant de la soude.

4° Des journaux à contre-couranta) Le Quotidien du Médecin s'insurge contre Bild-Zeitung qui a mis en cause Hoffmann-La Roche

L'affaire des fûts de Seveso, qui est déjà assez compliquée (et assez triste) sans qu'on ait vraiment besoin d'en rajouter, excite les imaginations à un point tel que nombreux sont ceux qui sont prêts à oublier n'importe quelle information pourvu qu'elle fasse parler d'eux.

Ainsi, le journal allemand « Bild Zeitung », sans doute pour se venger de n'avoir su trouver à temps les mémoires de Hitler, indique dans son édition de jeudi que « le poison de Seveso est en France ». Jusque-là rien à dire, l'information est vraisemblable. Là où ça se gâte, c'est quand le journal ajoute : « Hoffmann-La Roche a transmis cette information au gouvernement fédéral. Et le poison, toujours selon le « Bild », serait transporté de nouveau en Italie. »

La se gâte pour deux raisons : d'abord parce que la Société Hoffmann-La Roche a toujours affirmé qu'elle ne connaissait pas la destination des fûts. On voit mal cette même société aller maintenant dire : « Oui, oui c'est vrai, on ne sait pas très bien où sont les fûts, mais il sont en France. » Ridicule. Et d'ailleurs démenti formellement par la société. Deuxième erreur : le retour des fûts en Italie. Erreur parce que le contrat qui lie Mannesmann Italiana (le transporteur des déchets) et la société Hoffmann-La Roche (contrat qui vient d'être rendu public) s'il n'indique pas où sont les fûts (parce que Mannesmann a toujours entendu conserver

la pleine maîtrise du transport et exigé le secret) dit clairement où ils ne sont pas. L'entreposage est prévu dans une décharge autorisée et contrôlée d'un pays européen, à l'exception de la Suisse et de l'Italie, affirme expressément le contrat. On voit mal un transporteur qui risque déjà une condamnation aller maintenant, on ne sait en vue de quel intérêt, à l'encontre du contrat qu'il a lui-même exigé.

b) Le Monde s'interroge sur cette dioxine que l'on dit dangereuse

EN MARGE DE L'ENQUÊTE

Un produit dangereux ?

Toutes les retombées du nuage toxique de Seveso ne portent pas la marque du désastre puisque l'impact psychologique de l'événement a, sans conteste, provoqué la mise en œuvre d'un nombre considérable d'investigations scientifi-

ques, dont plusieurs centaines sont aujourd'hui publiées (1).

En plus des données, très nombreuses, portant sur la toxicité de la dioxine et des molécules voisines, chez l'animal et l'homme, ces investiga-

tions ont permis une importante avancée dans les connaissances des mécanismes moléculaires des premières étapes de la cancérogénèse chimique et de la sensibilité individuelle aux toxiques génétiques.

Que faut-il penser aujourd'hui, en résumé, du danger et des effets biologiques de la dioxine ? Tout d'abord elle ne présente, bien sûr, aucun danger si elle demeure stockée en un lieu sûr et surveillé. On peut ajouter que son insolubilité dans l'eau ne favorise pas sa dispersion dans le milieu naturel. La dioxine n'est pas un poison violent comme le cyanure, l'amanitine ou l'aconitine. D'ailleurs, aucun homme n'est mort à Seveso, hormis les victimes de la terreur qui a conduit à provoquer des avortements inutiles.

La dose mortelle, qui varie d'un facteur allant de 1 à 5 000 selon les espèces, peut être estimée, d'après la valeur obtenue chez le singe, à 5 mg par voie orale pour un homme de 70 kg. Il faut quatre semaines pour tuer un singe ayant reçu cinq fois sa dose mortelle et des doses cent fois mortelles ne réduisent pas ce délai. La dioxine n'est pas mutagène (test de mutagenèse d'Ames négatif) et, n'étant pratiquement pas transformée dans l'organisme en dérivés cancérogènes, on ne la trouve pas fixée sur l'A.D.N. (l'ordinateur cellulaire) comme c'est le cas pour les cancérogènes connus. Enfin, la dioxine n'est pas un poison ni des

grandes chaînes de métabolisme général (A.D.N., protéines, glucides, lipides) ni de celles de la respiration cellulaire.

Ces réserves étant faites, il reste que la dioxine est un produit dangereux dont la triste réputation tient à l'étendue de ses effets biologiques et aux doses, très faibles, qui sont suffisantes pour les déclencher.

Sur ce dernier point l'élucidation de son mécanisme d'action, qui apparente la dioxine aux hormones (voir encadré) a permis d'apporter beaucoup de clarté à ce phénomène et de comprendre pourquoi les nombreuses variétés de dioxine (il y a soixante-quinze isomères possibles) et de molécules voisines (dibenzofuranes et biphenyles polychlorés) possèdent des toxicités très différentes ou même nulles.

Quant à l'action toxique de la dioxine chez l'animal, elle se manifeste principalement au niveau des épithéliums comme la peau (chlo-racné), les muqueuses digestives, rénales et vésicales, qui s'épaississent et s'altèrent, et aux tissus lymphoïdes (thymus) qui régressent. Des

effets embryotoxiques et térato-gènes ont aussi été observés.

L'étude médicale des deux cent vingt mille sujets exposés à Seveso n'a révélé que des cas de chloracné. La seule inconnue concerne les effets à très long terme comme l'apparition des cancers. Une attention particulière a été apportée à ce problème par les chercheurs, et les résultats accumulés jusqu'ici montrent que la dioxine est surtout un co-cancérogène (promoteur), c'est-à-dire qu'elle ne fait qu'aider, par une action constante et prolongée, des cellules déjà devenues cancéreuses à former une tumeur. La fumée de cigarette, qui contient une grande variété de cancérogènes vrais (initiateurs) et de promoteurs, est vraisemblablement plus dangereuse que la dioxine.

Un aspect plus inquiétant que celui des déchets stockés de Seveso concerne l'utilisation de plus en plus répandue de produits herbicides et phytosanitaires. Ceux-ci contiennent des dérivés de phénols polychlorés (le 2, 4, 5 T, le 2, 4 D...) dont

(*) Maître de recherches (Toulouse).

90 000 tonnes furent déversées sur le Vietnam.

Ces produits industriels ne sont pas purs et peuvent contenir de la dioxine (1 à 40 mg par kilo). Ils sont répandus abondamment dans les champs et les bois ou servent au nettoyage des jardins et des bords de routes et d'autoroutes. Il existe assurément là un problème du contrôle, par les industriels, de ces produits qui sont à la portée de tout le monde dans les magasins.

Un test rapide et très sensible vient justement d'être mis au point par le groupe de toxicologie génétique du laboratoire du C.N.R.S. de Toulouse. Ce test, fondé sur le mécanisme moléculaire de l'action toxique de la dioxine, permet de détecter des doses infimes (quelques microgrammes) de dioxine et de faire la différence avec des produits voisins dont la toxicité varie sur une grande échelle. Ce type de contrôle devrait empêcher la mise sur le marché et la pollution de l'environnement par des produits difficilement éliminés par les processus naturels d'épuration.

(1) A. Poland and J.C. Knutson (1982), *Annual Review of Pharmacology and Toxicology*, 22, 517.

Un pouvoir exceptionnel

C'EST sont les travaux de chercheurs américains (docteur D.-W. Nebert, Bethesda, et docteur A. Poland, Madison) qui ont permis de dévoiler les raisons du pouvoir exceptionnel de la dioxine (2, 3, 7, 8, Tetrachlorodibenzo-p-dioxine) sur les cellules vivantes.

Ce produit possède, en effet, une structure spatiale « idéale » lui permettant de se fixer, telle une clé, sur un récepteur naturel (une protéine) qui devient alors un signal redonnant à l'A.D.N. cellulaire l'expression d'une batterie de gènes et donc la synthèse de nombreux enzymes. Son affinité pour le récepteur est telle qu'il suffit d'une quantité infime de dioxine pour occuper toutes les molécules de récepteur que peut contenir chaque cellule.

On reconnaît là le mécanisme d'action des hormones qui agissent, dans l'organisme, aux

mêmes concentrations. Il y a, de plus, une relation étroite entre la structure chimique des divers produits qui ressemblent à la dioxine, leur fixation sur le récepteur, la synthèse des nouveaux enzymes... et surtout la toxicité. Cette remarquable propriété permet, en dosant dans un test une de ces enzymes (le cytochrome P1-450), d'évaluer la toxicité potentielle de ces produits après administration au rat.

La génétique de ce système (le locus Afi), étudié par le docteur Nebert, a montré que des espèces ou des souches déficientes en récepteur étaient beaucoup moins sensibles aux effets de la dioxine. Des études sont faites pour tenter de révéler chez l'homme, et au niveau individuel, ces différences de sensibilité sans être obligé, bien sûr, d'en passer par un traitement quelconque.

LE DOSSIER MÉDICAL

Du mythe aux réalités

— La discordance est frappante entre l'émotion que soulève dans le grand public la « catastrophe » de Seveso et la modestie du bilan qu'en dressent, après sept ans de travaux internationaux, les équipes chargées, dans le monde entier, des études de toxicologie sur la dioxine.

Non seulement l'accident de Seveso n'a-t-il — fort heureusement — provoqué aucune mort, mais les nombreux services hospitaliers et laboratoires spécialisés chargés d'en suivre les victimes n'ont-ils tous observé que des lésions cutanées — irritations ou brûlures — passagères.

Le pire était à craindre, cependant, car la toxicité de la dioxine pure est grande sur certains animaux et chez l'homme.

Il s'agissait dans ces cas de contacts intenses et directs, et, pour l'animal, d'absorption massive du dérivé chloré.

Une dramatisation surprenante

Chez les habitants de Seveso, cent quatre-vingt-sept cas de chloracné passager ont été relevés, mais aucun effet fâcheux sur la grossesse et le développement embryonnaire. Ces conséquences avaient été redoutées car de tels accidents sont systématiques chez les rongeurs dont la sensibilité à la dioxine est considérable, alors qu'elle est plus faible chez les primates.

L'apparition de « monstruosité » dans la descendance des victimes de Seveso était considérée comme inévitabile à la suite d'extrapolations hâtives des résultats expérimentaux chez les rongeurs. L'expérience et le recul ont montré que cette crainte était vaine.

La dramatisation de l'affaire de Seveso, conclut un récent bilan de tous ces travaux, est d'autant plus surprenante qu'aucun effet psychologique de cet ordre ne s'était produit lors d'autres accidents infiniment plus graves de l'industrie chimique, tels que l'explosion de Ludwigshafen en R.F.A. en 1948 (245 morts, 2 000 blessés) ou celle de Flixborough près de Londres en 1974 (28 morts, 100 blessés).

La crainte de l'inconnu expliquait cette dramatisation. Sans doute faudra-t-il de longues années encore pour que la réalité des faits permette de l'extirper de l'imaginaire collectif, où elle se trouve à présent profondément enfoncée.

Des interruptions de grossesses inutiles

Au plan médical, en effet, que peut-on dire de sérieux sur les effets de la dioxine ?

En dépit des accidents isolés survenus dans des usines chimiques européennes et américaines, l'action de la dioxine sur l'homme était très mal connue lors de l'explosion de Seveso et de la contamination de plus de 1 500 hectares, en 1976.

De très nombreuses études ont été consacrées, un peu partout, à ces effets depuis ces sept dernières années, et leurs conclusions sont toutes convergentes, et rassurantes (1).

Pour ceux qui ont été directement soumis au nuage toxique, seules des irritations cutanées temporaires (chloracné) ont été observées. De nombreuses interruptions de grossesse ont été pratiquées inutilement et dans la panique. En effet, le développement des enfants des femmes enceintes à cette époque a été suivi

avec une attention particulière et s'est avéré en tous points normal. Les facultés reproductrices de la population de Seveso n'ont nullement souffert. Aucune malformation congénitale n'est apparue dans les années qui ont suivi l'accident et qui puisse lui être imputée. Il n'y a pas eu d'augmentation des avortements spontanés.

On conçoit, estime le professeur Tuchmann-Duplessis « l'importance de la compétence des experts dans l'évaluation du risque potentiel d'une contamination chimique. Des extrapolations hâtives et alarmantes ont peut-être facilité à Seveso la mise en œuvre de l'évacuation rapide des zones contaminées, mais elles ont eu aussi des conséquences regrettables, comme l'interruption d'un certain nombre de grossesses ».

D^r ESCOFFIER-LAMBIOTTE.

(1) Le professeur Tuchmann-Duplessis (Paris) dresse dans la revue suisse *Médecine et Hygiène* du 15 juillet 1982, le bilan de ces travaux. Il avait été chargé des expertises françaises sur la dioxine.

La chimie bâloise aux prises avec ses rejets

Bâle. — En bonne logique, la capitale mondiale de la chimie — même « fine » — devrait être une ville polluée, saturée d'odeurs. A voir ces hautes cheminées qui dressent leurs cylindres blancs au milieu des quartiers d'habitation, on frémit : à n'en pas douter, voilà des gens qui respirent directement les effluves insalubres de leur production pharmaceutique... Eh bien ! non : les cigarettes géantes qui dominent leurs immeubles ont d'invisibles bouts-filtres qui ne laissent pratiquement rien passer, sinon de la vapeur et, parfois, un peu de fumée lors de la mise en route d'un four ou d'une chaudière. Peccadilles. L'air qu'on respire à Bâle est meilleur qu'à Paris, ville sans industrie. Les Suisses auraient-ils un secret ?

Les Bâlois, il faut le reconnaître, sont des sages. Au lieu d'acheter des autobus pétaradant à fume-que-veux-tu, ils ont gardé leurs braves tramways verts qui se faufilent en souplesse dans les encombrements. Ils ont même conservé — partie pour le folklore, partie par défi écologique — trois de leurs bacs d'autrefois, qui font la navette sur le Rhin au bout de leur câble, mus par la seule force du courant. Et la bicyclette revient en force : dans les usines, devant les bureaux, aux abords de l'université, les paires de stationnement ont des airs de garages à vélos de collège.

Bâle, ville modèle ? Pas si vite ! L'an dernier encore, tous les déchets liquides allaient au Rhin, presque sans traitement. Ni la municipalité, ni Ciba-Geigy, ni Roche, ni Sandoz (voir encadré ci-dessous) ne nettoyaient leurs eaux usées. Le « fleuve roi » se chargeait de tout, et les riverains de l'aval, Français, Allemands et Hollandais, n'avaient plus qu'à boire...

Egoïsme sacré ? N'allez surtout pas reprocher aux Bâlois de se moquer du reste du monde. Pas eux ! Coincés dans ce bout de Suisse, qui se veut capitale d'une « Regio » à cheval sur trois Etats, ils ne demandent pas mieux que de s'entendre. La vocation « multinationale », ils la revendiquent. Mais, chaque fois, ils butent sur ces maudites frontières française et allemande. « La station d'épuration ? On a commencé à en parler, il y a vingt ans, observe M. Hans Bretscher, directeur des services techniques chez Ciba-Geigy et aujourd'hui vice-président du conseil d'administration de Pro Rheno, la société qu'il a fallu mettre en place pour construire l'usine de traitement des eaux. De 1962 à 1974, on a discuté sans fin pour savoir si le projet était politiquement réalisable. Et puis on s'est aperçu que, techniquement, le problème était mal posé. Et il a fallu tout recommencer. »

La municipalité de Bâle, qui manque de place avec ses usines en pleine ville et une banlieue qui lui échappe (au nord et à l'ouest), voulait en effet un centre de traitement

De notre envoyé spécial

des eaux unique pour elle et les industries chimiques. La plaine alsacienne semblait tout désignée pour l'accueillir, mais les Alsaciens, déjà saturés d'installations « extérieures » (aéroport de Mulhouse-Bâle, centre nucléaire de Fessenheim, etc.) ne voulurent rien entendre.

L'écheveau des lois suisse, française et allemande devint si embrouillé que, la démocratie locale aidant, il fallut renoncer à installer la station hors les murs. On s'est donc

c'est le chauffage urbain. Et ces deux autres, là-bas, c'est le centre d'incinération des ordures ménagères. Nous, nous sommes propres... »

La même fierté s'étale chez les concurrents. Aux établissements Roche, qui ont la chance d'être installés dans une zone résidentielle, on fait visiter la « station pilote de contrôle des eaux », où un ordinateur enregistre les moindres variations de débit et de composition chimique. Les conduites, multico-



(Dessin de PLANTU.)

rallié à la formule « bâloise » : une immense station d'épuration *intra muros*, sur le terrain d'une ancienne usine à gaz, où convergent les eaux usées de la ville, d'une part, et les déchets liquides de Roche et Ciba-Geigy, d'autre part, qui traitent leurs eaux séparément avant de les expédier vers la station commune par des conduites de plusieurs kilomètres. Inaugurée en juillet 1982, l'usine Pro Rheno a commencé à fonctionner en octobre.

« Nous

nous sommes propres... »

Mais, à Bâle, rien n'est simple. Les établissements Sandoz, parce qu'ils sont situés sur la rive gauche du Rhin, directement au contact de la frontière française, ont préféré faire cavalier seul. « Nos eaux usées passent la frontière et sont traitées dans une station construite sur un ancien terrain d'Ugine-Kuhlmann, explique M. Jürg Rutschmann, directeur de la sécurité et de l'écologie chez Sandoz. Mais la loi nous oblige à réimporter les eaux traitées pour les rejeter... dix mètres en amont, c'est-à-dire en Suisse ! »

De son bureau du treizième étage, il désigne la station, qui, de cette hauteur, semble avoir été installée au pied de l'immeuble. Mais la frontière est si proche ! Le docteur Rutschmann, qui a dirigé pendant quinze ans la recherche chimique de Sandoz, prend un malin plaisir à souligner la propreté de ses usines : « Cette grande cheminée peinte en rouge et blanc, ce n'est pas nous,

lores, courent dans des sous-sols au béton impeccable. » Chez nous, on doit pouvoir aller partout en complet-veston sans se salir », souligne M. Jean-Pierre Cornaz, l'adjoint au directeur de la sécurité et de la protection de l'environnement. Et son chef, M. Hans Künzi, insiste sur le coût de la propreté : « On a dépensé 40 millions de francs suisses (1) pour installer un filtre électrostatique sur cette cheminée, sans être sûr qu'il soit vraiment utile, dit-il avec un haussement d'épaules. Et la réglementation nous impose de diminuer de 0,5 % nos émissions de phosphates, alors que les ménagères en répandent en quantité avec leurs lessives ! »

A l'usine Ciba-Geigy de Klybeck, juste en face de Sandoz, on ne croit pas aux filtres électrostatiques. « Cela retient les poussières, mais pas les gaz », observe M. Bretscher. Or, l'important, c'est de laver les gaz, ce que nous faisons. L'usine de Klybeck dispose aussi d'un incinérateur pour déchets solides, car Ciba-Geigy, avec sa spécialité des colorants, produit 25 000 mètres cubes de résidus par an (Roche n'en produit « que » 6 000). Pour être absolument sûrs qu'il n'y a plus d'oxydation après brûlage, les techniciens de Ciba procèdent à une double combustion, poussée jusqu'à 1 200 degrés.

Les déchets chimiques, auxquels on mêle toutes sortes de débris organiques — y compris les prises des douanes et les animaux de laboratoire sacrifiés à la recherche pharmaceutique, — sont placés dans un four tournant, vaste tambour d'acier

tapissé de briques réfractaires et brûlés au fuel « en continu » (au bout de douze mille heures, on arrête le four et on change les briques). Vingt-quatre heures sur vingt-quatre, un technicien suit les opérations sur deux écrans : l'un qui retransmet les images des déchets filmés dans le tambour, l'autre relié à un ordinateur qui aligne à la seconde toutes les données chiffrées nécessaires au contrôle. Une précision suisse, qui semble disproportionnée avec l'élimination de « déchets ».

Un bateau incinérateur

Mais, bien sûr, ce ne sont pas n'importe quels déchets. La fabrication des colorants, des engrais et des médicaments produit une quantité de résidus aux propriétés chimiques bien particulières, qu'il faut connaître ou décoder... à temps. « Le plus délicat, ce sont les échantillons de laboratoire, avoue le docteur Bretscher. On contrôle beaucoup mieux les grandes quantités que les petites. » Ainsi, les boues produites par les stations d'épuration des eaux sont-elles brûlées sans problème dans les usines bâloises. On y ajoute les solvants non chlorés, qui servent de combustible d'appoint — équivalent à une économie d'énergie de 10 % environ.

Restent les solvants chlorés, qui dégagent à la combustion de l'acide chlorhydrique. Pour les industriels bâlois, comme pour tous leurs collègues européens, il existe une solution commode — mais coûteuse : le bateau incinérateur *Matthias-II*, un navire allemand qui embarque les déchets stockés en Belgique, dans le port d'Anvers. Mais le *Matthias-II* ne brûle que des liquides. Pour les déchets solides incombustibles à terre comme en mer, une seule solution : la mise en décharge. Les groupes chimiques bâlois ne disposent que de deux dépôts en Suisse : Teufal et Kölliken, où l'on stocke les fûts noyés dans le béton, dans des vallons soigneusement tapissés de polyuréthane et bien drainés.

Pour les déchets les plus toxiques, comme poudres de colorants ou P.C.B. (polychlorobiphényles), l'industrie bâloise ne connaît que la mine désaffectée de Herfa-Neurode, en Allemagne fédérale. « Nos décharges seront saturées dans quelques années, disent tous les responsables de la chimie bâloise. On ne pourra bientôt plus incinérer en mer si Greenpeace s'en mêle. Il va donc falloir construire des usines de retraitement comme pour les déchets nucléaires. » En Suisse ? « La difficulté n'est pas technique, mais psychologique, souligne M. Rutschmann. Et aussi économique. » C'est-à-dire politique.

ROGER CANS.

(1) 143 millions de francs français.

L'effet « Seveso »

On n'apprécie guère, à Bâle, les déboires du groupe Hoffmann-La Roche liés à l'affaire de Seveso. « Cela va nous compliquer encore l'existence, dit-on chez Sandoz. A chaque accident, qu'il s'agisse de la thalidomide, de Seveso ou de Harrisburg (1), on élève encore la barre de la réglementation. Cela prend des proportions sans rapport avec la réalité. » Le docteur Rutschmann martèle ses mots : « La chimie, c'est plus dangereux que les banques et les assurances ! » (les deux autres spécialités de Bâle). Son collègue de chez Roche, le docteur Künzi, insiste : « La chimie, ce n'est pas l'administration. Il y a toujours un risque. »

Est-ce à dire que les concurrents disculpent totalement le groupe Hoffmann-La Roche ? Pour la disparition des fûts, on constate chez Sandoz que les responsables de Seveso ont d'abord réagi normalement en prenant contact avec la société allemande qui gère Herfa-Naurode, la seule décharge de la Communauté européenne qui offre toute garantie pour des déchets toxiques. Mais « l'étiquette « Seveso » a fait peur », comme naguère Hiroshima, et les Allemands ont refusé. « Roche a peut-être fait une faute au départ, mais ils se sont très bien comportés ensuite », estime le docteur Rutschmann.

Le porte-parole du groupe Hoffmann-La Roche, M. Hansjörg Renk, explique l'affaire des fûts à sa façon : dès l'automne 1981, les autorités de Lombardie, d'une part, et Givaudan, d'autre part, ont cherché un moyen de faire enlever les déchets contenant la dioxine. Le sénateur Noe, pour la Lombardie, n'a rien trouvé, et Givaudan, n'ayant reçu qu'une offre pour l'enlèvement incognito, l'aurait rejetée. « Nous avons refusé l'incinération secrète qu'on nous proposait », observe M. Renk.

C'est seulement l'année suivante que le sénateur Noe — et non Hoffmann-La Roche — a contacté la société Mannesmann Italiana. Toujours d'après

M. Renk, la société Icmesa, qui gère l'usine accidentée, se met alors en rapport avec Mannesmann Italiana, « sous le parrainage de Noe », et l'affaire est conclue. « Le secret n'a été accepté qu'avec une clause de sauvegarde qui permettait à Hoffmann-La Roche de se faire communiquer tous documents nécessaires en cas de litige ».

Mais Mannesmann Italiana a sous-traité le transport des fûts sans même connaître leur destination finale, car elle aurait été « harcelée » par les autorités italiennes, pressées d'en finir. Et les fûts dont personne ne voulait seraient partis à la date fixée, le 10 septembre 1982, sans autre destination qu'un entrepôt d'attente (Saint-Quentin). On aviserait après...

Cette sinistre balade n'amuse pas le docteur Bretscher, de chez Ciba-Geigy. « Nous contrôlons étroitement toutes nos usines à l'étranger, et aussi nos déchets, dit-il. J'ai moi-même été contrôler une décharge en R.D.A., près de Lübeck. Alors que la loi suisse ne nous y oblige pas, nous nous tenons pour responsables de nos déchets, même après la mise en décharge. » Pour cet ingénieur chimiste, la tort d'Hoffmann-La Roche a été de relancer en 1970 une production de trichlorophénol. « Lorsque je suis entré chez Geigy en 1949, j'en faisais. Après l'accident survenu à l'usine B.A.S.F. de Ludwigshafen, en 1954, on a tout arrêté. Le risque de production de dioxine est trop grand. Nous fabriquons des désherbants sélectifs. La dioxine n'est pas sélective. Ni même l'hexachlorophène. »

Depuis l'accident de Seveso, en 1976, Hoffmann-La Roche n'en fabrique plus non plus. Mais il en achète sur le marché...

R. C.

(1) L'accident survenu à la centrale nucléaire de Three-Mile-Island, près de Harrisburg, en Pennsylvanie, avait créé une grande émotion chez les Américains et dans le monde.

Trois Suisses

CIBA-GEIGY : le plus puissant des trois « grands » de la chimie bâloise. Né en 1970 de la fusion de Geigy, ancienne maison de colorants fondée en 1758, et de Ciba, autre fabrique de colorants fondée en 1884, le groupe Ciba-Geigy, aujourd'hui, emploie plus de 80 000 personnes à travers le monde, dont 20 000 en Suisse. Implanté dans cinquante pays, il a réalisé en 1981 un chiffre d'affaires de 13,6 milliards de francs suisses (48,6 milliards de francs français) et un bénéfice de 521 millions (1,8 milliard de francs français).

ROCHE : le groupe Roche, qui comprend la « maison-mère » Hoffmann-La Roche (Bâle) et de nombreuses filiales comme Givaudan (Genève), Sauter (Genève) ou Maag (Zurich), emploie plus de 44 000 personnes, dont 9 800 en Suisse. Implanté dans quarante-neuf

pays, il a réalisé en 1982 un chiffre d'affaires de 7 milliards de francs suisses (25 milliards de francs français) et un bénéfice de 253 millions de francs suisses (900 millions de francs français). La société Hoffmann-La Roche, dès sa fondation en 1896, s'est spécialisée dans les produits pharmaceutiques, qui représentent encore 42 % de son chiffre d'affaires (28 % pour les vitamines, 10 % pour les parfums).

SANDOZ : créé un an seulement avant Hoffmann-La Roche, le groupe emploie aujourd'hui 37 000 personnes, dont plus de 7 000 en Suisse. Implanté dans quarante-quatre pays, Sandoz a réalisé en 1982 un chiffre d'affaires de 6 milliards de francs suisses (21 milliards de francs français) et un bénéfice de 273 millions de francs suisses (977 millions de francs français).

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Saint-Quentina) Décision de la chambre d'accusation : reportée

AFP, Amiens, 16 h. 03

~~SOMME~~ - LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS
 INDIQUE-T-ON DE BONNE SOURCE, AVANT DE SE PRONONCER SUR LA DEMANDE DE MISE EN
 LIBERTE DE M. BERNARD PARINGAUX.
 DECHETS DE SEVESO.

UNE PREMIERE DEMANDE DE MISE EN LIBERTE PROVISOIRE AVAIT ETE DEPOSEE
 AUPRES DU PARQUET DE SAINT-QUENTIN PAR LES DEFENSEURS DE M. PARINGAUX. ELLE
 AVAIT ETE REFUSEE, ET LES AVOCATS AVAIENT ALORS FAIT APPEL DEVANT LA CHAMBRE
 D'ACCUSATION DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS.

b) B. Paringaux, son secret et les négociations

AFP, Amiens, 16 h. 05

AMIENS - LE GERANT DE LA "SPELIDEC" (~~SOCIETE PROVENCALE D'ELIMINATION DES~~
~~DECHETS CHIMIQUES~~) AFFIRME QUE, "TENU PAR LE SECRET", IL NE PEUT REVELER LA
 DESTINATION FINALE DES 41 FUTS CONTENANT DE LA DIOXINE.

LA QUESTION EST DE SAVOIR QUI PEUT DELIER M. PARINGAUX DU SECRET. ME
 MAURIN DECLARAIT MARDI DERNIER "QU'UNE SOLUTION RELATIVEMENT RAPIDE ETAIT EN
 VUE", ET LE BRUIT COURAIT MEME A SAINT-QUENTIN, MARDI, QU'ELLE POURRAIT
 INTERVENIR DANS LES TOUT PROCHAINS JOURS.

LES OBSERVATEURS PENSENT GENERALEMENT QUE DES NEGOCIATIONS SONT EN COURS,
 QUI PERMETTRAIENT DE LIBERER LE DETENU, AU MOINS DE SON FAMEUX SECRET. SELON
 M. ALAIN LE GOUIC, PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE A SAINT-QUENTIN, D'EVENTUELLES
 NEGOCIATIONS NE PEUVENT ETRE MENEES, DE TOUTES FACONS, QU'AVEC CELUI QU'ON
 APPELLE "L'ELIMINATEUR FINAL DES DECHETS".

c) Audition officielle du sénateur Noè à Paris

AFP, Amiens, 16 h. 05

M. LE GOUIC A PAR AILLEURS INDIQUE MARDI QUE LE SENATEUR ITALIEN, M. LUIGI
 NOE, CHARGE DE SUPERVISER L'ELIMINATION DES DECHETS DE SEVESO POUR
 L'ADMINISTRATION LOMBARDE, A ETE ENTENDU LUNDI AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS
 PAR M. REGIS VANHASBROUCK. SELON LE PROCUREUR, M. NOE "N'A RIEN APPRIS
 D'EXTRAORDINAIRE OU DE NOUVEAU" AU MAGISTRAT INSTRUCTEUR QUANT DU PASSAGE EN
 FRANCE DES 41 FUTS, LE 10 SEPTEMBRE 1982.

CETTE AUDITION OFFICIELLE DU SENATEUR ITALIEN FAIT SUITE A LA RENCONTRE,
 PLUS OFFICIEUSE, QUE M. NOE AVAIT DEJA EUE AVEC LE JUGE D'INSTRUCTION, LE 20
 AVRIL, DANS UN GRAND HOTEL PARISIEN.

2° Roumazières

a) De Roumazières à Herfa-Neurode

AFP, Nantes, 20 h 45

LES 21 T DE DECHETS ARSENIÉS PROVENANT DE LA DECHARGE DE ROUMAZIERES SONT RENVOYÉS SAMEDI EN LOIRE-ATLANTIQUE SOUS LA RESPONSABILITE DU PRODUCTEUR, QUI PARTIRA PROBABLEMENT JEUDI LE DEPOT DE LA SARP PRES DE NANTES POUR L'ALLEMAGNE FEDERALE, VIA L'ALSACE.

CE TRANSPORT POURRAIT AVOIR LIEU DES JEUDI A CONDITION D'ACCORDS ENTRE LA SOCIETE CHIMIQUE GRANDE PAROISSE, PRODUCTRICE DES DECHETS QUI EN EST TOUJOURS RESPONSABLE, LA SARP ET LE CENTRE ALSACIEN DE RECONDITIONNEMENT, ET IL DEPEND EGALLEMENT DU RESULTAT DES ANALYSES DES FUTS, A INDIQUE MARDI LE PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE. LES DECHETS ARSENIÉS DEVRAIENT EN EFFET ETRE RECONDITIONNES AU CENTRE "TREDI" DE HOMBURG (HAUT-RHIN), AVANT D'ETRE EXPEDIES VERS LA MINE DE SEL DESATILLOLL DE HERFA-NEURODE, PRES DE KASSEL EN ALLEMAGNE FEDERALE, A AJOUTE LE PREFET.

AVANT DE DONNER LE FEU VERT A CE TRANSPORT SUR UN ITINERAIRE PRECIS AVEC L'ACCORD DU MINISTERE DES TRANSPORTS, LE PREFET A DECLARE ATTENDRE LE RESULTAT DE L'ANALYSE DU CONTENU DE CHAQUE FUT, DONT DES ECHANTILLONS ONT ETE PRELEVES VENDREDI A ROUMAZIERES PAR LE LABORATOIRE D'HYGIENE DE LA ROCHELLE. "IL S'AGIT DE S'ASSURER QUE CES FUTS CONTIENNENT BIEN DES PRODUITS ARSENIÉS ET RIEN D'AUTRE", A PRÉCISÉ LE PREFET.

b) De 21 tonnes à 207 tonnes

AFP, Nantes, 20 h. 49

LES DECHETS RETOURNÉS SAMEDI A ST-HERBLAIN ETAIENT LE 14-ÈME CHARGEMENT DE PRODUITS ARSENIÉS QUI AVAIENT QUITTÉ L'USINE DE MONTQIR POUR DESTRUCTION, PAR CONTRAT AVEC LA SARP, DEPUIS JUILLET 1981 A AVRIL 1982, 207 T DE PRODUITS ARSENIÉS, SOUS 21 ANNEAUX DE RASHING, AVAIENT ETE ENVOYÉS A ROUMAZIERES OU ILS ONT ETE ENTREPOSÉS DE FACON ILLEGALE, A AJOUTÉ LE PREFET DE LOIRE-ATLANTIQUE.

LA DECHARGE DE ROUMAZIERES CONTIENT DONC ENCORE QUELQUE 186 T DE DECHETS PLUS OU MOINS ARSENIÉS PROVENANT DE MONTQIR. LE MAIRE DE ST-HERBLAIN A EMIS L'ESPOIR QU'AU CAS OU ILS DEVRAIENT ETRE EGALLEMENT EVACUÉS DE ROUMAZIERES, CES DECHETS SERONT DIRECTEMENT ENVOYÉS VERS L'ALSACE ET L'ALLEMAGNE SANS TRANSITER PAR LE DEPOT DE LA SARP A ST-HERBLAIN.

3° Une autre affaire Spelidex-Mannesmann-Italie-Déchets

AFP, La Spezia, 20 h. 00

- LES DECHETS DE DIOXINE DE SEVESO ONT-ILS ETE BRULÉS DANS L'INCINERATEUR DU GROUPE TREVI A SAINT-VULBAS, PRES DE LYON? C'EST L'HYPOTHESE EVOQUÉE (AU CONDITIONNEL) MARDI PAR LE QUOTIDIEN LA REPUBBLICA (PROCHE DU PARTI SOCIALISTE ITALIEN) APRES UNE NOUVELLE AFFAIRE IMPLIQUANT LA SOCIETE MARSEILLAISE SPELIDEX DANS DES TRANSPORTS DE DECHETS TOXIQUES D'ITALIE EN FRANCE.

A L'ORIGINE DE L'AFFAIRE SE TROUVE LA COMMUNE DE LA SPEZIA QUI VIENT D'OBTENIR APRES DES DEMARCHES INSISTANTES LES CERTIFICATS OFFICIELS SUR LA DESTINATION DE CES DECHETS, A BASE DE PCB (POLYCHLOROBIPHENYL), LUBRIFIANT EXTREMEMENT TOXIQUE UTILISÉ DANS LES CENTRALES ELECTRIQUES.

LE MAIRE DE LA SPEZIA, M. ALDO GIACCHE, A CONFIRME MARDI APRES-MIDI A L'AFP QUE MANNESMANN ITALIANA, LA FIRME CHARGEE PAR GIVAUDAN D'EVACUER LES DECHETS DE SEVESO, AVAIT EGALEMENT SOUS-TRAITE LE CONTRAT D'EVACUATION DE FUTS DE PCB, QUAIRE A CINQ PAR MOIS, D'UNE CENTRALE PROCHE DE LA SPEZIA AVEC S'ILLIC ET UNE AUTRE SOCIETE FRANCAISE, SCORIE.

LES DOCUMENTS EN SA POSSESSION ATTESTENT QUE SPEDILEC SE CHARGEAIT DE CONVOYER LES DECHETS SOLIDES (LE MATERIEL CONTAMINE PAR LE PCB) DANS LA DLCHARGE DE SAINT-QUENTIN (NORD DE LA FRANCE), "APRES QUOI ON PERD LEUR TRACE".

QUANT AUX DECHETS LIQUIDES, L'HUILE DE LUBRIFICATION PROPREMENT DITE, "ILS ETAIENT PRIES EN CHARGE PAR LA SOCIETE SCORIE QUI LES TRANSPORTAIENT A SAINT-VULBAS OU ILS ETAIENT INCINERES", A INDIQUE M. GIACCHE.

LE MAIRE N'EST PAS EN MESURE D'AFFIRMER QUE LES FUTS ACHEMINES A SAINT-QUENTIN AIENT PU ETRE ULTERIEUREMENT TRANSPORTES DANS L'INCINERATEUR DU GROUPE INLVI. IL SAIT SEULEMENT QUE LE DEPOT DE SAINT-QUENTIN SERVAIT SEULEMENT DE "TRANSIT".

"L'INCINERATION DES DECHETS SOLIDES DE PCB A SAINT-VULBAS N'EST BIEN SUR QU'UNE HYPOTHESE, MAIS UNE HYPOTHESE QUI POURRAIT INTERESSER AUSSI LA DIOXINE DE SEVESO", AJOUTE-T-IL.

4° Une autre affaire Noè

AFP, Paris, 19 h. 21

- L'ORGANISATION ECOLOGISTE "GREENPEACE" A ACCUSE MARDI L'ITALIE DE VOULOIR IMMERCER SES DECHETS NUCLEAIRES DANS L'ATLANTIQUE "PROBABLLEMENT" A PARTIR DE 1984.

SELON "GREENPEACE", LE SENATEUR LUIGI NOE, RESPONSABLE DU "BUREAU SEVESO" (IL A CONVOYE LES 41 FUTS DE DIOXINE A LA FRONTIERE FRANCAISE) ET VICE-PRESIDENT DE L'AGENCE POUR L'ENERGIE NUCLEAIRE ITALIENNE A EXPOSE CE PROJET D'IMMERSION AU COURS D'UNE REUNION DU BUREAU DE L'AGENCE DE L'ENERGIE NUCLEAIRE DE L'OCDE QUI S'EST TENUE A LA MI-AVRIL A LYON.

Mercredi 4 mai 1984

D Y N A M I Q U E

Une demi-douzaine de quotidiens suivent toujours l'affaire sur trois fronts : Saint-Quentin, Roumazières, les déchets en général.

A propos de Saint-Quentin, deux phénomènes importants se manifestent :

- Une dynamique en accordéon : mobilisation, attente puis déception et sentiment que l'affaire "piétine" ; cela peut donner une dynamique d'épuisement à force de mobilisations déçues et de vaines attentes.
- Une attention, une fixation sur des "manoeuvres obscures", réelles ou supposées : la presse insiste sur le thème des tractations en sous-main. La Voix du Nord tient à faire entendre qu'il n'y a pas d'un côté les autorités (publiques ou privées) qui seraient dans le secret, et de l'autre le public qui serait tenu dans l'ignorance. Selon le journal le juge risque lui aussi d'être mis à l'écart : la "solution négociée" s'oppose à l'action de la justice. Le juge se laissera-t-il ainsi dessaisir du dossier ?

Les publications picardes appellent aussi une réflexion sur le rôle de la presse. Les articles du jour amènent à se poser les questions suivantes : ce qui est avancé sur "la solution négociée" reflète-t-il des informations précises, des craintes, une obsession ? Prêche-t-on le faux pour savoir le vrai ? Pour "corser" davantage encore un événement ? Ou bien encore le journaliste veut-il protéger, aider "son" juge (le journaliste local l'a comme interlocuteur à longueur d'année pour des affaires quotidiennes et les bonnes relations sont la condition d'un travail de qualité) ? Le journaliste veut-il aider le juge en empêchant à l'avance toute option peu orthodoxe qui ne serait pas du goût, pense-t-il, du représentant de la justice ? Autre hypothèse, qui n'isole pas ainsi les cercles journalistiques : à travers un article de presse, la justice ferait savoir qu'elle existe, et que certains jeux ne sont pas de mise ; elle ne se laissera pas marginaliser. Quoi qu'il en soit, remarquons les précautions prises par le journaliste : "Ce n'est pas, bien sûr, M. Régis Vanhasbrouck qui fera le moindre commentaire...". Ce type de précision reviendra comme un leitmotiv dans la plupart des articles locaux jusqu'à la fin de la crise.

D'une manière générale, on remarquera que la presse n'est pas un acteur isolé dans le processus général ; son jeu ne saurait être compris que dans une dynamique d'ensemble, dans laquelle elle s'inscrit, de façon particulière. Il faut donc écarter les jugements hâtifs et généralisateurs sur la presse, les journalistes, et examiner les réseaux réels qui existent préalablement ou se constituent lorsqu'une crise éclate.

A Roumazières, d'autres régularités apparaissent clairement :

- La crise n'en finit pas de faire le tour de toutes les ramifications possibles à partir du tronc principal de l'affaire ; elle affecte, par vagues successives, tout le réseau concerné, c'est-à-dire ici le réseau des producteurs de déchets ayant entreposé illégalement des résidus à Roumazières. Une question se pose bientôt : jusqu'où devra aller la mise en cause ?
- Lorsque bon nombre d'enchaînement imprévus ont été mis à jour, des sauts logiques sont jugés admissibles et même souhaitables par la presse. Une formule est bientôt consacrée : "tout devient possible". On glisse vers le questionnement soupçonneux, le procès d'intention, la dénonciation non fondée, l'attaque gratuite ; mais comment fixer des bornes, des règles pour l'examen, lorsqu'il vient d'être démontré avec quelle légèreté tant de règles ont été bafouées, tant de bornes ont été dépassées ? Le processus de déstabilisation est en marche. Il peut s'imposer comme irrésistible. A Roumazières, on a découvert ainsi trop d'irrégularités en cascade pour qu'un discours, un document, une assurance puisse avoir un effet d'arrêt. Un risque immédiat se précise : être obligé de "tout déménager", joli slogan mais opération techniquement plus que difficile.
- En ce qui concerne la question générale des déchets, d'autres points sont éclairés par les articles du jour.

Une crise révèle un état général. Si 215 grammes de dioxine mettent en émoi le pays, c'est qu'il y a situation d'ensemble préoccupante en ce domaine de la gestion des déchets toxiques.

La crise jette la lumière sur le système d'acteurs impliqué. Il s'agit ici des producteurs de déchets, qui jusque-là n'ont pas suffisamment considéré ce problème des résidus comme un problème de politique industrielle ; des spécialistes du traitement de déchets, qui souffrent d'une reconnaissance insuffisante ; des éliminateurs obscurs qui oeuvrent sans doute avec plus de discrétion que de discernement.

La crise peut transformer la structure du système concerné, changer les équilibres, les rapports de force. Craintes des producteurs de déchets (nouvelles réglementations ?), espoirs des gestionnaires de déchets (reconnus d'utilité publique ?).

En définitive, l'idée-clé est qu'une crise est un phénomène qui peut fuser dans bien des directions, impossibles à prévoir si on ne connaît pas profondément le système concerné (sa structure, sa dynamique). Ce serait le "syndrome de Christophe Colomb". Comme le rappelle à ce propos le Canard Enchaîné : "En cherchant les 215 grammes de dioxine, nos modernes explorateurs ont déjà trouvé deux tonnes d'arsenic. Que vont découvrir encore nos hardis explorateurs avant de mettre la main sur la dioxine ? C'est de cette façon que Colomb, cherchant les Indes, découvrit l'Amérique".

Les dépêches du jour portent sur ces trois mêmes fronts :

- Saint-Quentin : le délai fixé par la Chambre d'Accusation d'Amiens pour rendre sa décision est le 15 mai : cela pourrait permettre de faire coïncider dans le temps la levée du secret et la mise en liberté de l'inculpé (AFP).

- Roumazières : les 21 tonnes de déchets arseniés sont en route vers l'est, après une série de vérifications et précautions. Les pouvoirs publics ne laissent rien au hasard. Pour les autres déchets, d'autres mises en demeure sont signifiées, à La Grande Paroisse (comme prévu), mais aussi à l'Ircha (Essone) qui a expédié à Roumazières des résidus contenant des chlorophénols : le secrétariat d'État à l'Environnement continue d'exercer ainsi sa pression. Il est clair que tout relâchement prématuré laisserait le champ à un emballement peu contrôlable du côté de la population et des élus.

- Les déchets : la société Tredi dément l'information évoquée par une dépêche d'Italie la veille ; Saint-Vulbas n'est pas à retenir comme piste valable dans la recherche des fûts de Seveso.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (2)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (8)2. THEMES1° **Saint-Quentin**

- a) Une attente qui mobilise la presse
- b) Attente déçue
- c) Piétinement
- d) La voie de la "négociation" : toutes les interprétations...
- e) Voie de la justice ou voie souterraine ? Mise en garde d'un journal ou mise en garde à travers un journal ?

2° **Roumazières**

- a) Ramifications
- b) L'affaire du béton
- c) Au-delà de l'étonnement, lorsqu'après trop de surprises "tout devient possible"

3° **Les fûts et les déchets : au-delà de la dioxine**

- a) Les 41 fûts révèlent un désintérêt général et un vide juridique
- b) Agacement des producteurs de déchets
- c) Les sociétés spécialisées ne sont pas mécontentes de cet "effet Seveso"
- d) 215 grammes de produit qui déclenchent un mouvement solidaire

III - DEPECHEES D'AGENCES1° **Saint-Quentin : encore 10 jours pour la "levée du secret"**2° **Roumazières**

- a) Départ des 72 fûts de déchets arseniés de Saint-Herblain pour Herfa Neurode via Hombourg
- b) Le réseau Roumazières : communiqué du secrétariat d'Etat à l'Environnement

3° **Pas de piste Saint-Vulbas : mise au point**

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. La Croix : Piste lyonnaise.
2. Le Parisien : Paringaux, liberté retardée.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Le Courrier Picard : M. Paringaux reste incarcéré.
2. Libération : Paringaux est jresté muet.
3. L'Union : L'épilogue pour cette semaine ?
4. La Voix du Nord : Les avocats de M. Paringaux ont plaidé pour sa mise en liberté.
5. Sud-Ouest : Roumazières, des mises en demeure faites aux pollueurs.
6. Le Matin : L'affaire de Roumazières va-t-elle éclipser celle de Seveso ?
7. Le Quotidien de Paris : Déchets industriels, l'agaçant effet Seveso.
8. Le Canard Enchaîné : A l'affut des fûts.

2. THEMES

1° Saint-Quentin

a) Une attente mobilise la presse

Le Courrier Picard

L'affaire des quarante et un fûts de déchets, contenant de la dioxine de Seveso, est à ce point obscure que le moindre événement, pouvant apporter un quelconque éclaircissement ou une éventuelle déclaration, mobilise les journalistes. Dans ce domaine, le palais de justice de Saint-Quentin a cédé, hier, la vedette à la cour d'appel d'Amiens où la chambre d'accusation a étudié, dans le courant de la matinée, la demande de mise en liberté, formulée par M. Bernard Paringaux, gérant de la Société

provençale d'élimination des déchets chimiques (SPELIDEC), présentée par deux de ses trois avocats, M^r Louis Formeaux et M^r Patrick Margulès, du barreau de Saint-Quentin.

Dès 9 h 30, une bonne dizaine de journalistes étaient sur le pied de guerre. Parmi eu les représentants habituels de la presse régionale et parisienne, mais aussi un confrère italien et des correspondants de la R.A.I. (chaîne de télévision italienne).

b) Attente décue

Le Courrier Picard

Après un quart d'heure d'audience, tenue en l'absence de tout public, la presse a dû se contenter de cette déclaration de M^e Formaux : « Aucune décision ne sera prise aujourd'hui ». Les magistrats n'ont pas fixé la date pour leur délibéré.

Cette attente relance la chasse aux hypothèses. Et si la mise en liberté de M. Paringaux peut, comme nous l'avons dit lundi, accélérer la mise en place de « la solution française », dont M^e Olivier Morin détient sans doute le secret, à l'inverse, l'aboutissement de cette même solution faciliterait la mise en liberté du gérant de la SPEIDEC. Difficile de dire qu, de l'une ou l'autre, permettra de sortir de ce cercle vicieux.

Une chose est certaine - M. Bernard Paringaux était toujours, hier, à la maison d'arrêt de Saint-Quentin.

c) Piétinement

Libération

Retour à la case départ. On attendait beaucoup de la décision de la chambre d'accusation de la cour d'appel d'Amiens qui devait se prononcer sur la demande de mise en liberté de Bernard Paringaux. Partie remise, l'affaire a été mise en délibéré. Maître Maurin, l'avocat marseillais de Paringaux n'a d'ailleurs même pas jugé utile de se déplacer au palais de justice d'Amiens hier matin et se sont les avocats commis d'office, maîtres Louis Formaux et Patrick Margules du barreau de Saint-Quentin, qui l'ont représenté.

(Si M^e Maurin ne s'est pas déplacé hier, c'est qu'il n'avait vraisemblablement pas réussi à conclure un accord avec cet éliminateur final. Plus que jamais l'enquête piétine.

Au parquet de Saint-Quentin, on continue pourtant à considérer Paringaux, qui est le seul

maillon qui puisse permettre de reconstituer la chaîne après l'escalade de Saint-Quentin, ne sera pas remis en liberté. Depuis maintenant trente trois jours, le courtier en déchets se morfond dans sa cellule de la maison d'arrêt de Saint-Quentin. Sa détention provisoire peut légalement durer quatre mois suivis d'une rallonge de deux mois sur « ordonnance motivée » du procureur. Bernard Paringaux n'a toujours pas obtenu le feu vert du mystérieux destinataire pour rompre ce qu'il appelle « la clause de silence » du contrat et même après plus d'un mois de détention, il ne semble pas du tout décidé à cracher le morceau.

d) La voie de la négociation : toutes les interprétations

L'Union

Les propos pleins de sous-entendus de l'avocat marseillais, peuvent laisser libre cours à toutes les interprétations. D'autant que personne n'a démenti jusqu'à maintenant que des négociations aient été amorcées.

e) Voie de la justice ou voie souterraine ? Une mise en garde d'un journal ou mise en garde à travers un journal ?

La Voix du Nord

Si la « solution » négociée actuellement par M^e Olivier Maurin n'aboutissait pas en définitive, M. Bernard Paringaux pourrait alors se voir contraint de collaborer avec le juge d'instruction.

Dans cette hypothèse, il dirait tout et montrerait alors cette fameuse attestation derrière laquelle il se retranche depuis son incarcération. Ce document administratif prouverait que les quarante et un fûts de déchets de Seveso sont bien enterrés dans une décharge contrôlée... et sur le territoire national.

Naturellement, on se refuse à Saint-Quentin à apporter le moindre éclairage sur les propos murmurés dans les « milieux bien informés » et ce n'est pas, bien sûr, M. Régis Vanhasbrouck qui fera le moindre commentaire sur son épineux dossier, sur les procédures en cours et sur l'attitude que pourrait adopter M. Paringaux...

Dans la capitale de la Haute-Picardie comme ailleurs, on attend simplement la décision de la chambre d'accusation et c'est peut-être aujourd'hui (mais le délai du délibéré n'a pas été précisé) que l'on devrait savoir si l'arrêt du président Jacques Donnet ramet ou non M. Bernard Paringaux en liberté.

Mais, M. Bernard Paringaux a sans doute mis toutes ses espérances dans la « solution négociée » de son avocat plutôt que dans une décision favorable de la chambre d'accusation. Reste bien sûr que l'opinion publique ne souffrirait pas d'être tenue dans l'ignorance de toutes les circonstances qui auraient conduit les quarante et un fûts en une quelconque décharge française après leur passage dans les entrepôts de Saint-Quentin, il y a près de huit mois.

2° Roumazières

a) Ramification

Sud-Ouest

... dans la journée d'hier le préfet de la Charente, sur la recommandation du ministère de l'environnement a entrepris deux démarches auprès de ses collègues de l'Essonne et de la Loire-Atlantique. La première pour demander au commissaire de la République d'Evry d'adresser une mise en demeure à l'Institut national de recherche chimique appliquée de Vers-le-Petit, lui enjoignant d'enlever dans les trois jours les 21 tonnes de déchets phénochlorés qu'elle a produits et qui sont stockés à Roumazières. La seconde, analogue, pour que le préfet de Nantes enjoigne à la Société chimique la Grande Paroisse, à Montoir-de-Bretagne, sous la forme d'une mise en demeure, de retirer de la décharge toutes les boues arséniques mélangées aux anneaux de rashing. Ce qui représente 164 tonnes dont une partie est logée sous le béton qu'il faudra briser.

b) L'affaire du béton

Dans le même temps la gendarmerie est arrivée à déterminer que la fosse en béton dont certains soupçonnaient l'existence dans la décharge et qui aurait été réalisée, selon des témoignages en octobre 1982 (au moment où disparaissaient les lots de dioxine de Seveso) n'était en réalité qu'une fosse en contre-plaque contenant selon toute vraisemblance des sels d'Espagne.

c) Au-delà de l'étonnement, lorsque après trop de surprises tout devient possible

Le Matin

L'affaire des déchets de Seveso va-t-elle être éclipsée par celle de la décharge de Roumazières ? L'une n'en finit plus de piétiner, l'autre ne cesse de rebondir et, au fil des jours, de mettre en lumière les scandales de gestion de cette ancienne carrière d'argile de Charente.

Une pluie de plaintes est tombée sur Jacques Rocher. Rien ou presque dans sa décharge ne se déroulait légalement.

Elle accueillait des dépôts interdits. Les livres d'entrée des produits étaient mal tenus. Les déclarations sur la nature des déchets étaient inexactes. Et, peut-être même, la sécurité de ceux qui y travaillaient était-elle mal assurée. Alors, à Roumazières, on commence à sortir de la psychose « dioxine de Seveso ». Si on trouvait là-bas les déchets italiens, cela n'étonnerait personne. Mais cela n'impressionnerait presque plus aujourd'hui. Il y a eu de telles découvertes dans la décharge ! A peine un dépôt de déchets chargés d'arsenic, et venus de la société chimique d'engrais La Grande Paroisse,

est-il évacué vers Saint-Herblain, en Loire-Atlantique, qu'on en découvre un autre. 60 tonnes au troisième niveau, au-dessous de la décharge dont on se demande comment on va réussir à les évacuer.

Plus des résidus phénochlorés, plus le dangereux et cancérigène pyralène, plus, sans doute sous la dalle, un myriade de produits hautement toxi-

ques. Et la liste n'est pas exhaustive. Il y a sans doute aujourd'hui, un certain nombre d'entreprises industrielles qui doivent se sentir un peu mal à l'aise après ces découvertes... celles dont les déchets auraient dû se trouver ailleurs. Au-delà des déchets de Seveso, c'est maintenant l'enquête sur les décharges de résidus industriels qu'il faut mener.

3° Les fûts et les déchets : au-delà de la dioxine

a) Les 41 fûts révèlent un désintérêt général et un vide juridique

Le Quotidien Paris

Le problème de l'élimination des produits toxiques et des déchets industriels en général connaît encore bien des solutions empiriques. Tout simplement parce que jusqu'à l'affaire des fûts contenant la dioxine de Seveso, pratiquement personne ne s'y est réellement intéressé.

Peu important de savoir ce que devenaient les déchets; l'essentiel était de les voir disparaître au plus tôt hors de la vue du plus grand nombre. Résultat: les tonnes de produits toxiques se sont joyeusement accumulées dans les dé-

pôts présumés contrôlés ou pas, avec la bénédiction à peu près générale des administrés comme des administrations.

Un vide juridique

Seulement voilà. Aujourd'hui, on demande aux gestionnaires des décharges et aux industriels de rendre des comptes. Comme si la rétroactivité était tout à fait normale en matière de dioxine et d'arsenic...

Certes, quelques gestionnaires et industriels ont pu avoir une attitude très désinvolte et moralement coupable à l'égard de leurs produits dangereux. Mais il est assez frappant de constater que jusqu'à ces dernières années, aucun texte réglementaire, et a fortiori législatif, n'organisait de façon précise en France l'élimination et le stockage des déchets. La meilleure preuve en a peut-être été donnée à Roumazières-Loubert en Charente.

Dans un long communiqué, M. Jacques Rocher, l'exploitant de la fameuse décharge, a, en effet, récemment expli-

qué que l'arrêté préfectoral du 4 juin 1980 autorisant l'ouverture de son entreprise « n'interdisait pas explicitement le stockage des produits arseniés ».

b) Agacement des producteurs de déchets

LE Quotidien de Paris

Résultat logique de l'affaire Seveso: certains industriels, qui produisent beaucoup de déchets, sont agacés par l'extraordinaire publicité faite autour des lieux de stockage que l'on voulait ignorer hier. Ils sont conscients que sous la pression d'une opinion publique soudainement sensibilisée, une réglementation véritable avec moult complications a de fortes chances d'être mise en place.

c) Les sociétés spécialisées ne sont pas mécontentes de cet effet Seveso

Le Quotidien de Paris

de leur côté, les sociétés spécialisées dans le traitement des déchets ne sont pas vraiment mécontentes de « l'effet Seveso ». Si l'affaire se poursuit, elles se verraient volontiers reconnues d'utilité publique...

d) 215 grammes de produit qui déclenchent un mouvement salutaireLe Canard Enchaîné

JUSQU'À ces derniers temps, on parlait peu des décharges. On savait qu'il existait, dans la campagne, de grands trous que l'on comblait peu à peu avec des carcasses de voitures, des sommiers défoncés, des réfrigérateurs hors d'usage et toutes sortes d'objets au rebut, mais on faisait rarement le tour de la question et personne n'avait l'idée d'orienter une conversation sur ce sujet assez peu passionnant et, surtout, peu ragoutant. Celui qui l'eût fait, eût bien surpris. En somme, tout naturellement, on occultait les décharges.

Depuis quelques semaines, les choses ont changé. La presse, la télé, la radio couvrent les décharges. Aucun tour d'horizon sérieux de la situation ne peut être fait sans que soient évoqués quelques-uns des hauts lieux où sont déversés les résidus de la civilisation occidentale. On en parle dans la rue, dans les restaurants, dans les salons... On en parle même à l'Élysée.

Il a suffi pour cela que, mêlés à du matériel contaminé, 215 grammes de dioxine transportés dans un semi-remorque de 38 tonnes franchissent notre frontière et s'évaporent ensuite dans la nature. Depuis, toute décharge est suspecte et mérite examen, ce qui donne naissance à une nouvelle race d'explorateurs. Des hommes casqués et bottés qui dévalent les pentes hérissées de débris pour

aller fouiller inlassablement les fonds nauséabonds dans l'espoir de mettre au jour les fûts maudits dans lesquels est répartie la substance mortelle. C'est une tâche dangereuse. Elle a le mérite de ne pas être totalement infructueuse. En cherchant les 215 grammes de dioxine, nos modernes explorateurs ont déjà trouvé deux tonnes d'arsenic. C'est de cette façon que Colomb, cherchant les Indes, découvrit l'Amérique.

Que vont découvrir encore nos hardis explorateurs avant de met-

tre la main sur la dioxine? Sans doute de l'inattendu plus ou moins terrifiant. Malheureusement, ils ne vont exercer leurs talents que dans les grandes décharges dûment répertoriées. Car ils ne seront jamais assez nombreux pour aller visiter les petites, les anonymes, celles qui se cachent derrière un bouqueton et qui ne sont connues, en principe, que des hameaux environnants, mais que les PDG d'entreprises spécialisées dans l'évacuation des déchets hautement toxiques ont repérés depuis belle

lurette. Cela grâce à des patrouilles appointés qui parcourent les chemins de terre en tenue de jogging et à petites foulées.

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Saint-Quentin : Encore 10 jours pour la levée du secret

AFP, Amiens, 12 h. 28

- L'ARRET DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION DE LA COUR D'APPEL D'AMIENS SUR LA DEMANDE DE MISE EN LIBERTE DE M. BERNARD PARINGAUX, ECOUPE A SAINT-QUENTIN A LA SUITE DE LA DISPARITION DES FUTS DE DIOXINE DE SEVESO, SERA RENDU AVANT LE 15 MAI; A-T-ON APPRIS MERCREDI AU PALAIS DE JUSTICE D'AMIENS.

- L'APPEL DES AVOCATS, QUI A FAIT SUITE A L'ORDONNANCE DU JUGE D'INSTRUCTION, M. REGIS VANHASBROUCK, REFUSANT UNE PREMIERE FOIS LA MISE EN LIBERTE DE M. PARINGAUX REMONTE AU 15 AVRIL. LE DELAI PREVU POUR QUE LA CHAMBRE D'ACCUSATION RENDE SON ARRET ETANT D'UN MOIS, CELUI-CI SERA DONC CONNU LE 15 MAI AU PLUS TARD.

IL N'EST DONC PAS IMPOSSIBLE, ESTIME-T-ON GENERALEMENT, QU'UNE SOLUTION PERMETTE DE FAIRE COINCIDER DANS LE TEMPS LA "LEVEE DU SECRET" ET L'ARRET DE LA CHAMBRE D'ACCUSATION SUR LA MISE EN LIBERTE DE M. PARINGAUX.

2° Roumazièresa) Départ des 72 fûts de déchets arséniés de Saint-Herblain pour Herfa-Neurode via Hombourg

AFP, Nantes, 20 h. 57, 21 h. 03

- LES 21 TONNES DE BOUES ARSENIÉES - UN PRODUIT DONT LE STOCKAGE EST INTERDIT EN FRANCE - EVACUÉES DU DÉPÔT DE ROUMAZIÈRES VERS LEUR USINE D'ORIGINE, A MONTOIR-DE-BRETAGNE (LOIRE-ATLANTIQUE), ONT COMMENCÉ MERCREDI SOIR, A BORD DE CAMIONS, LE PERIPLE QUI VA LES AMENER JUSQU'À LA MINE DE SEL DE HELMIA-NEURODE, PRÈS DE KASSEL EN HESSE.

LES CAMIONS ONT QUITTÉ LE DÉPÔT DE LA S.A.R.P. DE SAINT-HERBLAIN, PRÈS DE NANTES, POUR SE RENDRE DANS UN PREMIER TEMPS À L'USINE DE DÉCHETS DE LA SOCIÉTÉ "TREDI" SITUÉE À HOMBURG (HT-RHIN) OÙ ILS SERONT RECONDITIONNÉS POUR LEUR STOCKAGE DANS LA MINE DE SEL.

LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE DE LOIRE-ATLANTIQUE ET DES PAYS DE LOIRE, M. HENRI BAUDOUIN, A DÉLIVRÉ L'AUTORISATION DE DÉPART DES 72 FUTS AVEC 24 HEURES D'AVANCE SUR LES PRÉVISIONS LES PLUS OPTIMISTES QU'IL AVAIT FAITES LA VILLE. IL A PRÉCISÉ MERCREDI AVOIR REÇU DANS L'APRÈS-MIDI TOUTES LES ASSURANCES QU'IL AVAIT EXIGÉES AVANT DE DONNER LE FEU VERT AU DÉPART DU CHARGEMENT.

LA PREMIÈRE DE CES CONDITIONS ÉTAIT UN ACCORD FORMEL ENTRE LA SOCIÉTÉ CHIMIQUE GRANDE-PAROISSE DE MONTOIR-DE-BRETAGNE, PRODUCTRICE ET RESPONSABLE DES DÉCHETS, LA S.A.R.P. DE SAINT-HERBLAIN PRÈS DE NANTES, INITIALEMENT CHARGÉE DE L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS, ET LE CENTRE TREDI DE HOMBURG EN ALSACE CHARGÉ DU RECONDITIONNEMENT.

LA SECONDE CONDITION ÉTAIT L'ASSURANCE QUE CES FUTS NE CONTENAIENT QUE DES DÉCHETS ARSENIÉS EN PROVENANCE DE L'USINE DE LA GRANDE-PAROISSE. LE COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE A PRÉCISÉ EN AVOIR REÇU CONFIRMATION DANS L'APRÈS-MIDI PAR LE LABORATOIRE D'HYGIÈNE DE LA ROCHELLE QUI AVAIT EFFECTUÉ DES PRÉLÈVEMENTS VENDREDI À ROUMAZIÈRES AVANT LE RENVOI DES FUTS SUR LA LOIRE-ATLANTIQUE.

LE CHARGEMENT A QUITTE VERS 20H MERCREDI SOIR LE PETIT DEPOT DE LA S.A.R.L. DE SAINT-HERBLAIN, EN PRESENCE DE REPRESENTANTS DU PREFET, DE LA DIRECTION INTERDEPARTEMENTALE DE L'INDUSTRIE, DE LA SOCIETE GRANDE PAROISSE ET D'ELUS LOCAUX.

EGONTE PAR LA GENDARMERIE, LE CAMION SEMI-REMORQUE CONTENANT LES 72 FUS DE DECHETS RECOUVERTS D'UNE TOILE PLASTIQUE OPAQUE, DOIT EMPRUNTER UN ITINERAIRE PRECIS. IL EST PREVU UN CHANGEMENT DE CHAUFFEUR A POUILLY-EN-AUXOIS AFIN DE RESPECTER LES REGLEMENTATIONS EN VIGUEUR SUR LA CONDUITE DES POIDS LOURDS, A PRECISE LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LOIRE-ATLANTIQUE.

LE CONVOI DEVRAIT ARRIVER JEUDI MATIN VERS 8 OU 9 H A HOMBURG APRES ETRE PASSE PAR ANGERS, TOURS, ORLEANS, COURTENAY, BEAUNE ET MULHOUSE.

b) Le réseau Roumazières : communiqué du secrétariat d'Etat à l'Environnement

AFP, Nantes, 21 h. 03

DANS UN COMMUNIQUE PUBLIE MERCREDI SOIR A PARIS, LE SECRETARIAT D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT A PRECISE QUE "CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS DE MME BOUCHANDEAU, LES PREFETS DE CHARENTE, LOIRE-ATLANTIQUE ET DE L'ESSONNE VIENNENT DE PRENDRE DES MESURES TRES FERMES (...) : "DES ENQUETES COMPLEMENTAIRES ONT REVELE LA PRESENCE, A ROUMAZIERES, D'AUTRES BOUES ANCIENNES EN PROVENANCE DE LA MEME USINE DE MONTGIR-DE-BRETAGNE. AUJOURD'HUI MEME, LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE LOIRE-ATLANTIQUE A MIS EN DEMEURE LA SOCIETE DE LA GRANDE PAROISSE DE PROCEDER A L'EVACUATION ET A L'ELIMINATION DE SES DECHETS. LES TRAVAUX COMMENCERONT DANS QUELQUES JOURS.

"LES MEMES ENQUETES ONT MIS EN EVIDENCE LA PRESENCE DE RESIDUS CONTENANT DES CHLOROPHENOLS. IL S'EST AVERE QUE CES DECHETS PROVENAIENT DE "L'ORCHA" A VERAE-LE-PETIT (ESSONNE). "L'ORCHA" A FAIT L'OBJET D'UNE MISE EN DEMEURE PAR LE COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE DE L'ESSONNE, LE 3 MAI".

3° Pas de pise Saint-Vulbas : mise au point

AFP, Lyon, 12 h. 55

- LA SOCIETE TREDI DE SAINT-VULBAS (AIN), SPECIALISEE DANS LE TRAITEMENT ET L'ELIMINATION DES DECHETS INDUSTRIELS, AVAIT ETE CONTACTEE FIN MARS 1982, PAR LES RESPONSABLES DE L'USINE DE SEVESO POUR ETUDIER UN PROJET D'INCINERATION DE LA DIOXINE, A REVELE MERCREDI A L'AFP SON DIRECTEUR, M. ANDRE VIGNERON.

"CE PROJET QUE NOUS AVIONS COMMENCE N'A JAMAIS VU LE JOUR ET N'EST MEME PAS ARRIVE A SON TERME", A PRECISE M. VIGNERON QUI A "FORMELLEMENT DEMENTI" CERTAINES RUMEURS SELON LESQUELLES LES DECHETS DE SEVESO AURAIENT PU ETRE INCINERES A SAINT-VULBAS.

LE DIRECTEUR DE LA TREDI A RECONNU QUE SON CENTRE "POURRAIT CONVENIR AUX CRITERES DE QUALITE REQUIS POUR L'INCINERATION DE DECHETS DE DIOXINE MOYENNANT UN TAS DE PRECAUTIONS, NOTAMMENT UNE SECURITE ABSOLUE DANS LE FONCTIONNEMENT DE NOS INSTALLATIONS ELECTRIQUES". "CETTE OPERATION, A-T-IL POURSUIVI, N'AURAIT DE TOUTE FACON PU SE FAIRE QU'AVEC L'ACCORD DES MINISTERES DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'INDUSTRIE".

M. VIGNERON A PAR AILLEURS INDIQUE QUE LA TREDI TRAVAILLAIT AVEC LA SOCIETE ITALIENNE SEA MARCONI POUR L'INCINERATION DES DECHETS A BASE DE POLYCHLOROBIPHENYL (PCB), LUBRIFIANT TRES TOXIQUE EMPLOYE COMME ISOLANT DANS LA FABRICATION DES CONDENSATEURS ET TRANSFORMATEURS "ET QUI N'A AUCUN RAPPORT AVEC LA DIOXINE".

"SI NOTRE PROJET D'INCINERATION DES DECHETS DE SEVESO AVAIT ABOUTI, A ENFIN PRECISE M. VIGNERON, IL AURAIT FALLU L'ACCORD DES GOUVERNEMENTS FRANCAIS ET ITALIEN ET SA REALISATION AURAIT ETE EFFECTUEE EN LIAISON AVEC SEA MARCONI QUI EST NOTRE CORRESPONDANTE EN ITALIE".

Jeudi 5 mai 1983

D Y N A M I Q U E

La crise prend un rythme de croisière, sans rebondissement particulier le jeudi 5 mai. A Saint-Quentin, les journaux observent la ténacité du "jeune magistrat" qui s'acharne à abattre les "multiples cloisons dressées" par l'ancien résistant qui décidément ne semble rien ignorer de l'action clandestine". Le jeune juge tente d'aboutir... alors que la "solution négociée" pourrait aboutir à court terme, même si les négociations apparaissent plus difficiles qu'on aurait pu le penser. Telle est l'approche retenue par la presse saint-quentinoise.

A Rouamzières, on avance quelques chiffres sur les coûts, thème assez absent du débat ; on fouine sur une piste EDF-pyralène ; on rebondit sur Buxières-les-Mines (Allier) où M. Rocher, gérant de la décharge charentaise, gère aussi un dépôt : ceci le temps d'une péripétie supplémentaire qui apparaît peu glorieuse pour les responsables de la décharge de Roumazières. Le Figaro décrit pour sa part le casse-tête du problème : comment remettre au net un amoncellement misérable de fûts en tout genre ? Le préfet reste confiant, décidé et ferme mais l'article du Figaro montre l'étendue de la tâche. Travail d'Hercule. C'est là une constante dans les crises : la démesure des exigences ; les faits qui broient les discours, les assurances, les énergies.

Le premier chargement des déchets arséniés arrive en Alsace. Telle une caravane de nomades qui, à chaque étape, redéploie les mêmes éléments, l'"affaire" s'y installe donc : discours d'usage du maire de Hombourg qui prend soin de préciser que sa ville ne saurait être la solution en tous les cas ; examen du centre local de traitement des déchets : données sur les centres de la société Trédi. Partout où elle passe, l'affaire Seveso et ses rejets ont l'occasion de jeter quelque lumière sur la situation locale en matière de déchets.

Par ailleurs, la piste Saint-Vulbas n'en finit pas de renaître, en dépit des démentis. Ainsi, le directeur du centre ayant confié à l'AFP qu'il n'avait pas traité les fûts de Seveso, une autre question est soulevée : n'at-il pas néanmoins été contacté récemment pour le faire au cas où les fûts seraient découverts ?

Enfin "Economie et Consommation" relève une déclaration du responsable de la Commission Environnement du CNPF, indiquant que l'affaire des 41 fûts gênera les industriels : ils auront du mal à convaincre l'opinion qu'ils ont conscience de leur responsabilité. Peu à peu, par élargissement progressif, l'affaire étend son domaine. Comme l'écrit l'Humanité : "Seveso, la dioxine, les déchets d'arsenic de Roumazières, c'est comme Dallas à la télé, ça n'en finit pas. L'imbroglio continue. Le conditionnel aussi". La Croix réussit cependant à trouver un motif de réconfort : il y a des sites, comme celui de Villeparisis qui sont véritablement des décharges et pas des poubelles. L'"anti-Roumazières" existe...

Les dépêches du jour apprennent que les fûts de déchets arséniés sont arrivés à Hombourg ; qu'une association (le MNLE) s'est portée partie civile dans le

cadre de l'instruction ouverte à Saint-Quentin. Elle aura donc accès au dossier, privilège que n'ont pas, par exemple, les administrations (du moins l'accès ne peut-il être qu'indirect).

L'affaire permet aussi de rapporter en détail la "tempête" provoquée aux Etats-Unis à propos des déchets toxiques : "un problème à l'échelle d'un continent". Pareils dossiers contribuent à assurer la transformation d'un fait divers" en véritable problème de société, voire de civilisation. Donc à donner à la crise une très bonne assise.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (8)

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES (11)

2. THEMES

- 1° Saint-Quentin : justice ou tractations ? La "course" continue
- 2° Roumazières
 - a) Quelques chiffres sur les coûts
 - b) Une piste EDF-pyralène
 - c) Péripétie : de Roumazières à Buxières-les -Mines (Allier)
 - d) Roumazières : travaux d'Hercule
- 3° L'Alsace, sur la route d'Herfa Neurode
 - a) Eviter toute contamination symbolique
 - b) Données sur le centre de Hombourg
 - c) Données sur le société Trédi
- 4° La piste Saint-Vulbas, après les déclarations du directeur de la Trédi à l'AFP
- 5° L'affaire et les industriels français (déclaration du CNPF)

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Saint-Quentin : le MNLE se porte partie civile
- 2° Hombourg : arrivée des déchets arseniés
- 3° Dossier : les déchets toxiques aux Etats-Unis, un problème à l'échelle d'un continent

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Nord-Matin : Vers la levée du secret ? Quatre dépôts de déchets industriels présentent des dangers dans la région.
2. L'Indépendant : Silence rompu ?
3. La République du Centre : M. Paringaux va-t-il parler ?
4. Le Journal Rhône-Alpes : Une piste près de Lyon ?
5. La République du Centre : La demande de mise en liberté de M. Paringaux ; décision avant le 15 mai.
6. Ouest-France : Arsenic, l'Allemagne, jeudi ou vendredi.
7. Le Nouveau Journal : Les boues de Roumazières en route pour la RFA.
8. Le Provençal : M. Paringaux remis en liberté ?

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. L'Union : En attendant l'aboutissement de la solution négociée.
2. La Voix du Nord : Nouvelles expertises au siège de la Spélidec à Saint-Quentin.
3. Libération : Libération de Paringaux, décision avant le 15 mai.

2. THEMES

1° Saint-Quentin : justice ou tractation ? La course continue

L'Union

Aujourd'hui, en attendant d'en savoir un peu plus sur la mystérieuse « solution négociée » annoncée par les avocats de M. Bernard Paringaux la semaine dernière, le jeune magistrat poursuit son travail méthodique : vérifications, recoupements... Il n'est pas impossible même qu'il entende une nouvelle fois le directeur de la Spélidec avant la fin de cette semaine.

La Voix du Nord

Tandis que M. Paringaux attend d'être entendu de nouveau par le magistrat saint-quentinois, celui-ci multiplie ses investigations.

Dans le cadre des commissions rogatoires délivrées au S.R.P.J. de Lille et son antenne d'Amiens, il s'emploie à abattre les multiples cloisons dressées par M. Paringaux. Cet ancien résistant qui décidément, ne semble rien ignorer de l'action clandestine, a mis en effet en œuvre de multiples filières. Naturellement, il est celui qui détient la seule clé qui permettra au juge de marquer le pas décisif... à moins que la « solution négociée » n'aboutisse à court terme.

Les policiers s'emploient toujours à rechercher la trace du véhicule qui est venu à Saint-Quentin récupérer les quarante-et-un fûts, entre la mi-septembre et le début du mois de décembre 1982, époque à laquelle M. Schenker, l'envoyé spécial du groupe Hoffman La Roche était venu s'assurer qu'ils avaient quitté les locaux de la Spélidec.

Libération

En attendant et après quelques phrases choc, la semaine dernière, l'avocat marseillais reste maintenant muet. Les négociations ne sont peut-être pas aussi faciles qu'il aurait pu le penser.

2° Roumazières

a) Quelques chiffres sur les coûts

Presse-Océan

Il reste dans la carrière de Roumazières, 186 tonnes de déchets plus ou moins arsenisés, de la Grande-Paroisse. Ils sont appelés à gagner aussi la RFA. Pour les 207 tonnes expédiées en Charente, la Grande-Paroisse a payé 320.000 F dont 274.000 F sont allés à la S.A.R.P., à charge pour elle de payer la société responsable de Roumazières qui prenait dans les 90 % de cette dernière somme, comme s'il s'agissait d'une décharge profonde et sûre, telle que Herfa Neuroda.

b) Une piste EDF-pyralène

Sud-Ouest

De son côté, le service des mines de la Charente a indiqué que les condensateurs E.D.F. découverts en début de semaine dans

les locaux situés à l'entrée de la décharge allaient être examinés de près. En effet, ces condensateurs contiennent un liquide qui pourrait bien être du pyralène, une substance hautement cancérigène. Bernard Paringaux, ancien dirigeant de l'A.C.O.D.E.C., avait enterré dans la décharge, en 1981, un bon nombre de ces condensateurs, probablement pleins du dangereux liquide

c) Péripétie de Roumazières à Buxières-les-Mines (Allier)

Le Journal du Centre

- Le seul fait de prononcer le nom de Jacques Rocher, directeur de la société ARCODEL qui gère la décharge de Roumazières-Loubert (Charente) et directeur de la société SEDEMAP qui exploite, entre autres, le dépôt de déchets de Buxières-les-Mines (Allier), provoque toujours une sorte de psychose. Mais lorsqu'une information apparemment difficilement contrôlable annonce que M. Rocher donnera une conférence de presse, le mardi 3 mai, à 14 h, au Relais d'Avrilly, près de Moulins, fait également sauter les antennes et bondir tous les journalistes de

notre région. Mais voilà, il y eut un hic de taille, car au rendez-vous fixé par M. Rocher, nous avons rencontré son attachée de direction, Marie-Odile Ancel, celle-ci déclara être venue à notre rencontre par correction, que M. Rocher n'avait jamais manifesté le désir de cette conférence de presse, mais qu'il venait d'accorder une interview exclusive à une radio périphérique et que, de toute façon, il venait d'être victime d'un léger malaise. Malaise, c'était bien le mot, car dans de telles conditions, journalistes et porte-parole de M. Rocher s'expliquèrent dans une ambiance tendue sur un malentendu et sur les raisons de l'absence de M. Rocher

d) Roumazières : travaux d'Hercule

Le Figaro

De mauvaise surprise en mauvaise surprise, rien d'étonnant à ce qu'une partie de la population voit de la toxine partout. Quand on regarde la décharge par-delà les barbelés qui la protègent, on est déjà impressionné. Partout, dans la carrière, on ne voit que

des fûts. De toutes couleurs. En métal plus ou moins rouillé ou en plastique. Certains vides laissés à l'abandon. D'autres, par centaines, rangés les uns à côté des autres plus loin, sous au fond. A certains endroits, on voit bien qu'ils sont remplis sur plusieurs

couches entre lesquelles on a déposé un peu d'argile, un drôle de gâteau tourré.

Quand on s'approche, c'est encore pire. Pour faire le tour de la décharge, à pied, de l'intérieur, on doit marcher sur des fûts plus ou moins recouverts d'un peu d'argile transformée en galette ou d'une bâche en matière plastique récemment posée et destinée entre autres à atténuer les odeurs.

Sur les fûts qui ne sont pas recouverts, on distingue parfois le nom du déchet, poudre de nickel, par exemple, ou l'inscription « produit dangereux » ou encore la tête de mort, symbole de poison. Le plus souvent rien n'est indiqué. Certains fûts même flottent dans l'eau.

« Les produits irrégulièrement stockés seront évacués », affirme avec fermeté le commissaire de la République de Charente, Ivan Barbot. Comment ? Faudra-t-il casser les différents ouvrages de béton et la grande dalle bétonnée elle-même aussi ? Comment va-t-on chercher les produits phénocéphales qui se trouvent sous deux rangées de fûts ? « Cela pose des problèmes techniques, c'est sûr, mais s'il y a des produits mis irrégulièrement, nous irons les chercher », repère Ivan Barbot, qui viendra lundi à Paris rencontrer Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement,

en compagnie du député communiste André Soury et du président de la Commission d'enquête créée pour cette affaire, Michel Barral, conseiller général communiste du canton.

Ivan Barbot énumère les différentes mesures prises depuis la découverte de l'affaire : six plaintes déposées contre Jacques Rocher, l'exploitant de la carrière, inculpé depuis, et trois mises en demeure (de faire sortir les déchets), dont la première en date du 4 mai pour les 186 tonnes de boue souillée en partie par des carburants arseniés ; à ce jour soixante-dix auditions effectuées par les services de gendarmerie, contrôles sanitaires de la population de Roumazières et aussi du bétail, analyse des eaux ; interrogatoire des producteurs et transporteurs de déchets ; « il faut étudier toutes les pistes, toutes les hypothèses, ne rien considérer comme fatal », déclare le commissaire de la République. Pour l'instant, ce premier bilan n'a permis de constater aucune anomalie concernant l'état des eaux, et la santé.

« De nouvelles analyses sont et seront faites », promet-il.

3° L'Alsace, sur la route d'Herfa-Neurode

a) Eviter toute contamination symbolique

L'Alsace

« Nous sommes de près, et le maire M. Gilbert Rustic, les activités de la société Tradi, et nous avons pu constater que la réception des déchets de Roumazières traités tout à fait dans le cadre de ces activités et que leur achèvement bénéficiait de toutes les auto-

risations nécessaires. Il ne faudrait pas toutefois que cette affaire procure à Hombourg une publicité négative. Les erreurs ont été commises ailleurs. Ce n'est pas à nous de les répéter. Nous ne souhaitons pas du tout que tous les problèmes soulevés par la découverte de plus en plus fréquente de dépôts clandestins, on applique à l'avenir la solution Hombourg ».

b) Données sur le centre de Hombourg

L'Alsace

Le centre de détoxification de Hombourg, implanté dans la zone industrielle du port rhénan d'Ottmarshausen, a été créé en 1974. Il se compose essentiellement d'un laboratoire qui assure notamment le contrôle de tous les produits réceptionnés au centre (ce sera le cas pour le calcium arsené, qui a par ailleurs déjà fait l'objet de prélèvements au dépôt de Roumazières), d'installations de stockage et de reconditionnement, d'un atelier de traitement physico-chimique et d'une chaîne de régénération, d'échangeurs d'ions mobiles. A son ouverture, la centrale de Hombourg était la première du genre en France. Depuis, certaines évolutions se sont produites. Le four d'incinération, d'une capacité de 6000 tonnes/an, a été supprimé en 1980. Par ailleurs, depuis l'an dernier, le laboratoire est officiellement agréé par le ministère de l'En-

vironnement pour certaines analyses d'eau.

Le centre, qui emploie 34 personnes, dispose par ailleurs d'une aile de stockage des boues d'hydroxydes métalliques dont la capacité arrive à saturation. Une enquête publique est en cours en vue de son extension.

M. Paul Wurbe, PDG de Pac Engineering, rejoint l'analyse du chef de centre de Hombourg : « Le traitement des déchets industriels, dit-il, reste encore un métier difficile. Nous pouvons néanmoins envisager l'avenir avec un certain optimisme. Un avenir qui, après l'expérience acquise par les centres de traitement dans le domaine de la detoxification et de la destruction, sera tournée de plus en plus vers la régénération et le recyclage de certains produits, et qui permettra sans doute d'accroître le rôle de service public lié à ces unités comme celle de Hombourg. L'affaire de Roumazières en est une parfaite illustration.

c) Données sur la société Trédi

L'Alsace

TREDI: cinq
unités de
traitement

Dec Engineering vient de renforcer, le mois dernier, ses activités de traitement des déchets industriels. Le 1er avril, la société a en effet repris les activités de traitement des déchets exercées par la Lyonnaise des Eaux, laquelle elle était associée depuis le 1er juin 1981 au sein de la société Trédi, devenue en janvier dernier une filiale à 100% de Pec Engineering, elle-même filiale à 100% du groupe EMC.

Trédi (traitement, valorisation et élimination des déchets industriels)

gère cinq centres. Hombourg dans le Haut-Rhin, Spires à Strasbourg, qui est un centre d'incinération d'une capacité de 20 000 tonnes par an, Geres à Mitry-Mory (Seine et Marne), d'une capacité de 60 000 tonnes (procédé physico-chimique comme à Hombourg et destruction par incinération), Saint-Vulbas dans l'Ain (centre d'incinération spécialisé dans le traitement des produits chlorés, notamment ceux provenant de Hombourg), et le centre d'incinération de St-Maurice l'Est (Isère). En somme, représentant une capacité annuelle de traitement de 155 000 tonnes.

4° La piste Saint-Vulbas, après les déclarations du directeur de la Trédi à l'AFP

L'Union

M. André Vigneron n'a pas indiqué en revanche s'il avait été contacté, durant ces derniers jours, pour étudier une nouvelle fois la possibilité d'incinérer les quarante et un fûts contenant des déchets de dioxine... dans le cas de leur éventuelle découverte.

En effet, il pourrait s'agir là de la solution annoncée la semaine dernière en termes énigmatiques par l'avocat marseillais de M. Bernard Parin-gaux, M. Olivier Maurin. Selon ses dires, cette solution devrait maintenant intervenir avant la fin de la semaine.

5° L'affaire et les industriels français (déclaration du CNPF)

Economie et Consommation

Le groupe suisse Hoffmann-Laroche continue d'affirmer qu'il n'a pas connaissance du lieu de stockage des déchets provenant de Seveso. Cependant aux yeux de l'opinion publique européenne, la firme reste responsable du stockage de ces déchets. Son attitude porte tort à l'industrie toute entière. Comme l'a déclaré M. de Perthuis, au nom de la Commission environnement du CNPF, les industriels français auront du mal à convaincre l'opinion qu'ils ont conscience de leur responsabilité.

6° Une visite réconfortante à Villeparisis : un anti-Roumazières

La décharge officielle de Villeparisis est la seule de classe « 1 » en région parisienne, et la première des 12 décharges françaises reconnues pour le stockage des résidus industriels.

« Sous nos pieds, 40 mètres d'argile, avant la nappe phréatique, me rassure surtout l'ingénieur-chimiste Christian Cymblessio, 35 ans. « Pas besoin de fûts étanches supplémentaires, ou de dalles de béton, me dit-il. (**) »

Rien ici du sinistre Equipement des bidons de Roumazières (Charente), « dont le mauvais exemple a fait du tort à la profession », s'indigne l'ingénieur.

Quelques fûts douteux attendent encore d'être enfouis. Mais pour le reste aucune odeur fétide, aucune menace latente, aucune impression d'abandon : une élimination élevée au rang de technique. Indispensable pour digérer, ici, les 2000 tonnes de déchets versucées par les quelque 400 camions quotidiens.

Démonstration faite, nous redescendons vers les locaux préfabriqués qui marquent l'entrée de la décharge. C'est le moment choisi par C. Cymblessio pour pousser son cri d'indignation à la face de l'opinion :

« Nous sommes dans une société de surconsommation, dit-il. Donc dans une société de surproduction de déchets. C'est ce que le particulier ne veut pas voir. Il ne veut pas savoir que pour que sa voiture freine, il faut obligatoirement produire de l'amiante.

(***)

En vas, dans son mini-laboratoire encombré de pipettes et de fioles, le jeune chimiste Philippe Salmon fait succéder sa froide rigueur au cri du cœur de son confrère. Tenue blanche impeccablement boutonnée, les poches chargées des bandes-tests pour le calcul d'acidité de ses déchets, il explique comment sa petite taille vient quotidiennement à bout des chauffeurs les plus récalcitrants au contrôle.

D'abord, la première vérification sur l'échantillon, avant même l'arrivée d'un nouveau déchet. On agit 100 grammes du touque dans un litre d'eau pendant seize heures, dans un labo spécialisé. Puis on filtre et on analyse la solution.

Si le déchet identifié est stockable en classe 1, le camion chargé de son convoiement se verra attribuer le même obligé, le fameux « certificat d'acceptation ». Mais un nouveau contrôle, plus rapide, doit confirmer à l'entrée de la décharge la conformité du déchet avec la tonnerie annoncée.

Contrôle visuel alors : après quelques années de métier, Philippe Salmon ne confond plus hexachlorure et hydroxyde. Contrôle par « spectrophotométrie » ensuite, la couleur du filtrat déterminant très exactement dans un appareil spécialisé ses propriétés toxiques et sa teneur exacte en arsenic, chrome, nitrates...

Le jeune chimiste tient aussi, en bon intendan, un cahier des entrées, régulièrement visité par le service des Mines : gros registre à colonnes menues où s'alimentent pour chaque convoi le numéro du certificat d'autorisation, la nature et la quantité des

déchets, le nom du producteur et celui du transporteur. « On pourrait toujours faire mieux, confie P. Salmon. Mais avouez que nos registres sont impeccables... »

Par seule conscience professionnelle, je remonte plusieurs colonnes à la recherche de l'improbable erreur de Seveco. « Pas la peine, j'ai tout fouillé en vain, me fait le chimiste. De toute façon, si la diastine était ici, elle serait entrée sous une fausse identité. »

Les deux responsables de la décharge, malgré leur prime conviction, n'ont, en effet, aucune certitude que les déchets de Seveco les ont épargnés. « On aurait pu être abusé, avouent-ils. Les fûts auraient pu être vidés par petits paquets, puis seraient entrés illégalement ici sous les catégories 2 et 3, par exemple, puisqu'ils ne contiennent pas de matière du chimiste. »

Ils auraient pu également être achetés de nuit, peut-être.

III - DEPECHEs D'AGENCES1° Saint-Quentin : LE MNLF se porte partie civile

AFP, Paris, 19 h. 43

- LE "MOUVEMENT NATIONAL DE LUTTE POUR L'ENVIRONNEMENT" (MNLE), DECLARE JEUDI DANS UN COMMUNIQUE, QU'IL S'EST PORTE PARTIE CIVILE DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION OUVERTE A SAINT-QUENTIN (AIGNE) SUR L'AFFAIRE DE LA DISPARITION DES 41 FUTS DE DIOXINE DE SEVESO.

LE MNLE, CREE EN 1981 A L'INITIATIVE DU PARTI COMMUNISTE, FONDÉ EN PARTICULIER LA PLAINTÉ SUR "LES ENORMES CONSEQUENCES ECOLOGIQUES ET HUMAINES RESULTANT DE L'EPANDAGE MASSIF DE LA DIOXINE, MELANGEE AU "CORPS ORANGE" PENDANT LA GUERRE DU VIET-NAM."

LE MNLE PRECISE QUE LE SECRETAIRE GENERAL DU MOUVEMENT M. GILBERT GASTON, ET L'UN DES TROIS AVOCATS, ME MONIQUE PICARD-WEYL, ONT ETE RECU A SAINT-QUENTIN PAR LE JUGE REGIS VANHASBROOK CHARGE DU DOSSIER. "LE MNLE NE NEGLIGERA RIEN, AVEC LE CONCOURS DE SES AVOCATS ET EXPERTS POUR CONTRIBUER, PAR SES INTERVENTIONS A L'INSTRUCTION, A FAIRE LA LUMIERE SUR LES CONDITIONS DU TRANSPORT DES FUTS ET DE LEUR ENTREPOSAGE", CONCLUT LE COMMUNIQUE.

2° Hombourg : arrivée des déchets arséniés

AFP, Mulhouse, 15 h. 55

- LES 21 TONNES DE BOUES ARSENIÉES RECEMMENT DECOUVERTES A ROUMAZIERES SONT ARRIVEES PAR CAMION JEUDI AU CENTRE DE TRAITEMENT DE DECHETS "TREDI" DE HOMBURG, PRES DE MULHOUSE (HAUT-RHIN) ~~INDIQUE LA DIRECTION DE L'ENTREPRISE.~~

LE CARBONATE ARSENIÉ, ~~RETROUVE A L'OCCASION DE L'ENQUETE SUR LA DISPARITION DES FUTS DE DIOXINE DE SEVESO,~~ A ETE RECEPTIONNE DES LA MATINEE DANS SON CONDITIONNEMENT EN FUTS ET EN CONTENEURS. LES RESPONSABLES DE L'USINE DE DETOXICATION D'EFFLUENTS INDUSTRIELS "TREDI" ONT INDIQUE QU'ILS VONT PRENDRE CONNAISSANCE DES ANALYSES DEJA EFFECTUEES SUR CHACUN DES FUTS, AVANT D'ENTREPRENDRE LE TRAITEMENT DES DECHETS.

LES BOUES TOXIQUES SERONT RECONDITIONNEES DES LE DEBUT DE LA SEMAINE PROCHAINE, ET EVENTUELLEMENT SOLIDIFIES A L'AIDE DE CIMENT. APRES CETTE MANIPULATION, LES DECHETS SERONT DIRIGES VERS LES MINES DE KALI UND SALZ, PRES DE KASSEL, EN ALLEMAGNE FEDERALE, OU ILS SERONT ENFOUIS A 700 M SOUS TERRE.

L'USINE "TREDI" DE HOMBURG FAIT PARTIE DU GROUPE CHIMIQUE PEC-ENGINEERING, A L'INSTAR DE QUATRE AUTRES UNITES DE DETOXICATION REPARTIES EN FRANCE. SON ACTIVITE PRINCIPALE EST LE TRAITEMENT PHYSICO-CHIMIQUE DES EFFLUENTS DES INDUSTRIES DE TRAITEMENT DE SURFACE, DONT 19.400 TONNES LUI ONT ETE CONFIEES EN 1982. L'USINE A UNE CAPACITE ANNUELLE DE 30.000 TONNES.

3° Dossier : les déchets toxiques aux Etats-Unis, un problème à l'échelle d'un continent

ACP, Reuter, Chicago, 11 . 57, 12 h. 00

a) Pollution

Le problème de la contamination industrielle aux Etats-Unis touche pratiquement tout le pays, sur lequel pèse la menace de centaines de tonnes de matières chimiques toxiques.

Des communautés entières subissent aujourd'hui les effets de cette dangereuse pollution, qui est la conséquence du progrès industriel incontrôlé des quatre dernières décennies. La contamination qui atteint les rivières et leur faune, n'épargne pas non plus les cours d'eau souterrains.

Certaines décharges renferment d'authentiques poisons comme le plomb et le cyanure. Les maladies en rapport avec les matières toxiques connues allant du cancer aux malformations de naissance en passant par les désordres nerveux et les irritations de la peau, on voit l'ampleur du danger.

Après les mises en garde intermittentes et inefficaces de ces dernières années, l'attention revient sur la toxicité industrielle à la suite de la polémique dans laquelle se trouve impliquée l'agence de protection de l'environnement (EPA), chargée de veiller, au niveau fédéral, à l'élimination des déchets empoisonnés.

b) Cauchemar

En effet, le congrès enquête actuellement sur des affaires de corruption politique et de mauvaise gestion en rapport avec l'EPA et son action met violemment en lumière les problèmes que posent un grand nombre de décharges sur toute l'étendue des Etats-Unis.

Ainsi, les autorités du seul Michigan découvrent^{70x4} chaque mois trois ou quatre nouveaux lieux de contamination de l'eau. Un magistrat de Comté a demandé à 150 personnes habitant près d'une décharge à l'extérieur de Flint, dans ce même Etat, d'évacuer leurs maisons en attendant que les terrains soient épurés pour leur éviter "de vivre un cauchemar".

Dans le Missouri, c'est une décharge de dioxine mise en place il y a une dizaine d'années, qui fait de Times Beach une ville fantôme. Le gouvernement a l'intention de racheter la ville au titre des dommages, mais des traces de dioxine sont également apparues dans beaucoup d'autres régions du Missouri.

C'est au Minnesota cependant, que se trouve la décharge chimique réputée la plus dangereuse des Etats-Unis, un terrain de quatre hectares proche du Mississippi d'où s'échappent des centaines d'hectolitres de dissolvants et de résidus de peinture qui risquent de contaminer l'eau potable de la ville voisine de Minneapolis.

c) Procès, "super-fond"

"On peut estimer- en restant dans des limites optimistes- que l'on a déversé en moyenne chaque année aux Etats-Unis une vingtaine de millions de tonnes de déchets plus ou moins dangereux depuis la fin de la deuxième guerre mondiale" a déclaré à REUTERS, M Hirschhorn, membre de l'office d'évaluation technologique du congrès (OTA).

"Toutefois au cours des cinq dernières années ou à peu près, l'augmentation des activités industrielles a produit tous les ans 275 millions de tonnes de déchets, dont les quatre-cinquièmes ont été déposés sur le sol" a ajouté M Hirschhorn, qui a présenté récemment au Congrès, une étude de l'OTA réalisée sur trois ans.

Très peu de règlements régissaient autrefois l'élimination des déchets toxiques aux Etats-Unis. Cette situation a changé avec l'adoption de lois fédérales.

L'une d'elles fixe les critères du traitement des déchets industriels "de la naissance à la tombe", en ce qui concerne leur transport, stockage, recyclage et élimination. Mais elle ne recouvre pas les milliers de décharges déjà existantes et parfois oubliées depuis longtemps.

Ainsi estime-t-on que 347 décharges ont propagé leur contenu dans les sols environnants et polluée au moins les sources d'eau potable alimentant près du tiers de toutes les villes américaines de 10 000 habitants et plus.

Le département de la justice a intenté 18 procès à des compagnies qui se sont débarrassées de leurs déchets sans les trier, leur réclamant aujourd'hui au moins 42 millions de dollars.

Les autorités du Missouri évaluent à 50 millions de dollars ce qu'il en coûtera pour venir à bout de tous les lieux douteux dans leur état, sans tenir compte des 37 millions de dollars que le gouvernement a offerts pour racheter Times Beach, atteinte par la dioxine.

A une échelle nationale, l'EPA considère que son "super-fonds" d'un milliard 600 millions de dollars permettra de nettoyer seulement 170 des 419 sites exigeant une intervention prioritaire.

Vendredi 6 mai 1983

D Y N A M I Q U E

On retrouve des thèmes familiers dans la presse du jour.

- Roumazières : encore et toujours des découvertes, du cyanure cette fois. Et de graves soupçons pèsent sur un chargement de piles au mercure... Les Nouvelles Littéraires reviennent sur l'affairement qui a marqué l'enlèvement des 72 fûts de déchets arséniés ; atmosphère lourde, confusion, incohérence du public. Décidément, en situation de "crise", rien ne réussit à se faire sans difficulté, dans la sérénité.
- Saint-Vulbas : malgré les démentis, la presse parvient à maintenir le doute. Et le mystère est un terreau de premier choix : "Avant de gagner hier l'Italie, le directeur du centre de Saint-Vulbas se refusait à toute déclaration" (Presse-Océan).
- Le profit, les multinationales qui ne respectent pas les lois (L'Humanité).
- Le flou, l'absence de règles cohérentes et claires : l'"anarchie" (selon un intertitre du Monde).

Les dépêches concernent deux points :

- Un nouvel appel d'Hoffmann-La Roche, adressé à la Belgique, adjurant toute personne informée de rompre le silence.
- La Grande-Bretagne, qui possède des capacités techniques pour traiter les 41 fûts, mais qui prend des mesures de précautions pour ne subir aucune importation illégale. A noter la prudence avec laquelle chacun aborde ce dossier brûlant : la Grande-Bretagne n'a été approchée que de façon informelle, tant par la CEE que par l'Italie.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (5)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (5)2. THEMES

- 1° Roumazières
 - a) Confusion et récrimination
 - b) Et encore des découvertes
- 2° La piste Saint-Vulbas, malgré les démentis
- 3° Le profit, la multinationale au-dessus des lois
- 4° L'"anarchie"

III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Hoffmann-La Roche renouvelle son appel, vers la Belgique cette fois
- 2° Grande-Bretagne : des capacités techniques pour traiter la dioxine ; grande prudence après diverses approches "informelles" de la CEE et de l'Italie

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. La Dépêche du Midi : Les déchets de Roumazières évacués vers l'Allemagne.
2. Ouest-France : Arsenic en route hier soir.
3. Le Quotidien de Paris : Déchets arséniés évacués.
4. Le Figaro : Les déchets arséniés de Roumazières sont en Alsace.
5. Rhône-Alpes : La dioxine n'est pas à Saint-Vulbas mais son incinération y avait été envisagée.

II - JOURNAUX PLUS TYPES

1. TITRES

1. Sud-Ouest : Roumazières, du cyanure à l'analyse.
2. Les Nouvelles Littéraires : Roumazières, enlever les déchets, ce n'est pas simple.
3. Presse-Océan : Une piste dans l'Ain.
4. L'Humanité : L'empoisonneur a du culot.
5. Le Monde : Les déchets arséniés de Roumazières vont être retraités en Alsace et enfouis en Allemagne Fédérale.

2. THEMES

1° Roumazières

a) Confusion et récriminations

Les Nouvelles Littéraires

Personne ne semble actuellement en mesure d'établir clairement la liste des produits stockés dans la déchèrie. L'ombre des fûts de dioxyde de Seveso plane, bien sûr, au-dessus de la carrière. Chacun caresse, suppose et tergiversé. Vendredi dernier, le village, anxieux, attendait impatiemment le départ de 21 tonnes de produits arséniés entres illégalement dans la déchèrie. La journée durant, quelques ouvriers protégés de gants de vaisselle ont transporté et chargé plus de soixante-douze fûts plus ou moins éventrés contenant des boues arséniées. Mme Neveu, la chimiste de

la société qui gère la déchèrie, veille au grain. Tout à tout son-cierge, analysée et responsable du lieu, elle surveille le chargement, commentant les décisions prises les derniers jours : « On nous bouge à tortir les fûts et dans ce genre d'affaire la précipitation est mauvaise conseillère. Certains bidons sont éventrés, d'autres risquent de craquer, les fûts sont dans la déchèrie depuis pas mal de temps, on aurait bien pu attendre quelques jours de plus. » Il est vrai que l'empressement des pouvoirs publics semble excessif. On ne sait toujours pas ce qui se trouve sous une immense dalle de béton. Les gens de l'association exigent que cette dalle soit percée. Ils pensent qu'on trouvera des condensats T.D.F. et des déchets italiens contenant du pyralène, un produit hautement toxique.

Bref, tout le monde se plaint, à raison. Reste que parfois le comportement des habitants et voisins de Roumazières étonne. Lutter contre la déchèrie, être prêt « à se coucher sous les roues du premier camion qui voudrait déposer de nouveaux fûts, d'est parfait ; exiger le démantèlement total de la déchèrie, c'est parfois également, encore faudrait-il savoir où on mettra les déchets qu'on enlève. » Mais que tous les habitants viennent assister aux travaux d'enlèvement accompagnés de leurs enfants semble parfaitement incohérent, insalubre et dangereux.

Vendredi à 16 h 30, le chargement est prêt, le camion, un Volvo immatriculé 767 JP 42 est prêt à prendre la route avec son dernier chargement. On n'attend plus que l'ordre du ministère et le lieu de destination pour décoller. Vers 17 h, le sous-préfet arrive, suivi presque immédiatement des pompiers et des camionniers des communes avoisinantes. Tout est « retardé, il faut prélever un échantillon de terre dans chaque fût chargé sur le camion. Les pompiers font la fête, ne possédant pas le moindre équipement approprié. En catastrophe, deux palettes de gants en piteus état sont confiées aux hommes du feu.

Pendant ce temps, à la main, on s'agite. Le conseiller général Barral qui préside la commission d'enquête s'affole et tente discrètement de prendre les rênes de la revêite et du mécontentement. Le sous-préfet est aux champs, en train de veiller que les échantillons soient prélevés, c'est donc M. Barral qui préside la séance, encadré du maire de Roumazières, un homme peu bavard à qui on reproche beaucoup de choses, et du président de l'association. Les idées fusent, les rapports d'expertise s'opposent et soudain, coup de théâtre, le conseiller Barral sort ses gants de cuirthoué et, d'un sac noué, se

extirpe une plaquette enrobée de plomb et de papier kraft. Cette plaquette lui a été remise « par un correspondant anonyme, a-t-on tenté de savoir. L'ordre subit de la déchèrie. » Aussitôt, les esprits s'échauffent. On agit, on parle des responsabilités et de l'absence de fait, et puis, aussi soudainement, tout se calme. (***)

b) Et encore des découvertes

Sud-ouest

CHARENTE

Roumazières : Du cyanure à l'analyse

L'INVENTAIRE des produits enfouis à Roumazières-Loubert n'en finit pas de réserver de mauvaises surprises. Après la découverte de 800 tonnes de déchets contenant de la dioxine, de 21 tonnes de boues souillées d'arsenic, on vient de s'apercevoir que 30 tonnes de mélanges d'hydroxydes métalliques déposés en octobre 1981 par la société belge de destruction de déchets « Destructo » receaient du cyanure.

Des échantillons vont être prélevés aux fins d'analyses : celles-ci permettront de déterminer s'il convient ou non d'extraire ces 30 tonnes de déchets, comme l'ont été les 21 tonnes de déchets arsénés, qui sont arrivés hier au centre de traitement de Hombourg, près de Mulhouse

(Haut-Rhin) où ils seront traités avant d'être reconditionnés et expédiés vers l'Allemagne.

De lourds soupçons pèsent également sur un chargement de piles au mercure (théoriquement débarrassées du métal) et qui seraient arrivées à Roumazières en 1982. Les opérations de vidange ont-elles été préalablement effectuées ? C'est ce que l'on s'efforce de déterminer.

Des analyses sont enfin en cours pour déterminer la teneur exacte en polychlorobiphényle — un produit hautement cancérigène — des 76 tonnes de déchets amenés à Roumazières en mars dernier par les soins de l'entreprise Mannesmann Italiana ; celle qui avait traité avec M. Paringaux le transfert des 41 fûts des déchets de Seveso.

2° La piste Saint-Vulbas, malgré les démentis

Presse-Océan

Plus intéressante que la prudence helvétique : l'hypothèse soulevée par le maire d'une commune italienne, La Spezia, selon laquelle les déchets auraient pu être acheminés jusqu'à Saint-Vulbas (Ain), près de Lyon. En tentant de retrouver la trace de déchets de lubrifiant toxique utilisés par une centrale électrique proche de La Spezia, les recherches ont abouti en effet à Saint-Vulbas où se trouve une usine de la société Tredi, spécialisée dans le traitement des déchets industriels.

Mais surtout, l'enquête a permis d'établir que les déchets de La Spezia « disparus » à Saint-Quentin avant d'être retrouvés près de Lyon avaient été pris en charge pour Mannesmann Italiana puis par la Spelidéc de M. Paringaux. Tout comme les fameux fûts de dioxine...

Avant de gagner hier l'Italie en compagnie du P.D.G. de la société Tredi, le directeur du centre de Saint-Vulbas, M. Vignerot, se refusait à toute déclaration. Un responsable de l'usine s'est contenté de confirmer que la société avait déjà travaillé avec la Spelidéc.

3° Le profit, l'amultinationale au-dessus des lois

L'Humanité

La capacité de traitement de l'usine de Hombourg des produits toxiques a été de 19.400 tonnes en 1982. Soit à peine 60 % de la capacité

totale de l'entreprise qui est de 30.000 t/an. Voilà qui répond concrètement à la question que posait récemment la fédération de la Charente du PCF : « *Le profit roi ne commande-t-il pas encore l'essentiel des investissements et le peu de crédits consacrés au traitement des déchets industriels, à l'encontre de la sécurité des populations ?* »

En effet, un industriel qui désire faire conditionner ses déchets de production doit s'attendre, selon le niveau de toxicité de ses produits, à payer de « 220 F à 2.500 F la tonne »,

nous a-t-on précisé à Hombourg. Sans compter les frais de transport. Et Roumazières est tellement plus près de Montoire, en Bretagne, et surtout moins chère que Hombourg...

La fédération du PCF de la Charente a pu également noter, à propos des déchets de Seveso : « *Qu'il en est des multinationales comme de la mafia : la loi du silence est le premier commandement à respecter, et cela en toutes circonstances. C'est ce qui explique le mutisme le plus total du trust Hoffmann-Laroche, l'intouchable firme suisse.* »

Eh bien, sur ce point, la fédération du PCF se voit contredite (!) par le trust suisse. Hier, celui-ci a, le plus sérieusement du monde, exigé que le « silence soit rompu ». Certes, pas le sien mais celui de ses complices.

A croire que toute entreprise n'est plus tenue par la loi d'être responsable de ses propres déchets. Hier, dans une lettre au gouvernement belge, Hoffmann-Laroche déclare, en effet, qu'elle n'a « aucune idée de l'endroit où se trouvent le 41 fûts de dioxine », n'exclut pas qu'ils puissent se trouver en Belgique, et recommande à toute personne disposant d'informations « de rompre le silence et informer les autorités ».

4° L'anarchie

Le Monde

L'usine Tredi de Hombourg (Haut-Rhin) a déjà eu comme client un groupe chimique aujourd'hui bien connu, la société Hoffmann-La Roche, dont la maison mère se trouve à quelques kilomètres de là, de l'autre côté de la frontière avec la Suisse.

La multinationale possède, entre autres, à Village-Neuf, dans la banlieue alsacienne de Bâle, une unité de production d'adjuvants pour l'alimentation du bétail, la société chimique Roche (trois cents employés), qui a parfois du mal à écou-

ler ses rejets chimiques, même dépourvus de dioxine. « Pour nos solvants chlorés, l'administration française nous dit : « Allez les faire traiter à Hombourg », explique M. Roger Marchand, directeur des services techniques. Mais là-bas, on nous répond : « Pas question ! » C'est l'anarchie totale. »

Son collègue, M. Laurent Marion, un jeune ingénieur chimiste chargé de l'environnement, regrette lui aussi le flou de la législation : « On attend toujours les décrets d'application de la loi de 1975 sur l'élimination des déchets. On prévoit un tas de contrôles, mais on n'a pas encore désigné les gens chargés de contrôler ! »

Quant aux fûts introuvables de Seveso, M. Marion fournit cette indication : « Inutile de faire de longues analyses dans des décharges suspectes. Si on met la main sur les déchets de Seveso, on ne peut pas se tromper : eux seuls ont été emballés sous double couche d'acier, avec résine d'époxyde et parois tapissées de polyuréthane. »

A moins, évidemment, que les fûts aient été entre-temps reconditionnés... — R. C.

III - DEPECHE D'AGENCES

1° Hoffmann-La Roche renouvelle son appel, vers la Belgique cette fois

AFP, Bruxelles, 12 h. 58

- LA SOCIETE HOFFMANN-LA ROCHE ADJURE DANS UNE LETTRE ADRESSEE AU SECRETAIRE D'ETAT BELGE A LA SANTE PUBLIQUE ET A L'ENVIRONNEMENT, M. FIRMIN AERTS, TOUTE PERSONNE EN MESURE DE FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LE LIEU DU STOCKAGE DES 41 FUTS DE DIOXINE EN PROVENANCE DE SEVESO "DE ROMPRE LE SILENCE ET D'INFORMER LES AUTORITES".

CETTE LETTRE, REVELEE A LA PRESSE PAR LE PORTE-PAROLE DU SECRETARIAT D'ETAT BELGE, FAIT SUITE A UNE RENCONTRE ENTRE DES RESPONSABLES DE LA SOCIETE SUISSE ET LE SECRETAIRE D'ETAT BELGE LA SEMAINE DERNIERE, A LA DEMANDE DE CE DERNIER.

LES RESPONSABLES DE LA SOCIETE SUISSE ONT AFFIRME AUX AUTORITES BELGES QU'UNE DES CLAUSES DU CONTRAT PASSE AVEC LA SOCIETE MANNESMANN, CHARGEE DU TRANSPORT ET DU STOCKAGE, EXIGEAIT QUE LES FUTS SOIENT STOCKES DANS UNE DECHARGE AGREEE POUR MATIERES TOXIQUES.

"CECI EXCLUT LA POSSIBILITE D'UN STOCKAGE EN BELGIQUE, PUISQU'IL N'EXISTE AUCUNE DECHARGE DE CE TYPE", DIT ON DE MEME SOURCE.

- LA SOCIETE SUISSE INDIQUE EGALEMENT DANS SA LETTRE QU'ELLE EST PRETE, "EN COLLABORATION AVEC LES GOUVERNEMENTS ET AUTORITES, A PRENDRE EN CHARGE LES FRAIS ET A ENTAMER TOUTES MESURES NECESSAIRES EN VUE DU STOCKAGE DES FUTS DANS UNE DECHARGE AUTORISEE OU DE LEUR DESTRUCTION DANS UNE INSTALLATION AGREEE" S'IL S'AVERE QUE LE STOCKAGE DES FUTS N'A PAS ETE EFFECTUE DANS UNE DECHARGE CONTROLEE.

LA SOCIETE SUISSE DECLARE EN OUTRE EXPRESSEMENT DANS SA LETTRE QU'ELLE "RENONCERAIT A DES RECOURS CONTRE LES SOUS CONTRACTANTS DE MANNESMANN EN ITALIE" SI LE SILENCE ACTUEL QUI ENTOURE CES FUTS ETAIT DICTE PAR LA CRAINTE DE CONSEQUENCES FINANCIERES OU DE DEMANDES DE DOMMAGES ET INTERETS.

PAR CONTRE, POURSUIT LA SOCIETE SUISSE DANS LA LETTRE, "HOFFMANN-LA ROCHE SE RESERVE LE DROIT D'EXERCER TOUT RECOURS UTILE ENVERS MANNESMANN".

ENFIN LA SOCIETE HOFFMANN-LA ROCHE, QUI DECLARE DANS SA LETTRE IGNORER OU SE TROUVENT LES FUTS DE DIOXINE, AJOUTE QUE LA SOCIETE MANNESMANN QUI S'ETAIT ENGAGEE CONTRACTUELLEMENT A TRANSPORTER ET A STOCKER CES FUTS "CONTINUE EGALEMENT A DECLARER NE PAS SAVOIR OU ILS SE TROUVENT".

2° Grande-Bretagne : des capacités techniques pour traiter la dioxine ; grande prudence après diverses approches informelles de la CEE et de l'Italie

AFP, Londres, 20 h. 27, 20 h. 28

- LA GRANDE-BRETAGNE A INDIQUE A LA CEE, EN REPONSE A UNE DEMANDE "INFORMELLE", QU'ELLE DISPOSAIT DES MOYENS TECHNIQUES DE DETRUIRE LA DIOXINE PROVENANT DE LA CATASTROPHE ECOLOGIQUE DE SEVESO, ~~EN ITALIE~~, A-T-ON APPRIS VENDREDI A LONDRES DE SOURCE GOUVERNEMENTALE BRITANNIQUE.

"NOUS AVONS ETE APPROCHES DE MANIERE INFORMELLE PAR LA CEE VOICI TROIS OU QUATRE SEMAINES SUR L'EXISTENCE AU ROYAUME-UNI DE SOCIETES QUI AURAIENT LA CAPACITE DE DETRUIRE LA DIOXINE", A DECLARE UN PORTE-PAROLE DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT.

"NOUS AVONS DIT QUE NOUS AVIONS LA TECHNOLOGIE, A-T-IL AJOUTE. NOUS AVONS DES USINES QUI PEUVENT FAIRE CE TRAVAIL". IL S'AGIT, A-T-IL PRECISE, DE DEUX USINES DE LA FIRME RECHER INTERNATIONAL, L'UNE A SOUTHAMPTON (SUD) ET L'AUTRE DANS LE COMTE DE HUMBERSIDE (NORD-EST DE L'ANGLETERRE), QUI DISPOSENT D'INCINERATEURS ASSEZ PUISSANTS POUR DETRUIRE LA DIOXINE PAR BRULAGE A HAUTE PRESSION.

- MAIS LE PORTE-PAROLE A RAPPELE QUE LA POSITION BRITANNIQUE ETAIT QU'"EN PRINCIPLE CELA SERAIT UNE IMPORTATION QUI NE SERAIT PAS BIENVENUE", COMME L'AVAIT DECLARE VOICI QUELQUES JOURS AUX COMMUNES LE SECRETAIRE D'ETAT A L'ENVIRONNEMENT GILES SHAW.

- AUCUNE DEMANDE, FORMELLE OU INFORMELLE, D'ACCEPTER LA DIOXINE N'A ETE RECU PAR LA GRANDE-BRETAGNE DEPUIS QU'ELLE A REPONDU A CETTE PREMIERE APPROCHE DE LA CEE, AFFIRME LE PORTE-PAROLE. LA DIOXINE, A-T-IL ASSURE, NE SE TROUVE PAS ACTUELLEMENT EN GRANDE-BRETAGNE.

D'AUTRE PART, LE FOREIGN OFFICE A INDIQUE QU'IL AVAIT LUI AUSSI RECU LA MEME DEMANDE D'INFORMATION QUE LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT MAIS CETTE FOIS DE L'ITALIE. LA DEMANDE, TOUT AUSSI "INFORMELLE", A ETE FAITE LE 28 AVRIL PAR L'INTERMEDIAIRE DE L'AMBASSADE ITALIENNE A LONDRES, A INDIQUE UN PORTE-PAROLE DU FOREIGN OFFICE QUI S'EST REFUSE A DONNER D'AUTRES PRECISIONS.

LES DOUANES BRITANNIQUES ONT MIS LEURS EMPLOYES EN ALERTE DEPUIS DEUX SEMAINES CONTRE UNE EVENTUELLE INTRODUCTION CLANDESTINE DE DIOXINE DANS LE PAYS, A INDIQUE VENDREDI UN DE LEURS RESPONSABLES. IL A ETE DEMANDE AUX DOUANIERS D'ETRE PARTICULIEREMENT VIGILANTS DANS LES PORTS DU DETROIT DU PAS-DE-CALAIS ET DE LA COTE EST BRITANNIQUE DESSERVANT LES PAYS EUROPEENS.

Samedi 7 mai 1983

D Y N A M I Q U E

Le thème de la crise comme menace pour chacun affleure dans la presse du 7 mai. Toujours le danger, pour le juge d'instruction, d'être dépossédé du dossier, la tractation secrète venant "résoudre" l'affaire : les journaux locaux restent vigilants et campent, l'arme au pied, sur cette ligne d'examen. Ils redoutent par-dessus tout de voir le juge (leur juge) contourné par de sombres manoeuvres. Au cas où le risque ne serait pas une pure invention de ses protecteurs, le juge peut au moins savoir qu'il possède là de sérieux appuis.

Danger aussi pour l'Ircha à Roumazières : l'Humanité vient défendre vaillamment cet organisme national qui "s'est fait piéger".

Danger encore pour l'Anred et les décharges : Le Courrier de l'Ouest tente de parer la manoeuvre et prête son concours ; "L'Anred à Angers : "Ne chargez pas les décharges"...

Par ailleurs, le Matin révèle qu'en Suisse, aussi, on pourrait traiter les fûts de dioxine. Presse-Océan s'interroge sur la pollution en général : "Pourrons-nous vivre en l'an 2 000 ?" Cette réflexion plus globale sera poursuivie tout au long de la crise.

II - JOURNAUX PLUS TYPES**1. TITRES (6)****2. THEMES**

- 1° Saint-Quentin : la "solution négociée" et, de nouveau, des mises en garde de la presse locale (par le canal de la presse locale ?)
- 2° Les déchets
 - a) En finir avec le bricolage ; défense de l'Ircha, piégée à Roumazières
 - b) Défense de l'Anred et des décharges
 - c) Déchets et Progrès
- 3° Des capacités de traitement de la dioxine en Suisse

II - JOURNAUX PLUS TYPES

21. TITRES

1. Tribune médicale : Dioxine, le dossier scientifique.
2. La Voix du Nord : On attend toujours la solution négociée.
3. L'Humanité : Déchets baladeurs.
4. Le Courrier de l'Ouest : l'ANRED à Angers, "ne chargez pas les décharges.
5. Presse-Océan : L'arsenic, ce n'est pas la dioxine. D'accord, mais le progrès cache d'autres péchés mortels de l'industrie.
6. Le Matin : Dioxine, les Suisses auraient une solution pour son élimination.

2. THEMES

1° Saint-Quentin : la solution négociée et, de nouveau, des mises en garde (par le canal de la presse locale) ?

La Voix du Nord

La fameuse "solution négociée", annoncée il y a dix jours par l'avocat de M. Bernard Paringaux, tarde à aboutir.

On sait que cette solution doit permettre au dossier de M. Régis Vanhasbrouck de sortir de "l'impasse" dans laquelle il se trouve depuis l'incarcération de gérant de la Spelidac, le 30 mars dernier. Cela revient à dire que les quarante et un fûts de déchets de Seveso, recherchés par l'Europe entière depuis cinq semaines, réapparaîtraient brusquement sans que M. Bernard Paringaux — officiellement du moins — n'ait donné la moindre précision sur leur entreposage actuel...

M. Olivier Maurin, le "promoteur" de la solution négociée, a d'ailleurs confirmé que son client ne "parlerait jamais" et que de toute façon les "fûts là où ils se trouvent" ne présentent aucun danger pour l'environnement...

Tandis que l'on parle de tractations entre M. Maurin, les Italiens et les Français — mais le ministère de l'Environnement a toujours déclaré qu'il ignorait tout du destinataire final des fûts — on avance maintenant l'hypothèse que les quarante et un fûts mystérieusement récupérés pourraient être acheminés en Angleterre où des usines d'incinération spécialisées seraient à même de traiter les restes de dioxine.

Le Courrier Picard

Quelle que soit l'interprétation que l'on puisse faire de ce délibéré, il reste que l'affaire de la dioxine connaît maintenant deux développements parallèles : l'information menée par M. Vanhasbrouck et la mise en place de la « solution négociée », évoquée le mardi 26 avril par l'avocat marseillais de M. Paringaux, M. Olivier Maurin.

Deux développements qui ne se rejoindront pas forcément.

Le gérant de la SPELIDEC, le juge d'instruction et l'avocat marseillais sont, à des niveaux différents, tenus par un secret :

— M. Paringaux : il sait où se trouve la dioxine mais, question de déontologie, il se tait car il a promis de ne pas parler.

— M. Vanhasbrouck : il respecte scrupuleusement le secret de l'instruction. Il ne sait pas où est la dioxine.

— M. Maurin : il a vu l'attestation que possède M. Paringaux et prouvant que la dioxine est stockée dans les « règles de l'art ». Il sait donc, théoriquement, où sont les fûts. Son confrère saint-quentinois, M. Louis Formeaux, présent lors de l'entretien à la prison de Saint-Quentin, partage peut-être ce secret (il a rencontré le juge d'instruction, jeudi, en fin d'après-midi, pendant près de trois quarts d'heure).

M. Maurin ne parle pas, il s'emploie à mettre en place sa « solution négociée » dont il a vraisemblablement dit peu de choses au juge d'instruction.

La première échéance de la fourchette (dix ou vingt jours), donnée pour l'aboutissement de la « solution », est tombée ce matin et la négociation semble s'enliser.

On peut imaginer (ce n'est pas un délit) que la chambre d'accusation ait décidé d'accorder un délai à l'avocat qui se heurterait à des difficultés imprévues.

Par exemple, la chute du gouvernement italien qui compromettrait les possibilités d'action de Mannesmann Italiana, chargée de récupérer la cargaison baladeuse pour le compte d'Hoffmann-La Roche, qui a promis de reprendre les fûts s'ils ne sont pas correctement stockés.

Toutes les hypothèses demeurent permises quant à l'endroit où se trouvent les quarante et un fûts : décharge contrôlée des environs de Saint-Quentin, garage loué par M. Paringaux ou un simple hangar.

La peur sous forme de dioxinite cesserait aussitôt mais l'opinion qui attend légitimement une solution « au grand jour » n'en serait pas pour autant satisfaite.

2° Les déchets

a) En finir avec le bricolage ; défense de l'IRCHA, piégé à Roumazières

L'Humanité

Plusieurs tonnes de déchets toxiques d'un institut de recherche, censés être partis en Belgique, ont été retrouvées en Charente

Le scandale de la décharge de Roumazières (Charente), dans laquelle ont été enfouies des centaines de tonnes de produits toxiques qui n'avaient pas à s'y trouver, pose un problème plus général : celui de l'élimination des déchets industriels dans notre pays, son caractère artisanal, et ses mystérieux circuits, dans lesquels s'est fait, par exemple, piégé l'IRCHA, Institut national de la recherche chimique appliquée de Vert-le-Petit (Essonne), incriminé pour avoir le plus légalement du monde évacué des déchets contenant des dichlorophénols.

Vingt et une tonnes de déchets d'arsenic parties pour l'Allemagne fédérale, quelque 186 tonnes qui restent sur place, et maintenant les regards se tournent vers les autres produits toxiques entreposés illégalement, pour la plupart, dans cette décharge.

Qui sont-ils ? La liste des « types de déchets » désormais connus en fait un inventaire précis : 380 tonnes de piles sèches avec des traces de mercure, 340 tonnes de condensateurs contenant ou pas, de la pyralène cancérigène, 236 tonnes de résidus de fabrication d'insecticides (« ultra dangereux » dit un chimiste) et aussi 555 tonnes de résidus de fabrication de dichlorophénols.

Et c'est sur ce point qu'apparaît l'IRCHA avec officiellement 14 tonnes. Ce qui pose deux questions :

A qui appartient toutes les autres tonnes de dichlorophénols ? S'orienterait-on vers la désignation d'un « lampiste » insignifiant par rapport au total pour escamoter la responsabilité de tous les autres ? D'autant que le « lampiste » en question est probablement l'un des seuls à être en règle avec la loi.

En effet, les deux camions de déchets de dichlorophénol, qui sont partis de l'Institut vers Roumazières, ont été chargés après analyse d'échantillons, avec l'aval du service des mines de la Charente et autres autorités compétentes. L'IRCHA est en mesure de produire les certificats nécessaires. « De plus, c'est grâce à une brochure de l'ANRED (l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des

déchets, qui relève du ministère de l'Environnement) que nous avons obtenu l'adresse de l'un des gérants de la décharge de Roumazières qui était à l'époque... Bernard Paringaux, le convoyeur de la dioxine de Seveso », expliquent des chercheurs de l'IRCHA.

Mais il y a pire. « Ubuesque, ont-ils ajouté, nous avons l'intention d'envoyer un troisième camion à Roumazières, étant donné que nous avons eu toutes les autorisations nécessaires pour les deux premiers. Mais cette fois c'est le service des mines de l'Essonne qui nous l'a interdit. Nous avons donc recommencé nos patientes recherches pour trouver quelqu'un qui veuille bien de nos déchets. Et c'est sur une information officielle que nous avons trouvé preneur avec l'usine Destructo, située en Belgique.

« Ce qui nous a étonnés, c'est que cette usine a exigé d'assurer elle-même le transport de nos déchets. Nous possédons d'ailleurs les bordereaux de douane et de destruction qui prouvent que nos fûts sont bien passés en Belgique. » Tout est bien qui finit bien ? Pas du tout ! Car les fûts retrouvés à Roumazières sont les mêmes (à moins qu'ils aient été changés de contenu entre-temps, mais pas d'étiquette) que ceux qui ont été envoyés par l'IRCHA et qui étaient censés avoir été détruits en Belgique. Comprenez qui pourra, sinon qu'un simple jeu d'écriture (ou de contenu ?) peut transformer la plus vigilante des douanes en passoire.

Échange ou pas, en tout cas, le « Journal du Sud-Ouest » d'hier indi-

que que l'on vient de découvrir, dans la décharge de Roumazières, trente tonnes de mélanges d'hydroxydes métalliques pouvant receler du cyanure (ça manquait !) déposées en octobre 1981 par... la société belge Destructo.

« Il est grand temps, concluent les gens de l'IRCHA, qu'on en finisse avec le bricolage. La France a un besoin urgent d'un organisme scientifique qui soit vraiment là pour nous aider. Qui propose des solutions adaptées pour l'élimination des déchets industriels. Pour ce qui nous concerne nous avons poussé nos recherches et nous sommes parvenus depuis deux ans à continuer nos fabrications sans qu'elles produisent de déchets solides dont personne ne veut. Sûrs de notre bon droit, nous estimons avoir été dupés, voire même escroqués. Il n'est donc pas question qu'on nous renvoie ce qui avait été légalement accepté. »

b) Défense de l'ANRED et des décharges

Le Courrier de l'Ouest

Alors que le public a tendance à assimiler toutes les décharges à des super poubelles suspectes, l'A.N.R.E.D. se préoccupe de trouver une thérapeutique satisfaisante pour tout le monde. « Il faut que l'élimination des déchets soit assurée dans des conditions particulièrement strictes. » Au rang des médicaments et de la chirurgie lourde à prescrire, il faut, selon les responsables de l'A.N.R.E.D., bouter hors du circuit les pratiques en marge de la légalité, contrôler les entrées de produits étrangers tout en sachant que la France a besoin des autres — « pour l'arsenic, nous utilisons une mine de sel en Allemagne » —, et

réglementer l'exploitation. Ce qui, concrètement, revient à poser cette question : « L'élimination doit-elle être du service public, quitte à en céder ensuite la maîtrise au privé ? »

En attendant, on fait avec les moyens du bord ; la déplorable fugue des bidons de Seveso et les irrégularités de Roumazières auront eu au moins le mérite de poser le problème et peut-être de remettre le monde du déchet sur le droit chemin.

c) Déchets et progrès

Presse-Océan

10 n'est pas impossible que des enfouissements illégaux soient perpétrés « quelque part en France », par petites doses. Ce qui expliquerait que 600 000 tonnes aient pu disparaître l'an dernier.

~~* A St-Herblain :
des abus, des
cadavres... »~~

Il ressort de tout ceci que dans une décharge « contrôlée » et surveillée, on peut trouver des tas de choses interdites. « A St-Herblain, je me souviens de la découverte d'armes, d'obus, d'explosifs, de cadavres d'animaux (interdits, bien sûr) et même d'un corps humain. Alors, la dioxine de Seveso pourquoi pas, à Roumazières ou ailleurs ? »

Alors, « Pourrons-nous vivre en l'an 2000 ? » La réponse germe peut-être actuellement au fond d'une de ces banales carrières désaffectées, pleine de débris fleurant bon les miasmes divers et sur laquelle on a pris la précaution de planter un panneau comminatoire « Défense de déposer des ordures sous peine d'amende ». L'étendard de la bonne conscience.

3° Des capacités de traitement de la dioxine en Suisse

Le Matin

IL y a à Genève une solution pour l'élimination de la dioxine, et personne jusqu'ici ne l'a su. Le responsable de l'assainissement au département cantonal genevois des Travaux publics a affirmé hier que Genève disposait d'un four rotatif couplé à une installation de détoxification unique en Suisse, et que ce matériel pouvait permettre l'incinération, sans risque et sans dépense excessive, de la dioxine de Seveso. Il en coûterait 600 000 F suisses (2,5 millions de francs environ) à Hoffmann La Roche qui avait déclaré n'avoir rencontré que des refus pour l'incinération du poison, et qui avait finalement opté pour l'entreposage

de la dioxine au prix, il est vrai, plus alléchant, de 150 (XX) F suisses.

Les révélations du département genevois des Travaux publics (tenu par le socialiste Christian Gröbet) soulèvent de nouvelles questions : pourquoi cette obstination de l'entreprise bâloise à éviter de mêler la Suisse et son territoire au feuillet de la dioxine ? L'usine genevoise de détoxification n'ayant jamais été approuvée par Hoffmann La Roche, on peut en déduire ou bien que la multinationale de la chimie est mal informée des possibilités d'élimination des poisons, ou bien, qu'elle a voulu faire des économies.